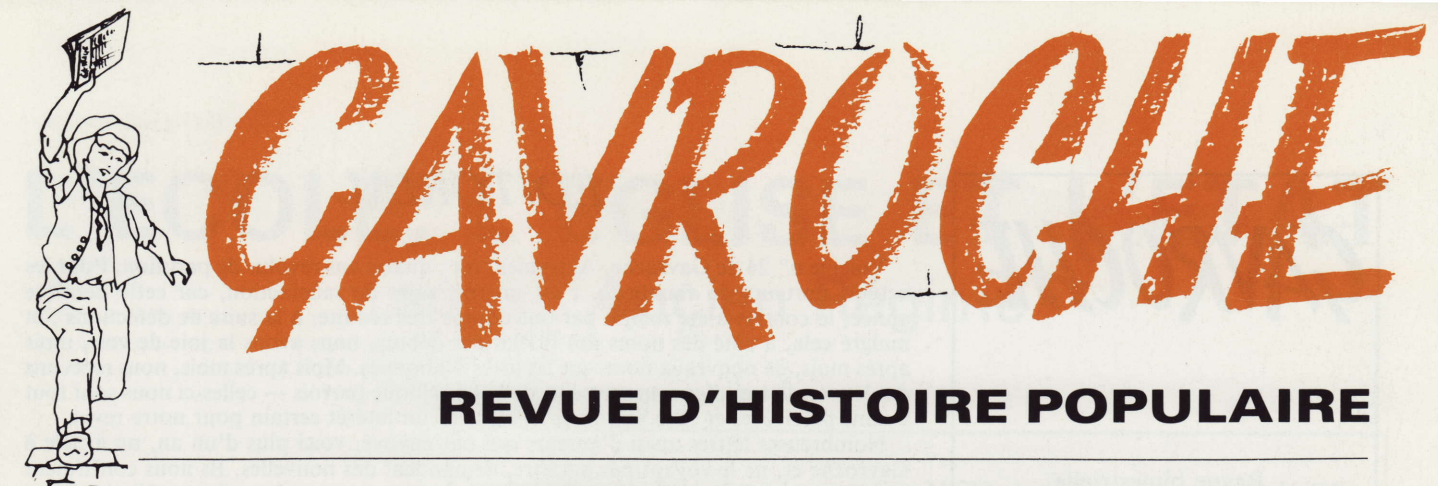


LE NUMERO : 25 F   BIMESTRIEL N° 24 — NOV.-DEC. 1985

DANS CE NUMERO

GAVROCHE

Revue bimestrielle
d'histoire populaire

Numéro 24

novembre-décembre 1985

Publication des
Editions Floréal
BP 872
27008 Evreux cedex
Dépôt : 41, rue de la Harpe
tél. : 32.33.22.33

Directeur gérant :
Georges PELLETIER

Directeur de la publication :
Georges POTVIN

Avec la collaboration
pour ce numéro
de Marie-Aimée Joyeux,
Marc Knobel,
Georges Pelletier,
Pierre Chaillou,
Maurice Nicault,
Charles Etienne.

Commission paritaire : 64185
I.S.S.N. : 02.42-9705

Imprimé en France

Composition :
Scoop Presse Normande
à Evreux

Impression :
27 Offset-Gauville

ILLUSTRATION DE COUVERTURE :

1ère page : Le 15 février 1831, Paris était agité par une véritable scène d'émeute : une foule de manifestants arrachent les grilles de l'archevêché, pillent les locaux, jettent livres, papiers et meubles par les fenêtres, puis à la Seine. Sur les origines, les circonstances et l'exploitation politique de cette affaire, on lira l'encadré (page 10) dans l'article sur **l'Eglise française de l'abbé Châtel.**

4e page : Ces éloquentes images sur "aujourd'hui" et "demain", thème courant de campagne électorale, ont illustré en 1889 celle du général Boulanger. **(Voir article en page 15).**

EDITORIAL

Voici le n° 24 de Gavroche. Autrement dit : quatre ans révolus de parution. Pour les actuels porteurs du flambeau, c'est un réel sujet de satisfaction, car cette dernière année, le contrat a été rempli par une équipe très réduite, à la suite de défections ; et malgré cela, à côté des noms des fidèles des débuts, nous avons la joie de voir, mois après mois, de nouveaux noms sur les listes d'abonnés. Mois après mois, nous recevons des lettres, lettres d'encouragement, de juste critique parfois — celles-ci nous sont tout autant précieuses et elles marquent également un intérêt certain pour notre revue.

Nombreuses lettres aussi d'auteurs qui ont envoyé, voici plus d'un an, un article à Gavroche et, ne le voyant pas paraître, demandent des nouvelles. Ils nous confirment ce que nous savions déjà : l'ancien comité de lecture, en cessant de remplir ses fonctions, n'a pas cru devoir rendre les articles qui lui avaient été confiés. Nous sommes (pour l'instant) désarmés à ce propos, mais ceux des auteurs qui disposent d'un double de leur manuscrit sont invités à nous l'adresser pour nouvelle lecture et parution éventuelle.

Devant ce "détournement" on image les problèmes qui furent les nôtres pour continuer de paraître. Aujourd'hui, grâce à nos lecteurs et à nos auteurs, anciens et nouveaux, nous avons retrouvé un certain "régime de croisière".

Dirons-nous que Gavroche a été victime d'une certaine forme d'intolérance ?

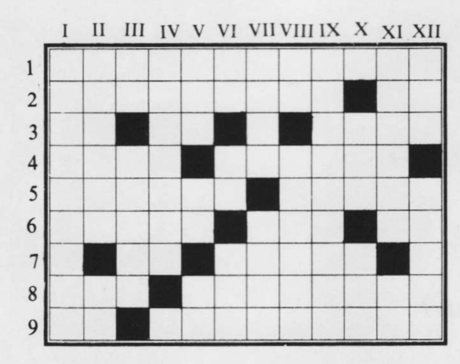


L'intolérance : elle est au cœur de ce numéro, dans la plupart des articles, et dans un "dossier" qui en réunit quelques exemples. Elle est au cœur de notre Histoire. Intolérance religieuse, politique, raciste. Intolérance aux idées, aux hommes. Parfois avec les meilleures intentions du monde : Louis XIV ne voulait-il pas "sauver les âmes" des huguenots, en envoyant ses dragons les "convertir" ? C'est cette même intolérance qui, de nos jours, organise les attentats, anime la répression, fomente les guerres...

Hélas ! comment maîtriser ce monstre à l'hypocrite face, lorsqu'il a des racines en chacun de nous ? Pour 1986 qui commence, et pour l'avenir, si nous prenions pour première bonne résolution celle de pourchasser l'intolérance — partout, et d'abord dans nos propres esprits ?

Georges POTVIN

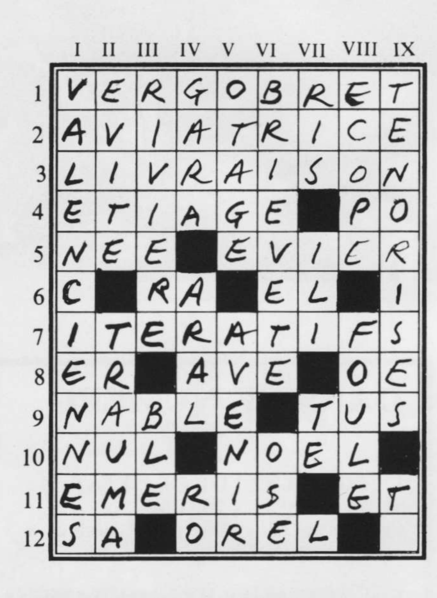
LES MOTS CROISES DE GAVROCHE



HORIZONTALEMENT. — 1. Trouvé dans un couvent, c'est qu'il est d'opérette. — 2. A l'Est, serait Hooligan. Fut aux Guise, puis aux Orléans. — 3. Disque un peu usé... Participe. Quatre ou un seul selon le jeu. — 4. Emulation. Fait gonfler. — 5. On y prend des bains et on y construit des "baignoires"... (La). Ravies . — 6. Appelés, même s'ils restent civils. De quoi rester baba ! Possessif. — 7. N'a qu'un trou. Drôle d'oiseau ou drôle de type. — 8. Vaut pour un Louis. Ne s'attendaient pas à l'être.

VERTICALEMENT. — I. Portent le bâton ou la masse. — II. Vit naître Camus. Non plus. — III. Rites. Pris. — IV. Arguments logiques. — V. L'inconnu. Mesure antique. On les a dans le sang. — VI. Triste héros brechtien. Se trouvent dans le lait. On y mène le bateau. — VII. Prophète. Vallée pyrénéenne. VIII. Bornent Toul. Font tourner les chevaux s'ils ne sont pas de bois. — IX. Permettent de changer d'air. — X. Souvent mise en jeu. Eclate. — XI. Parfois mères, et même parfois seules mères. Forme de fer. — XII. Détenus. Sept Grecs pas ordinaires.

SOLUTION DU PRECEDENT NUMERO



Un excès de précipitation lors du "bouclage" du n° 23 a fait que cette grille a été publiée en grille "muette". Nous nous en excusons près des cruciverbistes timides ; quant à ceux qui sont rompus à ces problèmes, nous espérons qu'ils y auront trouvé un plaisir accru !

L'ECOLE, L'EGLISE ET L'ETAT
sous l'Ancien Régime

L'article publié dans le numéro 21/22 de Gavroche *et intitulé "La première guerre scolaire" montrait comment les affrontements religieux entre protestants et catholiques en France, au 16e siècle, avaient rejailli sur l'éducation et l'enseignement des enfants. En effet, chacune des deux Eglises, ayant compris que l'école et l'alphabétisation était un excellent moyen de propager sa doctrine, avait incité ses prêtres à lutter contre l'ignorance des paroissiens. La concurrence acharnée que s'étaient alors livrée écoles catholiques et protestantes avait ainsi été à l'origine d'un fort mouvement de scolarisation dont avait profité le pays. A son tour, la monarchie avait dû se pencher sur la question : plusieurs ordonnances royales avaient encouragé la création d'écoles dans les paroisses, tout en limitant cependant l'influence des protestants en ce domaine.*

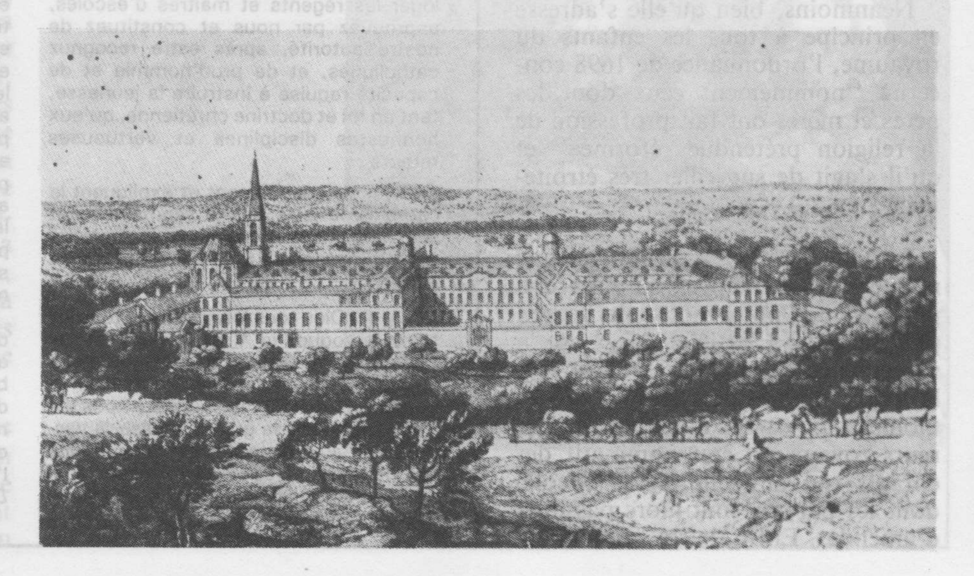
La scolarité obligatoire au 18e siècle

Le monarque ayant fait siennes les préoccupations de l'Eglise, l'autorité civile met tout en œuvre pour éviter un puissant retour en force de "l'hérésie" protestante. Il ne s'agit plus seulement de la réprimer, il faut surtout la prévenir par un encadrement précoce de la jeunesse qui, dans chaque paroisse, doit être le plus tôt possible imprégnée des principes de la "bonne" religion. Dès 1685, un arrêt du Conseil d'Etat rappelle que "l'instruction de la jeunesse a toujours été si importante que, de tout temps, les lois civiles et canoniques l'ont particulièrement commise aux soins des évêques".

En 1695, soit dix ans après la Révocation de l'Edit de Nantes, une déclaration royale du 16 avril stipule que "les régents, précepteurs, maîtres et maîtresses d'école des petits villages seront approuvés par les curés des paroisses ou autres personnes ecclésiastiques qui ont droit de le faire". Rien de bien nouveau apparemment, puisque de semblables édits avaient déjà été promulgués par les souverains précédents, notamment par Henri IV en 1606. Cette fois, pourtant, la surveillance des maîtres est étroitement renforcée et des mesures de révocation sont prévues : "Les archevêques, évêques ou leurs archidiacres dans le cours de leurs visites pourront les interroger, s'ils le jugent à propos, sur le catéchisme, et ordonner qu'on en mette d'autres à leur place s'ils ne sont pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs." Entre ces visites pastorales, les curés des paroisses sont appelés à surveiller en permanence les "instructeurs de la jeunesse" et à établir des rapports à leur sujet. Ces procédures visent au premier chef les maîtres soupçonnés de sympathie pour le protestantisme.

Trois ans plus tard, en 1698, le pas décisif est enfin franchi : pour la première fois, deux siècles avant la célèbre loi Jules Ferry, une ordonnance royale promulguée par Louis XIV établit l'obligation scolaire pour tous les enfants, et ce jusqu'à l'âge de quatorze ans.

La mesure est véritablement révolutionnaire, car elle remet en cause des mœurs et des habitudes communes à la plupart des campagnes du royaume, où les enfants sont employés aux menus travaux des champs ou placés comme domestiques alors qu'ils sont encore bien jeunes. Mais si étonnante que soit cette mesure, due à un monarque davantage réputé pour ses talents à organiser les campagnes militaires ou les fastes de la Cour, elle a pu être en partie inspirée par des exemples locaux. Ainsi, lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) a rendu la Flandre méridionale à la France, Louis XIV peut découvrir que les enfants de Lille sont soumis à l'obligation scolaire par arrêté municipal depuis l'an 1584 ! Et non seulement les jeunes enfants, mais également les adolescents de moins de dix-huit ans, ainsi que les serviteurs et domestiques, à moins qu'ils n'appor-



Pensionnat pour jeunes filles pauvres mais nobles, avant de devenir (en 1817) école militaire, la maison de Saint-Cyr fut fondée par Mme de Maintenon qui y montra de réelles qualités pédagogiques.



L'école des garçons

Cette gravure du 18e siècle, ainsi que celle qui (page de droite) lui fait pendant, est due au dessinateur Gravelot et au graveur Bacheley.

tent la preuve "qu'ils savaient lire et écrire". De même, ému par le travail des enfants et inquiet de leur ignorance, le duc de Mazarin, neveu par alliance du ministre de Louis XIV, a interdit dès 1680 d'employer des enfants sur l'étendue de son fief des Ardennes, où l'école a été rendue obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans.

Enfin, il ne faut peut-être pas sous-estimer une influence probable de Mme de Maintenon, épouse du souverain depuis 1684. En effet, la célèbre marquise, avant de se consacrer à l'éducation de jeunes filles pauvres, mais nobles, pour lesquelles elle créa l'Institution de Saint-Cyr, s'était également préoccupée de l'instruction d'enfants pauvres, souvent abandonnés, qu'elle accueillait dans les écoles de Noisy ou de Fontainebleau. Elle-même raconte dans sa correspondance en avoir rapporté quelques poux, les jours où elle faisait la classe à ses jeunes protégés. La question de l'enseignement se trouvait donc à l'ordre du jour dans l'entourage intime du roi.

Néanmoins, bien qu'elle s'adresse en principe à tous les enfants du royaume, l'ordonnance de 1698 concerne "nommément ceux dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée" et qu'il s'agit de surveiller très étroitement.

En 1724, Louis XV promulgue une nouvelle ordonnance qui reprend presque mot pour mot celle de son prédécesseur. L'article 7 organise la surveillance de la fréquentation scolaire : les maîtres doivent remettre au moins tous les six mois aux procureurs royaux un état nominatif des enfants qui ne vont pas à l'école, dont les parents sont alors passibles d'amendes. Enfin, le roi fait connaître sa volonté de voir s'ouvrir "autant que possible" des écoles "dans les paroisses où il n'y en a point". Joignant le geste à la parole, il subventionne quelques maîtres qui, après avoir reçu une formation accélérée dans des séminaires, sont envoyés dans les régions protestantes afin d'y remplacer leurs homologues chassés par l'Edit de Révocation.

Le coût de l'Ecole

Obliger les enfants à fréquenter une école élémentaire est sans contexte un énorme progrès, quelles que soient les motivations des législateurs. Mais encore faut-il qu'il existe des écoles en nombre suffisant et accessibles à tous ! Or, nous l'avons vu, l'Etat monarchique ne pousse pas le zèle jusqu'à prendre en charge la création ou l'entretien des classes. Les déclarations royales de 1698 et 1724 sont on ne peut plus claires à ce sujet : "Voulons qu'il soit établi, autant qu'il sera possible, des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point... Voulons à cet effet que, dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds, il

STATUTS DES PETITES ECOLES DU DIOCESE DE SAINT- MALO publiés en 1620 par le gouverneur *(extraits)*

"Afin que les enfants et jeunes gens de nostre diocèse se mettent à estudier et apprendre les bonnes lettres avec piété et l'obéissance envers Dieu et les parents, pour donner en leur temps les fruits dignes de leur bonne éducation, et ne croupir en ignorance, les recteurs et curés remontreront à leurs paroissiens que, s'il n'y a point d'escole, la jeunesse, nourrie en oysiveté, apprend l'art de mal faire, d'elle-même poussée du bransle de sa propre corruption ; — voire se perd, ignorant les choses nécessaires à salut — et les exhorteront de contribuer à establir, ériger, dresser et entretenir des escoles ouvertes à tous pauvres et riches, par toutes les paroisses ; même y fonder et bastir quelque maison, en lieu convenable et voisin de l'église, si déjà il n'y en a, pour y faire leçons et loger les régents et maîtres d'escoles, approuvez par nous et constituez de nostre autorité, après estre recognuz catholiques, et de prud'hommie et de capacité requise à instruire la jeunesse, tant en foi et doctrine chrétienne, qu'aux honnestes disciplines et vertueuses mœurs ;

— lesquels aussi facent et expliquent le catéchisme trois fois la sepmaine — et soient soigneux d'enseigner et contraindre leurs escoliers à bien vivre et à bien faire ;

— à prier Dieu tous les matins et tous les soirs, invoquer la Vierge Marie et les Saincts, ouïr la messe tous les jours et y servir dévotement, estre humbles, se confesser et faire leur bon jour tous les mois, assister à la grande messe, à vespres, et aux sermons et prédications tous les dimanches et autres festes, sçavoir le chant ecclésiastique, bien faire le signe de la croix et s'en munir souvent, comme en se couchant, en se levant, en se dépouillant, en s'habillant, en sortant du logis, en y entrant, au commencement et à la fin de la lecture des livres, en commençant leurs prières, en se mettant à table, et aultres semblables œuvres et occasions, selon que toujours a été la coustume de l'Eglise de Dieu.

Au surplus, les mesmes maistres et maistresses d'escoles seront tenus et obligez de faire, suivant le concile (de Tours), profession de foi par chacun an, le premier jour du mois de janvier, entre les mains du recteur ou curé de la paroisse où ils régenteront.

Et pour oster les dissensions et divisions, qui pourraient sourdre de telle question, nous ordonnons qu'il n'y aura qu'une seule escole en chaque paroisse, et défendons sur peine d'excommunication *ipso facto incurrendœ,* à tous clercs et aultres, de s'entremettre à tenir escole particulière sans la permission et le consentement de celui que nous aurons approuvé, commis et institué pour y tenir l'escole publique, ou sans en avoir obtenu de nous spéciale licence par escrit ; sauf qu'il est toujours loisible aux seigneurs d'avoir et entretenir, en leurs maisons, un précepteur particulier, pour eslever et former leurs enfants aux sciences, à la vraie religion, et les acheminer à la vie éternelle.

Mais tous en général se doivent garder d'exposer ou proposer à lire aux enfants aucuns livres hérétiques, magiciens, bouffonesques, ou autrement prohibez, d'autant que tous ceux qui lisent, tiennent soutiennent ou gardent chez eux quelque livre de telle qualité tombent en l'excommunication de la Bulle *In cœnâ Domini.*"

puisse être imposé sur tous les habitants la somme qui manquera pour l'établissement desdits maîtres et maîtresses.''

Les paroisses démunies d'écoles se voient donc invitées fermement à ouvrir un nouveau poste budgétaire. Comment vont-elles y faire face ? Et surtout, comment vont réagir leurs habitants, ainsi soumis à un nouvel impôt ?

Au cours du 17e siècle, la situation scolaire s'était considérablement améliorée ; des fonds ''charitables et pieux'' ont permis en maints endroits d'ouvrir des classes et de les faire fonctionner bon an mal an. Mais ce procédé ne suffit pas à donner une unité à la ''carte scolaire'' du royaume. Aussi c'est avec espoir que l'Eglise prend connaissance des édits royaux : si, en effet, l'Etat acceptait de financer le coût de l'école, tout en reconnaissant au clergé le monopole de la surveillance pédagogique (comme le confirme la nouvelle législation), ce serait le triomphe assuré du catholicisme en France. Partout pourraient s'ouvrir des écoles où l'influence du prêtre serait dominante !

En outre, l'école coûte cher à l'Eglise : il ne suffit pas de prêcher, encore faut-il donner l'exemple. Mis à contribution, des prélats, des curés, des congrégations et associations religieuses financent la création de maintes classes. Cette habitude n'est pas sans susciter une crainte permanente au sein du clergé : ces dons volontaires ne vont-ils pas devenir obligatoires ? L'Etat ne va-t-il pas écouter ceux, nombreux, qui trouvent ce mode de financement tout à fait normal ? Et qui, pour certains, est jugé même insuffisant ! Déjà, lors des Etats Généraux tenus en la ville d'Orléans en 1560, des députés de la noblesse avaient suggéré au roi ''de lever une contribution sur les bénéfices ecclésiastiques'' afin de rémunérer ''des pédagogues et gens lettrés en toutes villes pour l'instruction de la pauvre jeunesse''. A la suite de cette assemblée, le roi Charles IX avait, par ordonnance, obligé les chanoines à réserver une prébende, c'est-à-dire une part de revenu, à l'instruction gratuite de la jeunesse de chaque ville ; de même les confréries, associations de métiers placées sous la protection d'un saint patron, devaient employer leurs bénéfices à l'entretien d'écoles et aux aumônes (articles IX et X de l'Ordonnance d'Orléans).

Le clergé ne verra pas ces craintes dissipées. A la veille de la Révolution de 1789, de nombreux cahiers de doléances rédigés par le Tiers-Etat réclameront que la contribution du



L'école des filles

clergé en matière scolaire devienne obligatoire sous forme d'un prélèvement sur la dîme, en particulier sur les sommes perçues par les plus gros décimateurs. Cette réclamation du Tiers-Etat du 18e siècle ne fait que rappeler une des conditions imposées par Charlemagne à l'établissement de cet impôt : l'obligation pour le clergé d'assurer l'instruction gratuite des enfants.

Donc, l'Etat estime ne pas devoir payer. Il émet de vagues promesses de soutien moral et se contente d'encourager verbalement la création d'''établissements utiles'' à l'instruction publique financés par des ''contributions volontaires''.

Legs et donations

Dans un premier temps, en bon nombre de paroisses, ce sont donc les legs ou donations privés qui permettent l'ouverture d'une école. Parmi ces donateurs, on trouve de nombreux nobles, quelques bourgeois, des notables ruraux et surtout une foule d'ecclésiastiques, pour la plu-



Cette jolie gravure du 18e reproduit un tableau de Charles Coypel, petite ''Scène de genre'' à la fois amusante et (si l'on songe aux milliers de pauvres filles sclérosées par semblable éducation) consternante !

part curés de ces pauvres paroisses de campagne. Ainsi M. Chandelier, curé de Vauciennes, qui fonde en 1763 une école dans sa paroisse natale de Coincy-Bourg, village de l'ancien Valois qui compte alors 199 feux.

Quant au curé de Saint-Victor de Chrétienville, en Normandie, il a pris au 17e siècle l'initiative d'une tentative originale pour lutter simultanément contre le désœuvrement de ses paroissiens, réduits le plus souvent au chômage, et contre leur indigence et leur ignorance : il installe à ses frais au presbytère une manufacture de frocs (vêtements religieux) occupant 21 hommes, 41 garçons de 8 à 15 ans et 14 filles ; pour l'instruction de ces enfants-ouvriers, il entretient un ecclésiastique et une maîtresse d'école.

D'autre part, la contribution financière de la noblesse est largement sollicitée. En 1722, Bossuet, évêque de Meaux, ordonne par exemple à tous les curés de son diocèse de veiller à ce qu'il y ait une école dans toutes les paroisses, même les plus modestes, et de solliciter "la charité et la piété des seigneurs à contribuer à cette bonne œuvre".

Ce sont surtout des femmes qui répondent favorablement à ces exhortations. Dans les campagnes, on se tourne encore volontiers vers "la Dame du Château" ; celles d'entre elles qui respectent les traditions distribuent bouillons, vins chauds et médicaments aux malades, portent aide et assistance aux enfants abandonnés ou aux orphelins trouvés sur leur fief, etc. En se livrant ainsi à l'exercice de la charité, les "bonnes Dames" réparent sans doute un peu les incartades et parfois la morgue de certains de leurs parents ou amis ; mais surtout, elles espèrent contribuer au salut de leur âme.

Comme piété et charité vont de pair à l'époque, ces châtelaines se préoccupent évidemment de l'éduca-

Diocèse d'Alet

REGLEMENTS POUR LES PETITES ECOLES

faits depuis l'année 1640 jusqu'à celle de 1674.

(Extraits cités par l'Abbé Piéderrière : "Les petites écoles en Bretagne avant la Révolution").

"Notre devoir nous oblige de prendre garde que l'instruction des jeunes enfants ne soit confiée qu'à des personnes d'une vertu et d'une capacité reconnues, de peur que ce qui doit servir à les conserver dans l'innocence et dans la piété ne soit un piège pour les perdre et pour les engager dans le vice. C'est pourquoi nous défendons à toute personne de s'ingérer à faire école, dans les paroisses de notre diocèse, sans notre approbation par écrit, sous peine d'être interdite de l'entrée de l'église. Enjoignons aux recteurs et vicaires de s'opposer à ceux qui entreprendraient de faire cette fonction dans leurs paroisses, sans être approuvés de nous, et s'ils n'obéissent pas, etc."

1° Les maîtres d'école recevront les pauvres comme les riches, leur témoigneront à tous la même estime et la même affection, en prenant autant de soin des uns que des autres.

2° Avant que de commencer l'école, ils feront la prière en commun avec leurs écoliers, devant un crucifix ou autre image dévote, en la manière qu'elle est prescrite dans l'exercice du chrétien, et ils feront de même à la fin.

3° Tous les mercredis et vendredis, ils feront à leurs écoliers l'instruction sur la doctrine chrétienne, qui consiste à leur apprendre à faire le signe de la croix et à réciter distinctement et dévotement le *Pater* avec le *Credo,* les commandements de Dieu et de l'Eglise, l'abrégé de la doctrine chrétienne (cathéchisme), et l'exercice du chrétien.

4° Pendant l'école, ils veilleront sur leurs écoliers. Ils prendront garde s'ils sont modestes ; s'ils étudient leurs leçons ; s'ils ne s'amusent point à causer ou à badiner. Ils leur assigneront leurs places, et feront en sorte que chacun garde celle qui lui aura été désignée, sans en changer que par nécessité.

5° Ils feront réciter les leçons distinctement et posément, et sans se presser ; et lorsqu'ils commettront quelques fautes, ils ne se mettront point en colère contre eux, mais les reprendront doucement et gravement, prenant garde de ne les point injurier, frapper ou pousser rudement. — Ils les feront toujours commencer et finir par le signe de la croix.

6° Ils ne feront point paraître d'inclination ou d'affection particulière pour aucun de leurs écoliers, mais ils leur témoigneront à tous une égale affection et en auront le même soin. — Ils éviteront de leur faire aucune caresse sensuelle, soit en les regardant, les touchant ou les baisant ; — et même, lorsqu'ils seront obligés de leur faire correction, ils prendront garde de ne les point découvrir ou exposer d'une manière qui pût blesser la pudeur et l'honnêteté.

7° Les jours ouvriers, ils les conduiront deux à deux à la messe, marchant derrière eux, et les dimanches et fêtes chômables, ils les conduiront de la même manière à tous les offices de la paroisse et à l'instruction, doctrine chrétienne (catéchisme), les assemblant pour cela à l'école un quart d'heure avant le dernier coup (de cloche) de la messe et de vêpres ; et ce pendant ils leur feront réciter le *Pater* avec le *Credo,* et les autres choses contenues dans l'*Exercice du chrétien,* et leur feront quelques demandes de la petite doctrine (du catéchisme). Etant arrivés à l'église, ils les feront placer dans l'endroit marqué, et se tenant derrière eux, prenant garde qu'ils soient dans la modestie et décence convenables, qu'ils ne tournent pas la tête de côté et d'autre, qu'ils ne rient point, ne caquettent point, qu'ils ne se poussent point les uns les autres, et qu'ils ne commettent aucune irrévérence. Ceux qui ne savent pas encore lire, leur réciteront le *Pater* avec le *Credo* et les autres prières qu'on leur aura apprises ; et ceux qui savent lire auront des *Heures* pour y prier Dieu.

8° La veille des fêtes et dimanches, ils prendront tour à tour quatre ou cinq de leurs écoliers pour leur faire balayer l'église, ce qu'ils feront eux-mêmes pour donner l'exemple.

9° Ils apprendront à servir modestement et dévotement aux messes basses, et ils apprendront à chanter à ceux qui auront de la voix et de la disposition pour le chant, afin qu'ils puissent aider à chanter à la paroisse.

10° Ils feront en sorte que leurs écoliers soient vêtus modestement, et non pas d'une façon mondaine ; qu'ils évitent les danses, les jeux de hasard et toute conversation familière avec les filles. — Ils prendront garde aussi qu'ils ne couchent point avec leur père et mère, ni avec leur sœur. — Ils tâcheront aussi d'empêcher, pendant l'été, qu'ils ne se baignent en des lieux exposés à la vue du monde, les uns avec les autres, et qu'ils ne le fassent que d'une manière modeste et honnête.

11° Ils s'informeront soigneusement de leur conduite et de leurs déportements hors l'école ; et s'ils apprennent qu'ils sont sujets à quelques vices ou défauts, comme jurements, paroles injurieuses et déshonnêtes, mensonges, batteries, larcins, privautés déshonnêtes entre eux ou avec les filles, ils leur en feront la correction convenable.

12° Ils porteront ceux de leurs écoliers qui sont en âge, à se confesser tous les mois, et leur apprendront la préparation qu'il y faut apporter ; et ils prieront M. le recteur ou vicaire de leur marquer le jour et l'heure de leur commodité pour cela. — Quant à la sainte communion, ils en laisseront la disposition à M. le recteur ou vicaire, soit pour la première communion, soit pour celles qu'ils devront faire dans le cours de l'année, cela dépendant de leur état intérieur et de la piété que les confesseurs reconnaîtront en eux.

13° Ils ne recevront dans leur école aucune fille pour y être instruite, sous quelque prétexte que ce soit, et ils ne laisseront point entrer d'autre personne, sinon pour quelque nécessité et de telle sorte qu'il n'y aura aucun trouble ou empêchement à l'école.

14° Les maîtresses d'école établies dans les lieux et approuvées pour faire l'école aux filles, observeront le même règlement en ce qui peut les concerner.

15° Elles apprendront aux filles à coudre, à filer, ou à faire quelque autre travail qui leur soit propre et convenable.

16° Elles prendront soin que leurs écolières aient le sein et les bras modestement couverts, et qu'elles évitent les danses, le bal, les jeux de hasard, et toute conversation familière avec les garçons et les hommes, et aussi qu'elles ne couchent point avec leur père et mère, ni avec leurs frères.

17° Elles ne laisseront point entrer dans les lieux où elles font l'école, ni garçon, ni hommes ; et lorsque le recteur ou le vicaire de la paroisse viendra visiter leur école, il prendra avec lui quelque honnête personne pour l'accompagner."

A la veille de la Révolution, beaucoup d'écoles étaient dans un dénuement qu'illustre bien cette gravure de Boissieu. Pas de mobilier, peu de livres, peu d'élèves, moins d'argent encore...

tion religieuse et morale des paysans qui les entourent, et seront à l'origine de nombreuses écoles rurales. L'exemple de la duchesse d'Harcourt, qui crée en 1698 un hospice avec école annexée, est révélateur de ce double souci. De très grandes dames, proches de la Cour, participent également à cet effort d'alphabétisation, telle Mme de Brinon, amie intime de la marquise de Maintenon, qui dirigeait à Rueil, petit village proche de Saint-Germain-en-Laye, une école qui reçut une quarantaine de jeunes paysans.

Cependant, à mesure que se développe dans les campagnes l'enseignement masculin, les dames de la noblesse accordent plus volontiers leur soutien aux écoles de filles, afin qu'elles ne restent plus en marge du très important mouvement de scolarisation que connaissent ainsi les deux derniers siècles de l'Ancien Régime.

Enfin, quelques "roturiers" laïcs acceptent de consacrer une partie de leur fortune à la création de classes rurales ; citons l'exemple de l'école de La Guéroulde (Eure), fondée par un maître de forges, ou celui de l'école d'Andé, ouverte grâce à la donation d'un marchand de poisson rouennais. Là aussi, les femmes, et le plus souvent les veuves, peuvent jouer un rôle prépondérant.

Les motivations de la plupart des fondateurs correspondent bien à celles du monarque qui a établi l'obligation scolaire en 1698 : l'école élémentaire doit avant tout être le lieu où le jeune enfant recevra les rudiments religieux et moraux nécessaires à tout bon catholique. Le catéchisme y sera enseigné au moins deux fois par semaine, les élèves devront assister aux messes sous la surveillance du maître. Parallèlement, ils suivront des leçons de lecture et de calcul, et seront initiés à l'art de l'écriture. Il est donc important que cette instruction, religieuse en majorité, imprègne l'esprit de tous les enfants de la paroisse, y compris et surtout les plus pauvres dont les parents n'ont pas les moyens de payer un précepteur ou les frais de pension au collège. C'est pourquoi la fondation a pour objectif principal d'assurer la gratuité de l'enseignement dispensé dans l'école ainsi créée.

En remerciement, les fondateurs de l'école se contentent de prières récitées à leur intention par les élèves ou d'une messe par an pour le salut de leur âme.



Lithographie due à Charlet, et représentant avec beaucoup de vérité un "magister" de village.

LE REGLEMENT D'UNE ECOLE DE CHARITE

L'emploi du temps

Les écoles s'ouvriront chaque année, le jour de saint Luc, et se fermeront la veille de la naissance de la sainte Vierge, le sept septembre. Dans le cours de l'année, les enfants auront un jour de congé chaque semaine, qui sera ordinairement le jeudi, au soir, à compter du jour de saint Luc jusqu'au jour de Pâques, et depuis le jour de Pâques jusqu'à la naisance de la sainte Vierge, le jeudi tout entier (...).

Les enfants entreront aux écoles, le matin, à huit heures sonnantes, et en sortiront à dix heures précises, pour être conduits à la sainte Messe ; et le soir, ils entreront à une heure et demie, pour sortir à quatre.

Les écoles commenceront et finiront par les prières accoutumées, et les maîtres, dans chaque école, auront soin d'enseigner aux enfants les principes de la Religion, à lire, écrire, même l'arithmétique, selon leur portée.

Le mobilier

Meubles nécessaires pour les écoles, lesquels seront fournis par le bureau pour la première fois, et entretenus, dans la suite, par les maîtres :

1° — Un Crucifix en relief, ou en papier dans chaque école.

2° — L'image de la sainte Vierge, avec le saint Enfant Jésus, de la même manière.

3° — L'image de la sainte Famille, Jésus, Marie, Joseph.

4° L'image du saint Ange Gardien, en grand.

5° — Les feuilles des quatre fins dernières, en grand.

6° — La feuille de l'école de Jésus et de l'école du démon ; ces deux écoles sont sur la même feuille, il faut souvent en parler aux enfants, leur faire regarder ces écoles (...) Toutes ces images, en relief ou papier, doivent être grandes, afin de frapper les yeux de ceux qui entrent, et leur imprimer la piété et le recueillement.

Les punitions

Voici les cas où ordinairement les enfants doivent être punis :

1° — S'ils viennent tard.

2° — S'ils viennent sans être peignés, et leurs habits, quoique mauvais, mal ajustés (...), et s'ils se grattent pendant les prières ou pendant la sainte Messe, etc.

3° — Quand ils demandent, pendant l'école, d'aller à leurs nécessités, afin de les obliger d'y pourvoir avant d'entrer (...).

4° — Ceux que l'on trouve ne pas suivre la leçon qui se dit dans sa bande.

5° — Si on en surprend un en train de parler, ou souffler les mots, les lettres ou syllabes à ses compagnons.

6° — S'il s'en trouve qui aient jeté des pierres ou qui en aient pris pour les jeter, ou bien qui aient porté quelque bâton pour se défendre ou faire le méchant.

7° — Ceux qui, hors de l'école, se sont défendus quand on les a attaqués, ou qui se sont attroupés pour se défendre (...). Par ce moyen, on ne voit aucune dispute ni querelle, non seulement parmi les écoliers des écoles charitables, mais même avec ceux du collège, ni des autres écoles, ce qui est d'un bon exemple.

8° — Ceux qui jouent, se promènent, courent ou badinent avec des filles.

9° — Ceux qui sont allés se baigner sans être accompagnés de l'un de leurs parents, comme père, mère, oncle, etc.

10° — Ceux qui seront allés voir les bateleurs, ou qui, en passant s'y seront arrêtés ; ceux qui auraient joué ou auraient fréquenté ceux qui jouent aux cartes, ou qui auraient joué de l'argent, à quelque jeu que ce fût.

11° — Ceux qui auraient juré, menti, dérobé chez eux ou ailleurs, dit des injures à leurs frères, sœurs ou autres, dit quelques paroles ou chansons malhonnêtes (...), qui couchent avec quelque personne de sexe différent, que ce soit leur propre mère, tante ou sœur.

12° Quand on apprend que quelqu'un ne porte pas le respect à ses parents, en entrant dans la maison et en leur parlant, qu'il ne leur obéit pas promptement (...).

13° — Ceux qui s'absentent pour quelque raison que ce soit, à moins que leurs parents ne viennent les excuser, et même, si cela arrivait souvent, il ne faudrait pas omettre de les châtier.

Règlement concernant la conduite et la direction des écoles charitables établies en la ville de Moulins, 12 novembre 1711. Archives départementales de l'Allier, D 145.



Pendant la Révolution, les gravures allégoriques furent innombrables. Celle-ci représente "l'Instruction", faisant apprendre les Droits de l'homme et du citoyen aux enfants.

Mais donations et legs étaient d'importance inégale et revêtaient des formes multiples. Ils pouvaient consister en dons en nature ou en espèces. Un acte notarié enregistrait les modalités de la fondation, dictées par le donateur avec une précision minutieuse. L'essentiel de la somme allouée était en principe destinée à assurer le traitement du maître, qui représentait la plus grosse dépense afférente à l'école. Les plus modestes des donateurs ne parvenaient d'ailleurs pas toujours à le prendre totalement en charge ; les plus riches au contraire pouvaient exiger qu'une fraction de l'argent fût réservée à l'achat de matériel tel que plumes, encre, abécédaire, voire de récompenses pour les élèves méritants.

Il était bien rare qu'une importante somme soit offerte en une fois, même en cas de testaments : en effet, afin d'éviter une dépense trop rapide et irrémédiable de l'argent, les fondateurs préféraient allouer leurs dons sous la forme d'une rente annuelle, dont l'origine pouvait être diversement choisie : l'un pouvait réaliser un placement dont les intérêts seraient reversés à l'école, un autre offrait le produit de fermages, un autre encore celui de coupes de bois, de locations de biens immobiliers, etc.

Néanmoins, si généreuses soient-elles, les fondations de ce type n'offraient guère de garantie durable. La modicité de certains dons, l'absence de réévaluation des rentes annuelles pouvaient mettre leur existence en péril. Il fallait d'autre part compter parfois avec la mauvaise volonté d'héritiers peu soucieux de respecter les dispositions testamentaires de leurs ascendants, ou encore avec les ruines et faillites qui s'abattaient aussi sur ces héritiers. Dans ce cas, les paroisses concernées hésitaient avant d'entreprendre un procès long et coûteux. En fait, les dons en nature, terrains ou bâtiments, s'avéraient beaucoup plus sûrs.

Paradoxalement, dans ces communautés pauvres, le système des fondations privées d'écoles sous l'Ancien Régime assurait donc la gratuité de l'enseignement. En cas de faillite de ces fondations, les communautés pouvaient prendre l'entretien de l'école à leur charge afin d'éviter sa fermeture. Il arrivait alors qu'elles soient obligées de lever une imposition spéciale sur les habitants et d'obliger les élèves à payer le maître pour faire face aux dépenses. Beaucoup acceptaient ce sacrifice.

Quand les habitants prennent l'école en charge...

L'article 5 de l'Ordonnance de 1698 prévoit que, dans le cas où les paroisses ne bénéficient d'aucune donation privée pour faire fonctionner les classes et en rétribuer les maîtres, les habitants doivent être soumis à une imposition spéciale créée dans ce but. La carence de l'Etat explique que les Ordonnances n'aient pas été

appliquées partout avec le même bonheur et qu'il ait été nécessaire de les promulguer deux fois, à 26 ans d'intervalle. Mais en contrepartie, elle permet dans le domaine scolaire une véritable décentralisation qui autorise les communautés d'habitants à user d'un droit de regard sur ''leur'' école, droit dont ils se priveront de moins en moins au cours du 18e siècle.

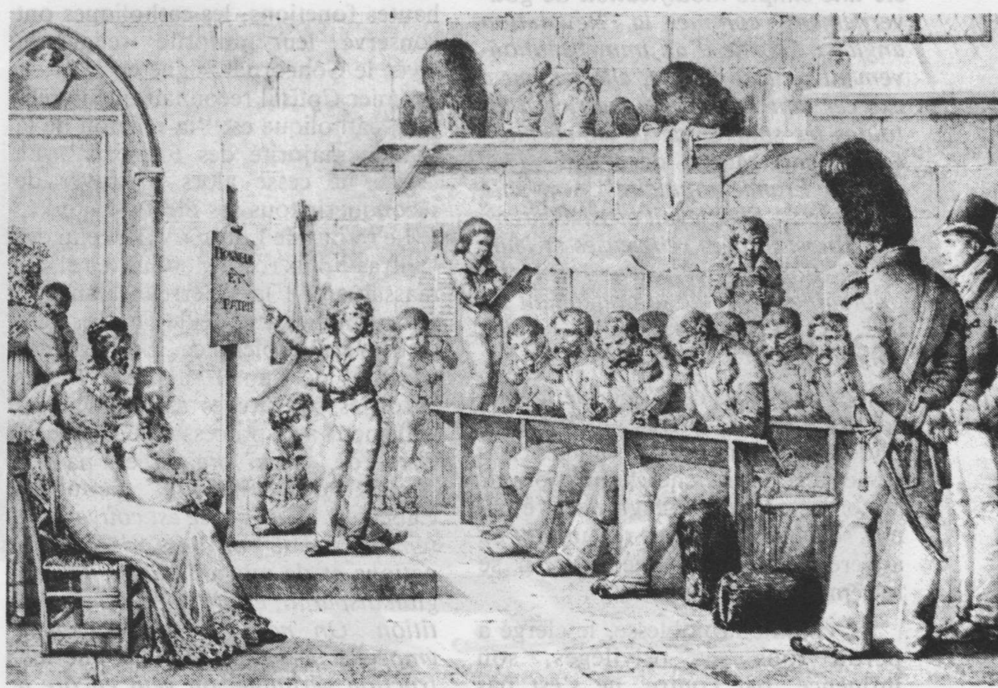
Lors de l'élection annuelle du maître qui, dans les villages, se déroule en assemblée générale des habitants, il arrive par exemple que le candidat présenté par le curé soit jugé incompétent et ne soit pas retenu. Petit à petit, dans des régions à forte scolarisation comme l'Est ou la Normandie, les vicaires sont évincés par des maîtres laïcs qui peuvent se consacrer à temps plein à l'enseignement. Ce même souci de qualité conduit parfois les municipalités et communautés villageoises à augmenter les gages du maître pour attirer des enseignants de meilleure qualité. Enfin, une surveillance locale est exercée sur le maître, qui est tenu dans la plupart des cas de recevoir un certain nombre d'élèves gratuitement (sinon tous) en échange d'avantages en numéraire ou en nature octroyés par les habitants.

Ainsi, par la volonté même de ceux pour qui elle avait été créée, l'école élémentaire change-t-elle peu à peu de visage. Dans la réalité quotidienne des villages, elle n'est plus l'école ''de combat'' qu'avait voulue l'Eglise catholique. Certes, les filles restent encadrées par des religieuses, à de rares exceptions près. Mais les congrégations enseignantes ont des comptes à rendre aux municipalités. Quant aux garçons, ils sont de plus en plus entre les mains d'instructeurs laïcs, souvent choisis parmi les habitants connus pour leurs bonnes mœurs ; bien que soumis à l'autorité ecclésiastique représentée par la personne du curé, ils apparaissent principalement comme des sortes d'employés communaux révocables par la communauté d'habitants qui les emploie. Enfin, l'influence de l'Etat sur les petites écoles élémentaires est quasiment nulle. Seuls les intendants, ayant droit de regard et de veto sur les dépenses effectuées par les communautés, peuvent s'opposer pour des raisons financières à l'ouverture d'une école, ou imposer sa fermeture : mais ce faisant, ils se trouvent en opposition avec les Ordonnances royales de 1698 et 1724, qui incitaient au contraire à la création d'écoles dans chaque paroisse...

Marie-Aimée JOYEUX



Autre version de l'apprentissage des Droits de l'homme : cette ''Institutrice républicaine'' les enseigne à une fillette coiffée du bonnet phrygien (gravure de 1793).



Cette gravure sur l'Enseignement mutuel à Metz porte pour légende : ''Des enfants de 10 à 11 ans apprennent à lire à 40 vieux soldats''. Curieusement, certains éléments du dessin sont tout à fait identiques à celui qui illustrait la 1re page de notre n° 21/22. Mais le maître sévère à gauche est ici remplacé par un groupe de femmes ; les premiers élèves assis sont devenus de vieux grognards ; et, sur le tableau, l'alphabet est supplanté par une inscription ''Honneur et patrie'' mieux adaptée à la classe... De meilleure facture, cette dernière estampe nous semble être l'original copié.

A CONDITION QU'IL N'ADMETTRA AUCUNE FILLE...

''Etant dûment informé des bonnes vie et mœurs, capacité et religion catholique, apostolique et romaine du Sr Jacques-Laurent Mounier de la paroisse de Rohan en notre diocèse, nous approuvons par ces présentes pour tenir les petites écoles de garçons de la paroisse, avec pouvoir d'y enseigner à lire, écrire, compter, calculer et le catéchisme, à condition qu'il n'admettra aucune fille dans lesdites écoles et qu'il aura soin, au moins les dimanches et fêtes, de faire assister ses écoliers à l'église pour entendre le service divin et profiter des instructions qui s'y font.''

Autorisation délivrée en 1778 par l'évêque de Saintes.



"La France est couverte de séminaires, de couvents, et de missionnaires". (Le sermon d'un missionnaire, gravure populaire).

Une tentative d'Eglise nationale au 19e siècle :

"L'EGLISE FRANÇAISE" DE L'ABBE CHÂTEL

Un peu d'histoire

"La Révolution française n'avait pas été une simple modification de gouvernement comme la Révolution anglaise : sortie d'un immense mouvement philosophique, elle tendait à exercer son action rénovatrice dans toutes les sphères de la vie sociale" écrit Henri Martin dans son *"Histoire de France populaire"*. Il précise plus loin : *"Elle devait aussi aspirer à modifier les idées religieuses et leurs applications qui ne peuvent ni rester immuables, comme le prétendent les uns, ni disparaître sans retour, comme d'autres l'imaginent...".*

Il est vrai qu'à cette époque, l'épiscopat français offre un mélange d'idées généreuses et de préjugés classiques ; certains, cherchant à ouvrir la voie, s'occupant de grandes réformes sociales ; d'autres, retournant en arrière jusqu'au 17e siècle, pour se retremper dans la tradition.

Si, comme la noblesse, le clergé a perdu tous ses privilèges, son influence, par contre, ne s'est pas laissée entamer. Même si la liberté des cultes a permis à quelques protestants et israélites d'accéder aux plus hautes fonctions, les catholiques ont conservé leur autorité religieuse. Avec le Concordat, signé en 1801, le Premier Consul reconnaît que la religion catholique est "la religion de la grande majorité des Français". Le clergé ne cesse alors d'essayer de reconquérir tous ses droits.

Le retour de Louis XVIII, celui des "ultras" plus royalistes que le roi, les massacres de la "Terreur blanche" vont ranimer les vieilles haines religieuses et l'intolérance. L'alliance du trône et de l'autel se resserre. Les autorités constituées assistent solennellement aux processions et plantations de croix organisées par la société de Missions. Ecoutons Cabet : "...*La France est couverte de séminaires, de couvents, de congrégations et de missionnaires ; la religion disparaît, étouffée par la superstition. On ne veut pas seulement empêcher le peuple d'avoir une instruction véritable, on veut encore le tromper, le rendre crédule et stupide...*".

A la Sorbonne, les cours de l'historien Guizot et du philosophe Cousin sont supprimés. L'Ecole normale, la faculté de Droit et celle de Médecine sont provisoirement fermées. Les professeurs d'opinion libérale sont révoqués et remplacés par des ecclésiastiques. Charles X, maintenant au pouvoir, représente aux yeux du peuple *"l'antique alliance de la royauté féodale et de l'Eglise"* (1). La loi du sacrilège, votée en 1825, va jusqu'à punir de mort la profanation des hosties consacrées dans les églises, ce qui correspond à introduire dans le Code le principe du crime religieux. La protection des jésuites permet d'accéder à l'avancement et à la fortune. Les congrégations favorisent les emplois et les ambitions. L'opposition au pouvoir se renforce peu à peu. Quelques catholiques suivent le comte de Montlosier au sein du "gallican", d'autres se réunissent chez Lamennais, dans son manoir de la Chesnaie ; enfin certains se rallient aux idées que Saint-Simon avait développées dans son ultime ouvrage, paru en 1825, un mois avant sa mort : *"Le Nouveau Christianisme"*. Dans ce livre, l'auteur se refuse à créer une religion nouvelle ; il se borne à mettre le système religieux en harmonie avec les progrès de la science. C'est dans ce sillage que l'abbé Châtel, entraînant avec lui quelques prêtres, se sépare de l'Eglise romaine pour créer "l'Eglise française".

(1) Louis Blanc, *Histoire de 10 ans.*

L'abbé Châtel

Ferdinand-François Châtel est né à Gannat, dans l'Allier, le 9 janvier 1795. Ses parents, d'origine très modeste, le placent comme apprenti-tailleur. En raison de son assiduité aux offices religieux, il retient l'attention d'un prêtre de sa paroisse qui le fait entrer, à ses frais, au petit séminaire de Montferrand. Il étudie la théologie au grand séminaire, dirigé par les Sulpiciens, reçoit la tonsure à 20 ans, les ordres mineurs 6 mois plus tard, le sous-diaconat l'année suivante ; enfin, la prêtrise en 1818.

D'abord vicaire de Notre-Dame de Moulins, il s'exerce à la prédication pour laquelle il avait quelques dispositions. Il obtient la cure de Monterray-sur-Loire en 1820. Six mois après, il devient aumônier du 20e de ligne, puis du 2e régiment des grenadiers de la Garde royale à cheval, stationné à Paris. C'est là que, de 1823 à 1830, prêchant dans la plupart des églises de la capitale, il acquiert une véritable réputation de prédicateur.

Deux mois avant la Révolution de juillet, l'abbé Châtel lance une revue : *"Le Réformateur* ou *l'Echo de la Religion et du Siècle"*. Sur la couverture de ce numéro, sans doute unique, une vignette représente un prête et un bourgeois se donnant la main, avec cette légende *"Je suis prêtre, mais TOLERANT, je vous cherchais..."* Les théories novatrices et libérales, la peur d'orthodoxie de ses articles vont soulever l'indignation des autorités ecclésiastiques. La revue est interdite. Châtel réunit plusieurs prêtres mécontents dans sa maison, rue des Sept-Voies.

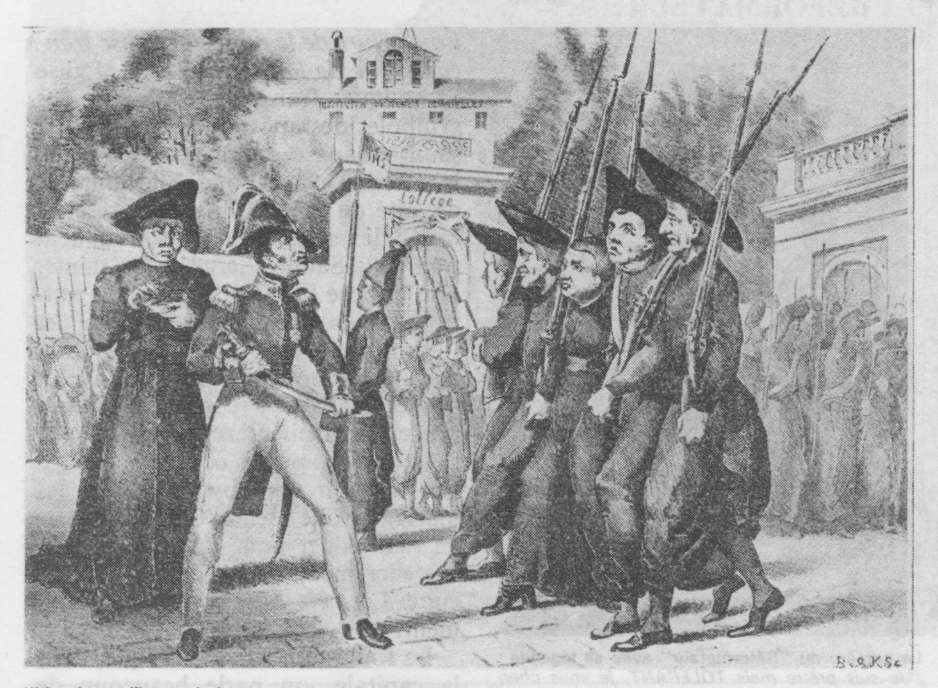
Nous sommes au mois de juillet 1830. Le 27, la révolution éclate ; le 31, le duc d'Orléans et La Fayette se donnent l'accolade au balcon de l'Hôtel de Ville ; les orléanistes escamotent la victoire des républicains...

Après les "3 glorieuses"

Au lendemain de la Révolution de 1830, c'est une explosion de joie dans la capitale. *"Toutes les têtes s'échauffent, toutes les voix parlent, toutes les plumes un peu dissertes écrivent, c'est un déluge de discours, de brochures, d'articles enflammés"* (2).

Les ouvriers, les marchands, les gardes nationaux manifestent ; il y a des clubs partout. Les réformateurs recrutent des disciples : les Saint-Simoniens dont le journal *"Le Globe"* soutient les doctrines, les

(2) Louis Barron, *Paris pittoresque.*



"L'antique alliance de la royauté féodale et de l'Eglise".
(Exercice de l'arrière-garde de Charles X, estampe satirique).

Fouriéristes-phalanstériens, les communistes selon Babeuf, les néo-chrétiens selon Lamennais, les néo-templiers du docteur Fabré-Palaprat et l'Eglise française de l'abbé Châtel.

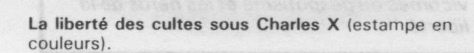
Le clergé voit son influence se réduire ; le budget des cultes vient d'être diminué, le mot "religion d'état" est rayé de la Charte. Les évêques promus à la pairie par Charles X perdent leur siège. Le ministère des Affaires ecclésiastiques est supprimé. L'image du Christ est enlevé des cours d'assise... L'Eglise est séparée de la politique.

L'Eglise catholique française

En octobre 1830, l'abbé Châtel adresse une pétition au ministre des Cultes, dans laquelle il se plaint de l'autorité abusive des évêques. Le 25 novembre, il publie dans le *Courrier Français* une note, datée du 23, dans laquelle il apprend au public qu'il s'est séparé de Rome, et qu'un grand nombre de prêtres patriotes se sont unis à lui : l'Eglise catholique française est fondée.

C'est dans une chambre, au septième étage du 18 de la rue des Sept-Voies, que l'abbé Châtel ouvre une chapelle provisoire où il dit la messe en français. Les chaises sont gratuites, contrairement aux usages, ainsi que l'administration des sacrements. Les assistants remettent leur obole, à la sortie, dans un tronc placé près de la porte. Son entreprise connaît un succès grandissant. Après un bref





La liberté des cultes sous Charles X (estampe en couleurs).

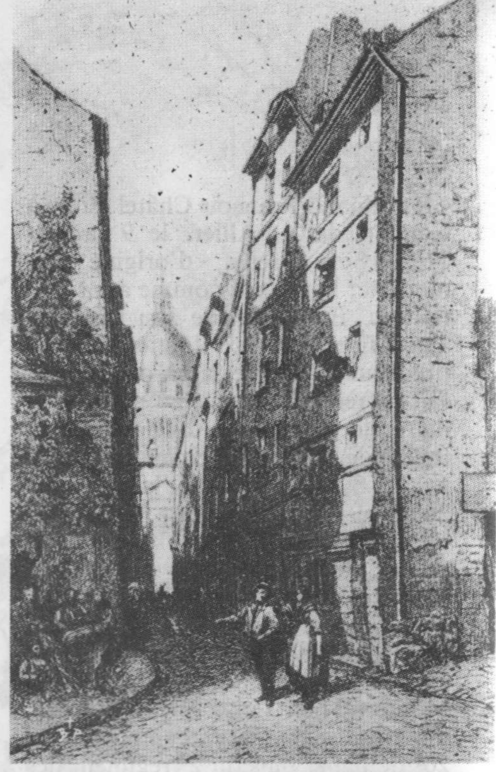


Le numéro du "Réformateur" avec sa légende : *"Je suis prêtre mais TOLERANT, je vous cherchais".*

séjour dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, il installe sa nouvelle chapelle au 23, rue de la Sourdière, au deuxième étage, où elle est inaugurée le 23 janvier 1931. C'est à cette occasion qu'est publiée la première profession de foi : *"Sermon à l'ouverture de la nouvelle Eglise française, rue de la Sourdière".* L'Eglise catholique française reconnaît les symboles des apôtres, de Nicée et de saint Athanase, comme expression de la doctrine évangélique. Elle admet la divinité de Jésus Christ, la présence réelle, les sept sacrements, l'invocation de la Sainte-Vierge et des saints. Elle impose l'usage de la langue vulgaire dans l'exercice du culte et l'administration des sacrements, déclare la confession "facultative et non obligatoire", repousse les indulgences, le droit d'excommunication, l'éternité des peines et l'abus des dispenses pour les abstinences et les mariages. Elle prend l'engagement de ne rien exiger pour l'administration des sacrements et les cérémonies du culte. Les offrandes se donnent librement.

La foule accourt. Tandis que, dans la capitale, on parle beaucoup de l'Eglise française, 34 communes y adhèrent dès la fin de 1830, dont la première, la petite commune de Butot en Seine Inférieure (Seine-Maritime), ralliée dès le 23 septembre.

Un événement capital va bientôt favoriser le succès de la nouvelle église : le sac de l'évêché (voir encadré) qui suit l'imprudente manifestation carliste de St-Germain-l'Auxerrois et la destruction des croix fleurdelisées au faîte des clochers.



La rue des Sept-Voies, où l'abbé Châtel posa les fondations de son "Eglise française".

Au début de 1831, l'abbé Châtel s'adjoint deux grands vicaires, anciens séminaires, Auzou (voir

Le sac de l'archevêché (15 février 1831)

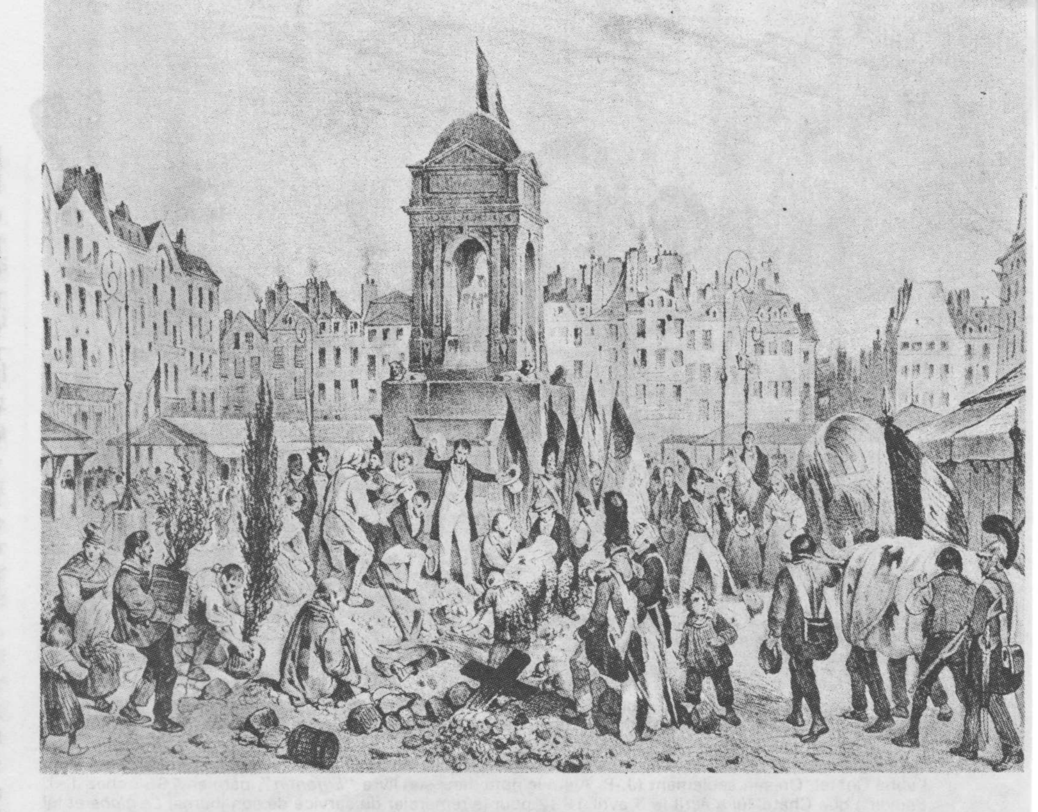
La Gazette de France et **la Quotidienne** annoncent qu'un service funèbre sera célébré à l'église Saint-Roch, le 14 février 1831, jour anniversaire de la mort du duc de Berry. Sur intervention du ministre de l'Intérieur et du Préfet de police, le ministre des Cultes fait savoir à l'archevêque de Paris que cette cérémonie peut devenir une provocation à l'émeute. Le jour de la cérémonie, les arrivants sont informés par des cartes qui leur sont remises, que le rendez-vous est reporté à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Une foule élégante de légitimistes se presse dans le temple. A la fin du service funèbre, un jeune homme pose une lithographie représentant le duc de Bordeaux, qui est bientôt recouverte d'une couronne d'immortelles et ornée des décorations déposées par les militaires présents.

La population apprend alors ce qui se passe dans l'église ; elle se rassemble sur la place et s'insurge contre ce qu'elle considère comme un "complot de sacristie". Elle s'en prend à un jeune homme qu'elle prend pour un jésuite, et qui échappe de peu au lynchage, grâce à l'intervention du Préfet de police arrivé sur les lieux avec quelques gardes municipaux.

Les autorités, constatant alors que cette manifestation est anti-carliste, considèrent qu'elle peut servir le gouvernement de la bourgeoisie qui vient de prendre le pouvoir. Dès lors, elles affectent l'indifférence. C'est sur ordre d'un magistrat de la cité qu'on abat la croix surmontant l'église, qui va être ensuite dévastée. L'autel, la chaise, les balustrades, les confessionnaux sont brisés, les saints renversés de leur piédestal, les tableaux déchirés, les tentures foulées aux pieds. Certains dansent, revêtus des habits sacerdotaux. Si des ravages sont commis, aucun vol n'est signalé, on note même que lors de l'invasion du presbytère, le peuple respecte l'appartement de l'abbé Paravey, qui avait béni le cimetière du Louvre où sont enterrés ceux qui sont tombés lors des "Trois glorieuses". Cet événement permet au roi de montrer au clergé combien il est dangereux de maintenir son alliance avec un trône abattu. Le roi, informé que le peuple est prêt à tenter le lendemain une attaque du Palais Royal et de l'archevêché, décide de faire protéger le Palais Royal par les troupes de garnison, sans se soucier de l'archevêché.

Le lendemain, au lever du jour, des groupes se forment aux alentours du Palais Royal. Ils sont, pour partie, détournés par de mystérieux agitateurs, vers la demeure de l'archevêque. Un détachement de la 12e légion, commandé par François Arago, descend du Panthéon vers la cité. Ils arrivent à l'archevêché pour assister à sa démolition. Des hommes attachés à la grille du jardin la plient en deux sous leurs efforts conjugués. Tout est détruit. Les meubles, les livres manuscrits, vêtements et ornements sont jetés par les fenêtres. La Seine charrie des morceaux de papiers, des étoles, des matelas, du linge. Le savant Arago assiste, impuissant, à ces destructions. Il demande, sans résultat, du renfort au commandant général de la garde nationale de Paris. Vers trois heures, une légion commandée par M. Talabot se présente sur les lieux de l'émeute, Arago lui demande d'intervenir. *"J'ai ordre de paraître ici et de m'en retourner"*, lui a-t-il répondu. Ne dit-on pas que M. Thiers et quelques personnalités se promènent devant les ruines fumantes ?

Durant cette journée où la révolte se mêle aux excès du carnaval, les croix sont décrochées du dôme des églises afin d'en détruire les fleurs de lys qui les décorent. Voici ce qu'en dit Cabet, dans son livre sur la révolution de 1830 : *"... le peuple s'irrite contre les insolents carlistes qui, quelques mois après sa victoire, en face des tombes de ses martyrs, ont l'audace de venir célébrer dans un temple la fête d'Henri V ! Le peuple est l'ennemi des jésuites et des prêtres ambitieux et mondains qui font servir la religion à la politique, et qui prêchent la guerre civile et les proscriptions ; il abat la croix fleurdelisée, ou plutôt les fleurs de lys qui s'y trouvent et la dénaturent. Mais demandez au curé de St-Germain-l'Auxerrois lui-même : ce peuple ne respecte-t-il pas la croix simple et religieuse ? N'en place-t-il pas sur le tombeau de ses amis ? Ne s'incline-t-il pas avec reconnaissance et vénération devant le pasteur qui, ne parlant que de religion, de concorde et de charité, appelle les bénédictions du ciel sur les victimes du despotisme et les héros de la liberté."*



Lithographie de V. Adam représentant le sac de l'archevêché. Papiers et objets sont défenestrés, puis jetés à la Seine.

encadré) et Blachère, auxquels un ancien évêque constitutionnel nommé Poulard donne les ordres, le 26 mars 1831. Proclammé "Evêque primat de l'Eglise universelle" par ses deux adeptes, l'abbé Châtel cherche maintenant à se faire consacrer authentiquement par un haut dignitaire ecclésiastique.

Le rapprochement avec la Société des Templiers

Châtel sollicite tout d'abord l'abbé Grégoire, l'ancien évêque constitutionnel de Blois, qui s'était distingué par son esprit libéral sous la révolution. Celui-ci décline son offre peu de temps avant de s'éteindre (28 avril 1831). Il se tourne ensuite vers l'ancien archevêque de Malines, M. de Pradt, qui avait été aumônier ordinaire de Napoléon 1er après son sacre ; le refus est brutal. Poulard, autre évêque constitutionnel, qui vient de donner l'ordination à Auzou et Blachère, refuse également de le sacrer évêque de peur de perdre sa pension, que l'abbé était bien incapable de lui assurer.

C'est alors que Châtel, peut-être déjà franc-maçon, a recours au grand maître des Templiers, le docteur Fabré-Palaprat. Cet ancien prêtre siège alors dans le local appelé "La Redoute", au 45 de la rue Grenelle-Saint-Honoré. Le grand Maître se targuait du pouvoir de conférer la qualité épiscopale, qu'il avait reçue lui-même de M. Mauviel, évêque de Saint-Domingue. Il se prétendait également souverain pontife des Joannistes, secte occulte visant à ramener le christianisme à sa simplicité primitive.

Fabré-Palaprat consent à sacrer l'abbé Châtel et à lui fournir tout ce



Portrait de l'abbé Châtel.

L'ABBE AUZOU ET LES PRETRES REFORMATEURS

Louis, Napoléon Auzou est né à Versailles, le 1er janvier 1806. Il étudie au petit séminaire de la même ville. Quand éclate la Révolution de 1830, il se rallie à l'Eglise catholique française en réaction contre l'épiscopat français. En 1832, au moment de la scission avec Châtel, il est curé de Clichy-la-Garenne, dont il habite le presbytère sans opposition du gouvernement. Le 8 janvier 1833, sur réclamation du clergé qui veut récupérer son église, le procureur du roi décide de mettre les scellés. Gisquet, le Préfet de police, raconte dans ses Mémoires cet événement : *"Le lendemain, 9 janvier, les scellés avaient été brisés et l'église envahie. Le même magistrat se rendit encore sur les lieux avec un bataillon d'infanterie, des gendarmes et des sergents de ville. Les agents de la force publique furent accueillis à coups de pierres, on leur opposa des barricades ; on arrêta une trentaine de récalcitrants et tout rentra dans l'ordre."* **Il faut mobiliser 800 hommes pour installer dans l'église le prêtre catholique romain. Ayant trouvé une nouvelle chapelle, Auzou est expulsé manu militari le 3 mai 1833.**

Toutefois, un grand nombre de communes se rallient à "l'église au rabais", comme disent ses détracteurs. L'abbé Heurtault est envoyé à Boulogne-sur-Seine, l'abbé Ledru, de la commune de Lèves, près de Chartres, adhère à son tour, ainsi que la commune de Guerville en Seine-et-Oise. Leverdet devient curé de Senneville, près de Mantes.
En 1834, Auzou transfère sa chapelle dans l'ancien Colisée d'hiver au 10, boulevard Saint-Denis. C'est là qu'il fait un jour l'éloge de la danse dans un sermon intitulé :
Discours sur les plaisirs populaires, les bals et les spectacles. **En 1835, il dédie un service funèbre au citoyen Pépin. Sur le billet de convocation, on lit :** *"Cérémonie religieuse en faveur du citoyen Pépin, décapité par les thermidoriens, l'an 44 de la République".* **Il faut rappeler que Pépin est le complice de Fieschi dans son attentat contre Louis-Philippe...**

Mais bientôt, les curés "réformateurs" sont expulsés de leur église, tels ceux de Saint-Prix (Seine-et-Oise), telles en Harmois près de Montargis, Ville-Fayard dans le diocèse de Limoges, Lèves en Eure-et-Loire.

La réforme se répand de telle manière en Seine-et-Oise que le gouvernement en interdit le culte public. Le 12 mars 1837, les églises de Clichy et Senneville sont fermées. Auzou et Laverdet, défendus par Ferdinand Barrot, intentent alors à l'Etat un procès qu'ils perdent. Un arrêt de la Cour de cassation du 22 juillet déclare que *"un culte public ne peut être exercé publiquement que lorsqu'il a été spécialement autorisé par le gouvernement".*

L'abbé Auzou.



Las de ces persécutions et devant tant de déboires, Auzou adresse en 1839 une rétractation à l'archevêque de Paris et à l'évêque de Versailles. On lui confie alors la direction d'un bureau de poste à Givry, en Saône-et-Loire. En janvier 1851, il sera condamné à 5 ans de prison pour détournement de 1 600 francs, avec circonstances atténuantes... On perd ensuite la trace de ce prêtre "révolutionnaire".

Quant à Laverdet, il continue dans ses convictions en créant l'Eglise évangélique française, qui existe encore en 1843 au 24 de la rue du Caire. Après avoir été successivement maître d'école, libraire et prêtre, Laverdet prend la suite de Charron, comme marchand d'autographes. Il mourra, sans avoir renié ses convictions, le 30 novembre 1865.



Sur cette gravure satirique, on trouve côte à côte trois réformateurs : Fabré-Palaprat en costume de grand-maître des Templiers ; Enfantin en costume épiscopal de l'église de Ménilmontant ; et Châtel en évêque primat des Gaules.
On peut penser qu'Enfantin n'a vraisemblablement jamais été en rapport avec les Templiers ou avec l'abbé Châtel. On sait seulement (J.-P. Alem le note dans son livre *''Enfantin''*, paru en 1963 chez J.-J. Pauvert) que Châtel lui a écrit le 3 avril 1832 pour le remercier du service de son journal *Le globe* et lui promettre celui de son bulletin, à paraître à partir du 1er janvier 1833.

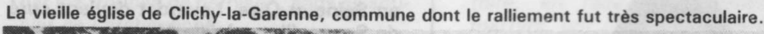
qui est nécessaire à la programmation de sa réforme, à deux conditions toutefois : d'abord qu'il devienne templier ; ensuite qu'il introduise peu à peu dans l'Eglise française les pratiques du Joannisme en adoptant le costume et le cérémonial du culte. Lors d'un convent général extraordinaire, les Templiers donnent leur accord. Le 4 mai 1831, Châtel, ayant souscrit à toutes les exigences, est sacré évêque, devenant de plus ''Primat coadjuteur des Gaules'', et ses deux vicaires ''vicaires primatiaux''.

Splendeur et misère de l'Eglise française

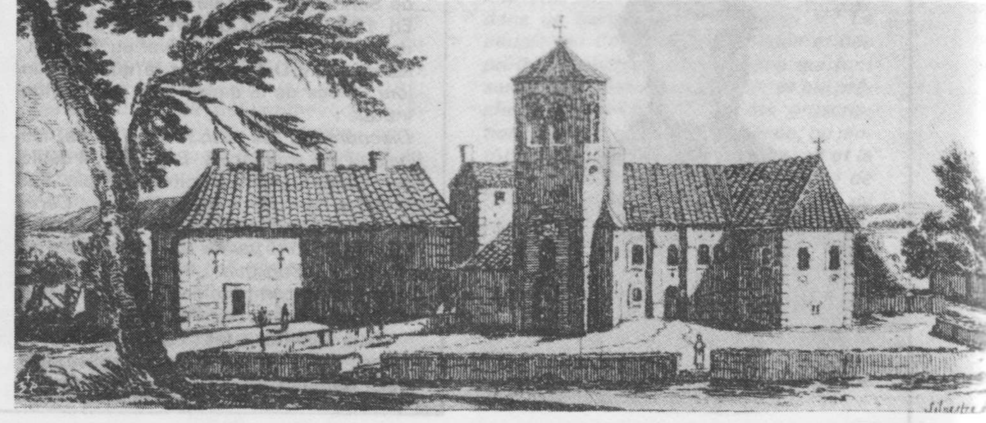
Le nouveau prélat s'installe rue de Cléry, salle Lebrun, sorte de bazar où avaient lieu tour à tour des ventes et des concerts. L'inauguration a lieu le 12 juin 1831. Châtel prend lui-même la plume pour relater cette cérémonie, dans une brochure largement répandue et publiée une semaine après : *''L'inauguration de cette église avait attiré, dimanche dernier, nombreuse et brillante assemblée ; on remarquait M. Benjamin Constant et Mme la baronne Roger ; un assez grand nombre d'ecclésiastiques, parmi lesquels on a reconnu de hautes dignités ; des élèves des Ecoles polytechniques, du droit et de médecine. Cette affluence était telle, eu égard au local, qui ne peut contenir que 1 800 personnes, au plus, que l'abbé Châtel et ses vicaires n'ont pu que difficilement se frayer un chemin pour arriver aux marches de l'autel. Une messe en musique donnait un nouveau mérite à cette solennité religieuse. Plusieurs morceaux d'un très bon effet ont été exécutés par des artistes distingués, qui avaient offert le concours de leur talent. M. l'abbé Châtel a prononcé, avec une onction toute patriarcale, un discours que la sainteté du lieu a seule empêché d'être couvert d'applaudissements...''*

L'Eglise française fait incontestablement des progrès. Son côté libéral, ses sympathies pour les bonapartistes la rendent très populaire. C'est l'époque où Béranger chante la gloire de l'empereur et où des artistes comme Raffet dessinent les valeureux soldats de Napoléon. La nouvelle Eglise flétrit le préjugé contre les acteurs, ce qui lui vaut la sympathie des comédiens. Et Châtel n'hésita pas à employer des procédés publicitaires pour attirer la foule, en placardant des affiches sur les murs et en faisant distribuer des prospectus dans les rues...

Parmi les adhésions des communes, la plus spectaculaire est certainement celle de Clichy-la-Garenne, dont le curé, M. Menqueville, avait été compromis dans la manifestation des légitimistes de Saint-Germain-l'Auxerrois. L'abbé Châtel va dire lui-même la messe sur la place publique, puis dans un local mis à sa disposition par un ancien maître d'école, Laverdet, qui prendra une place importante dans l'histoire de cette Eglise. Le 2 juillet 1831, 220 notables de Clichy sollicitent officiellement par une pétition l'investiture de l'abbé Châtel, puis élisent pour curé l'abbé Auzou, l'un de ses deux vicaires. Laverdet est ordonné prêtre par le primat le 24 septembre 1831, sans être passé par le séminaire. Il est élu curé de la commune de Sarcelles peu de temps après.

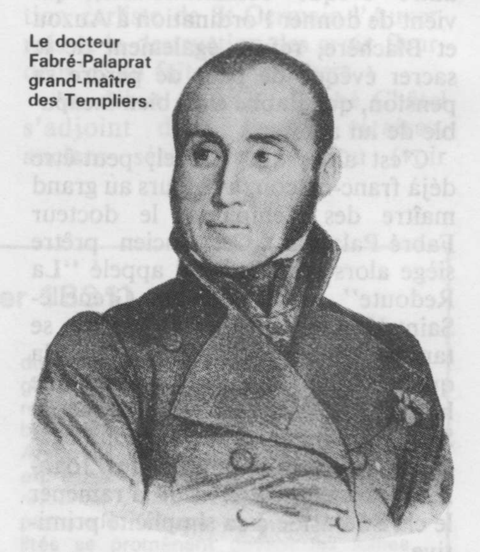


La vieille église de Clichy-la-Garenne, commune dont le ralliement fut très spectaculaire.



La rupture avec les Templiers

Châtel se sent sûr de lui, trop sûr sans doute. Il pense pouvoir marcher seul et négliger les promesses faites aux Templiers. Informé de cette ''trahison'', Fabré-Palaprat se rend chez Châtel, et lui fait promettre qu'il dépouillerait le costume romain et revêtirait celui d'évêque primat de l'ordre de Saint-Jean au cours d'une manifestation dont on avait fixé la date. Les grands dignitaires du Temple se rendent à l'église le jour dit. Châtel n'est pas là ! Un convent extraordinaire décide alors de dégra-



Le docteur Fabré-Palaprat grand-maître des Templiers.



L'abbé Châtel au sein de son "Eglise chrétienne française"

der et excommunier Châtel et Auzou. Leurs noms sont, paraît-il, cloués avec la sentence à un "poteau d'infamie". Le lendemain, le grand bailli leur signifie le jugement, leur enjoignant de rendre le costume épiscopal et de fermer leur chapelle. Le primat des Gaules met le grand bailli à la porte...
La scission entre l'Eglise française et l'ordre des Templiers est consommée.

Mais les dons volontaires ne suffisent plus à combler les dépenses de l'Eglise française. Châtel rétablit le tarif des chaises et celui des baptêmes, mariages et enterrements. Expulsé de la rue de Cléry, il retourne quelque temps rue de la Sourdière, qu'il quitte pour s'installer au 59, faubourg Saint-Martin, dans un hall où l'on entreposait les voitures de pompes funèbres. L'inauguration a lieu, en toute simplicité, le 3 décembre 1831. A cette occasion, Châtel écrit sa deuxième brochure : *Profession de foi de l'Eglise catholique française, précédée de "l'Eglise romaine ou de l'éducation anti-nationale des séminaires"*.

Le 17 février 1832, une messe est célébrée en l'honneur de Molière, messe qui attire beaucoup de monde des milieux théâtraux. Le 19 février, un service funèbre est célébré pour Escousse et Lebas, deux jeunes écrivains qui s'étaient suicidés deux jours auparavant.

Assailli de difficultés financières de plus en plus lourdes, Châtel décide de créer un conseil pour l'administration du temporel de l'Eglise, et une société en commandite dont les actionnaires devront participer aux charges et aux bénéfices du culte. C'est un nommé Dufour qui en est l'administrateur, par acte officiel daté d'avril 1832. Il projette même, par une constitution, de distribuer le territoire de la France en évêchés et en cures, de fixer l'époque des synodes et conciles, allant jusqu'à prévoir le costume que devraient porter les prêtres... Ce projet ne verra jamais le jour.

Le départ d'Auzou

Châtel accentue chaque jour davantage sa réforme religieuse. Les sermons deviennent de véritables prêches philosophiques. On le voit avec surprise se rapprocher de la discipline et des pratiques extérieures de l'Eglise romaine. Le 6 mai 1832, Auzou et son vicaire Leverdet qui ne sont pas d'accord rendent publique leur protestation contre le prélat, et se retirent à Clichy-la-Garenne. Ils repoussent l'épiscopat comme une institution aristocratique, et n'admettent que la hiérarchie élémentaire de la paroisse. Auzou ne prend-il pas le tire de "curé par élection du peuple ?"... Châtel essaye, sans succès, de récupérer ses deux anciens collaborateurs, en adressant aux journaux des articles où il se plaint, avec amertume, des disciples qui *"osent se séparer de leur chef et bienfaiteur"*. Sans tenir compte des observations de leur ancien chef, les deux disciples inaugurent le 9 août 1832 une chapelle, dans un local dans la rue Basse, près de la porte Saint-

BIBLIOGRAPHIE DE L'ABBE CHATEL

1831 — *Sermon à l'ouverture de la Nouvelle Eglise française, rue de la Sourdière.* (Paris, Barbat).
— *Profession de foi de l'Eglise catholique française,* précédée de *l'Eglise romaine ou de l'éducation anti-nationale des séminaires.* (Paris, Delaunay-Vimont).

1833 — *Catéchisme à l'usage de l'Eglise catholique française.* (Paris, Prévost).

1838 — *Le Code de l'humanité, ou l'humanité ramenée à la connaissance du vrai Dieu et au véritable socialisme.* (Paris, imp. d'Eurat).

1843 *A la Chambre des députés.* (Paris, imp. de Guillois).

Discours édités :

1833 — *Contre les excommunications,* prononcé le jour anniversaire de la mort de Molière.
— *Sur les spectacles,* prononcé en présence des artistes des théâtres de la capitale.
Sur les abus de la confession.
— *Extrait d'une lettre de M. Châtel, fondateur de l'Eglise française, écrite à un ecclésiastique protestant du Doubs à la fin de février 1833*
— *Contre le célibat des prêtres.*

1834 — *Sur l'amour de la patrie.*

1836 — *Lettre pastorale pour Pâques.*
— *Sur le déisme, ou la véritable religion.*
— *Sur la nécessité d'une religion.*

1837 — *Sur l'excellence de la loi naturelle.*
— *Sur l'éducation anti-nationale des séminaires des frères ignorantins et des couvents.*

1836 — *Sur l'éducation du jour.*
— *Sur le culte des grands hommes.*
— *Sur la vocation de la femme.*
Sur l'immortalité.
— *Sur les enseignements de l'homme et les enseignements de Dieu.*

1841 — *Lettres pastorales*
— *Eloge de Napoléon.*
— *Sur l'apostasie.*

1842 — *Sur l'esclavage.*

1843 — *Lettres pastorales.*

Denis. C'est dans cette vaste salle, connue sous le nom de "Ménagerie", qu'en 1831 le célèbre dompteur Martin avait exhibé ses lions. Sur la façade, on peut lire "Eglise catholique, *apostolique,* française. Local provisoire."

Cette scission va, bien sûr, porter un rude coup à la vogue de l'Eglise française de l'abbé Châtel. Celui-ci passe en 1833 un singulier traité avec M. L.-F. Dufour, déjà administrateur de la société en commandite. (Journal des débats du 13 juillet 1833). En effet, Dufour s'engage à fournir tous les fonds nécessaires à l'avancement de la réforme ; tandis que Châtel reconnaît de son côté que l'administration temporelle de ses églises appartient exclusivement à M. Dufour, lui cédant les ventes sur les deux ouvrages déjà parus, ainsi que les recettes des temples existants et à venir, sous déduction d'un traitement de 6 000 francs prévu pour le prélat. Cet accord va bientôt entraîner Dufour à la ruine !

Châtel multiplie messes et discours (voir encadré). Nous ne prendrons pour exemple que le service funèbre célébré le 17 janvier 1833 *"en l'honneur de Molière, de Rancourt, de Talma, de Philippe et de tous les artistes à qui l'Eglise romaine a refusé la sépulture ecclésiastique".* Une lettre d'invitation signée Dufour est répandue dans le quartier et envoyée à toutes les notabilités parisiennes. Elle se termine ainsi : "La messe, célébrée solennellement, sera exécutée en musique locale et instrumentale, dirigée par M. Frion, chef de musique de la 3e légion.

M. l'abbé Châtel, évêque primat par élection du peuple et du clergé, prononcera un discours contre les excommunications. Cette lettre servira de billet d'entrée".

Ces cérémonies ne suffisent toutefois pas à combler le vide de la caisse. Châtel lance alors son troisième ouvrage : *"Catéchisme à l'usage de l'Eglise catholique française",* destiné à ses adeptes. Ce livre de messe obtiendra un certain succès, puisqu'il sera réédité en 1835, 1837 et 1840. Il est suivi en 1834 par *"Le Nouvel Eucologue à l'usage de l'Eglise catholique française"* (un eucologue est un livre de prières pour l'office des dimanches et des fêtes). Ce livre, tiré à 5 000 exemplaires, est écrit par un certain A.-B. Saint-Estève, ancien acteur de vaudeville dont la prose et la poésie sont empreintes de plus de fantaisie que de style et d'envolée.

Voici deux textes à titre d'exemple :

Bénédiction

Que du Dieu tout puissant la bénédiction
De vos cœurs écartant la sombre affliction,
A chaque instant du jour, sur vos fils et vos filles,
Vos frères, vos amis, vos parents, vos familles,
Descende en répandant ses célestes bienfaits
Et pour votre bonheur, et demeure à jamais

Et sur Napoléon Ier :

....

A tes mânes, salut ! Toi qui fis de la France,
Quand tu la gouvernas, la grande nation !
Les cœurs de tes hauts faits gardent la souvenance
Et disent : gloire, honneur au grand Napoléon !

> **REVUES DE L'EGLISE FRANÇAISE**
>
> **5 mai 1830** : *Le Réformateur ou l'écho de la religion et du siècle.*
> **1/1 au 21/04/1833** : *Le Bon Pasteur,* journal de l'Eglise française catholique et apostolique de Clichy-la-Garenne (17 numéros).
> **Janv. à août 1833** : *Le Catholique français,* ou *la religion de la raison* (30 numéros).
> **Octobre 1834 à juin 1835** : *Le Réformateur,* journal religieux consacré au développement de la doctrine de l'Eglise française et du christianisme unitaire (8 numéros).
> **Juillet 35 à février 1837** : Suite du précédent sous le nom : *l'Eglise française, journal religieux* (20 numéros chiffrés 9 à 28).
> **Oct. 1841 à août 1843** : *La Religion naturelle,* revue des doctrines et des progrès de l'Eglise catholique française dédiée aux catholiques et au FF-MM par une société de catholiques français sous la direction du F. Bandelier, vicaire primatial de l'Eglise française.
> **Avril 1843 à février 1844** : *Le Réformateur religieux* ou *l'Echo de l'Eglise française* fondée par M. l'abbé Châtel, journal religieux, politique et littéraire (17 numéros).

On est loin maintenant de l'Eglise "populaire" de 1830, qui semble devenue une Eglise "spectacle". Châtel se bat quand même, et fait paraître en 1838 son quatrième ouvrage, *"Le Code de l'humanité, ou l'humanité ramenée au vrai Dieu et au véritable socialisme".* La profession de foi reste *"La loi naturelle, toute la loi naturelle, rien que la loi naturelle".* L'Eglise française croit à l'unité de Dieu dans toute la rigueur du mot et n'admet que la trinité platonicienne, c'est-à-dire la trinité d'attribut. L'Eglise française honore Jésus Christ comme un homme, un homme prodigieux certes, mais elle ne le reconnaît point comme Dieu. D'après l'abbé Châtel, *"le Christ est un philantrope qui faisait des miracles à l'aide du magnétisme. Socrate, Platon et Napoléon sont de la même lignée avec cette seule différence que Napoléon est un docteur guerrier, alors que le Christ est un docteur pacifiste"*...

Le clergé reprend sa place

Dès 1837, le Christ est replacé dans les salles de Cour d'assises. Les cardinaux voient leur subvention rétablie ; des sommes considérables sont affectées à la construction et à la réparation des églises et des presbytères ; les pensions ecclésiastiques sont plus que doublées.

Le clergé reprend peu à peu sa place ; tous les réformateurs vont disparaître. Le temple joannite de Fabré-Palaprat, dont le dernier refuge est la cour des miracles, disparaît de lui-même. Un autre temple, établi place de la Sorbonne par un nommé Roch, se disant "Patriarche de l'Eglise constitutionnelle de France", avait été interdit par la police dès 1832 (comme la petite église de Mesnilmontant, chère à Enfantin) et dissoute la même année.

Châtel, lui, ne désarme pas. En 1842, l'autorité fait fermer son église de la rue du faubourg Saint-Martin pour "outrage à la morale publique". Il réagit en adressant en 1843 une pétition "A la Chambre des députés, par Ferdinand-François Châtel, fondateur de l'Eglise unitaire dite Eglise française, demeurant à Paris, rue Neuve Saint-Nicolas n° 32, Jean-Baptiste Bandelier, rue Neuve Saint-Jean n° 11 et Gaspard Tascher, rue du Faubourg-Poissonnière 135...". Dans cette pétition, il invoque, sans résultat, l'article 5 de la Charte.

La même année, l'abbé Châtel fonde une nouvelle revue (voir encadré) *"Le Réformateur religieux ou l'Echo de l'Eglise française", journal religieux, politique et littéraire".* Comme il n'a pas satisfait à la formalité du cautionnement, il est condamné à un an de prison et 200 francs d'amende. *(Moniteur* du 1er juin 1843).

Châtel n'a plus d'autre ressource que de solliciter un emploi dans l'administration des Postes ; emploi qui lui est accordé et qu'il tiendra jusqu'en 1848.

La Révolution de 1848

La Révolution de 1848 va ranimer les espérances de Châtel. Ne trouvant personne pour redonner vie à l'Eglise française, il met son éloquence au service des nombreux clubs qui surgissent à cette époque. On le retrouve assidu au Club féministe de Mme Niboyet, où il prononce des dis-

cours contre le célibat des prêtres, en faveur du divorce, pour l'émancipation des femmes. On le voit même, le 15 mai 1848, avec Raspail, Sobrier et Blanqui à la tête des ouvriers prêts à envahir l'Assemblée nationale.

A la même époque, il préside, à la barrière du Maine, un banquet ''religieux et social'' chez le restaurateur Ragache. Le repas coûte 1,25 F par tête. L'ex-prélat des Gaules revêt, pour cette occasion et pour la dernière fois son costume de grand apparat.

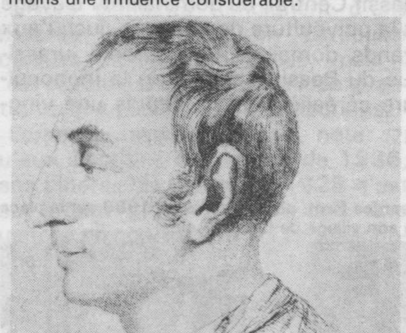
Supprimée en 1850, son Eglise ouvre à nouveau ses portes dans une pauvre maison du passage Dauphine. Châtel, à l'époque professeur libre, devient également... épicier. Il s'éteint le 18 mai 1862, sans renier ses convictions, malgré les efforts de Mgr Sibour et du Père de Ravignan pour le ramener à l'Eglise catholique. Quelques-uns de ses derniers fidèles le font enterrer dans le cimetière de Clichy-la-Garenne, dans le caveau de la famille Laverdet.

L'Eglise française avait vécu.

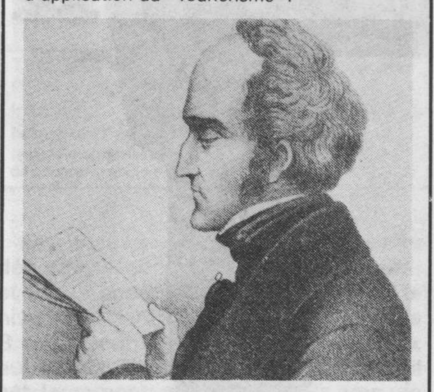
Georges PELLETIER

PHILOSOPHES ET ECONOMISTES DU 19e SIECLE

Portrait surprenant (par Gabriel) du comte de Saint-Simon (1760-1825), père de ''l'industrialisme''.
Ses disciples (Enfantin, Péreire, Bazard), firent évoluer sa doctrine vers le collectivisme, ou en firent une secte religieuse. Ils n'en eurent pas moins une influence considérable.



Charles Fourier (1772-1837) est célèbre par sa description minutieuse et poétique du *phalanstère*, organisme et cité d'une collectivité dont chaque membre est actionnaire, et dont les revenus sont partagés entre travail, capital et talent. Il n'y eut que quelques tentatives d'application du ''fouriérisme''.



PROMESSES ELECTORALES

C'est une des destinée singulière et bien connue que celle du ''brave général'' Georges Boulanger (1837-1891). Elle fulgura en quelques années : ministre de la Guerre en 1886-1887), sa popularité dans les milieux les plus divers s'appuyait surtout sur le mécontentement envers les radicaux au pouvoir. Cette situation inquiétant le gouvernement, Boulanger fut contraint en 1887 à la démission et envoyé à Clermont-Ferrand comme commandant de la place. Ce limogeage provoqua une grande manifestation à la gare de Lyon, lors de son départ.

Le gouvernement commit une nouvelle erreur en le mettant à .la retraite le 27 mars 1888 : cela lui permettait de se présenter aux élections de 1889, où, porté par une active propagande, il faut élu dans plusieurs départements.

Le coup d'Etat, souhaité par ses partisans, parmi lesquels on retrouve Rochefort et l'ultra-nationaliste Paul Déroulède, devient possible. Mais Boulanger est plus timoré (ou plus légaliste) que ses séides : lorsque le gouvernement le fait inculper de complot contre l'Etat en avril 1889, il prend la fuite et se réfugie à Bruxelles. C'est là qu'il finira romantiquement sa vie, à 54 ans, en se suicidant sur la tombe de Mme de Bonnemain, sa maîtresse. Le boulangisme s'éteignit évidemment avec lui ; le mouvement n'était qu'une collusion de révisionnistes et d'adversaires de la République, monarchistes, bonapartistes et de revanchards de la défaite de 1870 : d'où le surnom donné parfois à Boulanger, de général Revanche...

Le document que nous publions en page 4 de couverture est un montage d'après le recto d'un dépliant électoral diffusé abondamment par les boulangistes en 1889. Il nous a frappés par son actualité, ou plutôt, par la pérennité de certains thèmes de propagande électorale : le bilan du ''gouvernement opportuniste'' ; étalé sur tout le verso, les critiques d' ''aujourd'hui'' et les promesses pour ''demain'' (si l'électeur fait... le bon choix !), cela ressemble à s'y méprendre au brouet quotidien que certaine presse, la radio et la TV nous servent en ce moment quotidiennement !

Il n'est pas jusqu'au slogan qui achève le verso du dépliant, qui ne soit toujours en vigueur :

AUJOURD'HUI
ET
DEMAIN

VIVE
LA
FRANCE !

Le communisme en milieu rural avant et pendant la Guerre

MILITANTS ET RESISTANTS EN BERRY

Cet article ne vise pas à décrire « une » Résistance. Son auteur a simplement voulu montrer la démarche des militants communistes ruraux avant 1940 et après la débâcle ; et le Berry est une région assez significative, rurale à 65 %, coupée en deux par la ''ligne de démarcation''.

La résistance en zone rurale n'a été rendue possible que par l'appui, direct et volontaire ou simplement tacite, des familles paysannes. Bien des militants avaient vécu les déchirements personnels et idéologiques entraînés par les débuts de la 2e Guerre mondiale ; Mme Souchon-Guillaumin (fille d'Emile Guillaumin, ''écrivain-paysan'') en témoigne : ''Les années de guerre éprouvaient beaucoup mon père et ses camarades. Ces sexagénaires qui avaient cru lutter pour une amélioration du sort des hommes voyaient, pour la deuxième fois de leur vie, leur idéal de paix et d'entente anéanti.'' (1)

Si certains chercheurs insistent sur la prise de conscience tardive des milieux ruraux, face aux problèmes politiques, comme Eugen Weber dans *''La Fin des terroirs''*, il faut se souvenir aussi que la première moitié du 20e siècle avait été marquée par un développement des actions militantes à travers les campagnes et les villages, comme l'a montré Claude Pennetier pour le Sancerrois, le Boischaut et la ''Marche berrichonne'' (2). L'action politique en milieu rural, animée jusqu'à la fin du 19e siècle par des notables tels que Pierre Caziot ou (encore) la famille De Wogüé (5), reçoit entre 1900 et 1940, une impulsion de la ''base'' paysanne, tournée vers l'action syndicale et l'''agrarisme'', mais aussi vers une action politique révolutionnaire.

AVANT JUIN 1940

La crise du mouvement socialiste après 1920, conséquence du Congrès de Tours, a touché les secteurs ruraux autant que les milieux urbains. Claude Pennetier a pu montrer l'importance dans le Cher de la génération ''marquée par la guerre'' et le recrutement ''sur la base du pacifisme'', tandis que ''dans le Boischaut et la Marche, la quasi-totalité de l'héritage socialiste revient à la SFIC''. (2)

(1) Les appels de notes renvoient aux références que l'on trouvera en fin d'article.

De même, dans l'Indre, il semble bien que la majorité des militants socialistes soit passée au parti communiste. Un rapport de police – ne concernant il est vrai que la commune d'Issoudun – indique que ''le groupe socialiste-communiste'' comptait dans la commune ''environ cent vingt membres, ouvriers mégissiers et journaliers'' — ces derniers travaillant en majorité dans l'agriculture. Pour l'ensemble du département Georges Thomas (3), évaluant l'ensemble des effectifs socialistes à ''plus de sept cents adhérents'', avant la scission, notait que ''de grands vides se sont créés'', précisant que le parti socialiste, ''réorganisé'', comptait ''à peine cent cinquante cartes'' ; ce qui, par différence, permet de penser que cinq à six centaines de militants sont passés au parti communiste.

Si l'on ajoute que la ''réorganisation socialiste'' toucha en premier lieu les villes et les intellectuels locaux, les enseignants par exemple, on comprend que bon nombre de militants communistes, dans la période de l'entre-deux-guerres, aient été d'abord des ruraux.

Par ailleurs, Claude Pennetier a observé avec justesse que les milieux paysans n'étaient pas totalement homogènes et que, par exemple les intérêts sociaux des vignerons petits propriétaires ou métayers du Sancerrois ne coincidaient pas absolument avec ceux des ouvriers bûcherons, redevenant ouvriers agricoles, ''une fois la mise en exploitation forestière terminée'' (6).

C'est peut-être pourquoi ''le problème de la guerre s'éloignant, bien des paysans revinrent à des aspirations réformistes.''

Pourtant certains itinéraires personnels, tels que celui de Georges Pirot, peuvent éclairer sur une mentalité militante assez répandue : après quelques contacts avec l'*''Humanité''* au cours de son adolescence d'ouvrier agricole, son expérience de la guerre 1914-18 et ses rapports avec divers patrons, à la campagne d'abord et dans la région parisienne ensuite, l'ont amené à affermir progressivement ses opinions, en prenant une part de plus en plus grande à l'action directe (4). L'arrondissement de La Châtre, après avoir vu en 1928 un candidat comuniste originaire du Cher (le vigneron Desternes), avait, en 1932, accordé 283 voix (1,8 % du total) à Georges Pirot.

Le département de l'Indre

Si les 246 000 habitants, ruraux à 65 % du département de l'Indre, recensés en 1936 le plaçaient parmi les départements peu peuplés, la diversité de ses paysages et de ses structures sociales en faisaient un bon modèle des campagnes françaises : des marges du Massif Central, où dominaient l'élevage et la polyculture de bocages, jusqu'aux grands domaines de l'auréole jurassique du Bassin parisien où la monoculture céréalière avait, depuis une ving-

Georges Pirot, photographié en 1980 sur la place de son village de Chassignoles.



taine d'années remplacé l'élevage extensif du mouton.

Dans le département de l'Indre, les structures locales du parti communiste dépendaient de Bourges, chef-lieu d'une ''région'', rassemblant plusieurs départements. Cl. Pennetier a publié d'après les comptes-rendus des congrès, les chiffres estimés : 111 en 1932, 280 en 1934, puis 421 en 1935, 620 en 1937 et enfin 990 en 1936, chiffres qui font apparaître, après un affaiblissement de 1930 à 1932, une reprise légère en 1934-35 puis une forte remontée en 1936.

Pourtant, d'après divers témoignages locaux, ces chiffres méritent sans doute d'être affectés d'un coefficient critique à la baisse, surtout de 1938 à 1939. Pour novembre 1938, Claude Pennetier retient 990 adhérents, tandis que Marcel Peyrot en a indiqué 347 pour 1939, et que Marcel Lemoine a avancé le chiffre de 500, confirmé par Fernand Lemaître. On peut donc admettre vraisemblablement qu'à l'été 1939, le parti communiste comptait environ 500 adhérents, après avoir peut-être subi quelques défections dues à l'extinction du Front populaire, à l'échec de la grève de novembre 1938, ou encore à la montée des menaces de guerre.

Toujours d'après Marcel Lemoine, les Jeunesses communistes, après avoir atteint le total de 600 en 1936-37 demeuraient environ 450.

Le peuple de France
a voté
pour le pain, la paix,
la liberté !

DEUXIÈME ÉDITION



l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE (S.F.I.C.)

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
138, RUE MONTMARTRE, PARIS (2e)

LUNDI 4 MAI 1936
DEUX ÉDITIONS

Fondateur : JEAN JAURÈS
Directeur : MARCEL CACHIN



VICTOIRE !

Le Front Populaire triomphe !

DANS TOUT LE PAYS, DES MANIFESTATIONS PUISSANTES ET ENTHOUSIASTES GROUPANT DES DIZAINES DE MILLIERS DE PERSONNES ONT SUIVI LA PROCLAMATION DU SCRUTIN

SONT ÉLUS

COMMUNISTES

Jacques Duclos, Gitton, Midol, Gabriel Péri, Billoux, Bartolini, Cornavin, Dewez, Bonte, Croizat, Piginnier, Cogniot, Tillon, Berlioz, Fourrier, Costes, Fajon, Rochet, Loubradou, Barel, Martel, Mercier, Lareppe, Rigal, Grésa, Mocquet, Vazeilles, Collin, Pillot, Touchard, Lozeray, Brout, Honel, Parsal, Petit, Nicod, Mouton, Béchard, Valat, Dadot, Raux, Musmaux, Quinet, Le Corre, Brun, Fouchard, Demusois, Gaou, Jean Duclos, Benoist, Cossoneau, Catelas, Pros, Saussot, Michels, Langumier, Benenson, Declercq, Prachay, Dutilleul, Pourtalet, Daul, Phillipot.

Résultats pour les deux tours de scrutin

	AU PREMIER TOUR 185 députés ont été élus	AU SECOND TOUR Résultats à 3 heures	TOTAL (sauf 3 sièges)
COMMUNISTES	9	63	72
S.F.I.O.	23	123	146
RADICAUX SOCIALISTES	25	90	115
PUPISTES	0	10	10
UNION SOCIALISTE	5	20	25
SOCIALISTES INDÉPENDANTS	1	8	9
RADICAUX INDÉPENDANTS	13	18	31
RÉPUBLICAINS DE GAUCHE	40	43	83
DÉMOCRATES POPULAIRES	12	11	23
U.R.D.	51	39	90
CONSERVATEURS	6	5	11

Dans la Seine, sur 60 circonscriptions

LE FRONT POPULAIRE détient 39 sièges dont 32 communistes



SONT BATTUS

GIGNOUX, l'homme du Comité des Forges, par le communiste Mercier ; FRANKLIN-BOUILLON, par notre camarade Prachay ; Marcel DÉAT, ministre de l'Air, traître au Front populaire, est battu par notre camarade Langumier ; CATHALA, le lieutenant de Laval, est battu à Etampes par le radical du Front populaire, Camus ; JARDEL, renégat, est écrasé dans le XXe par notre camarade Brout ; Jean GOY, l'hitlérien, est battu par le socialiste Allemane ; DE TASTES et BOUCHERON, réactionnaires, sont chassés du XVe par nos camarades Michels et Fourrier ; BESSET, ancien ministre, réactionnaire, est battu par notre camarade Bonte ; MARTINAUD-DÉPLAT, radical indiscipliné, provocateur, est battu dans le XIXe par notre camarade Grésa ; Jean FABRY, ancien ministre de la Guerre, organisateur des fascistes dans l'armée, est battu par le glorieux aviateur Bossoutrot, candidat du Front populaire, après une belle campagne menée avec notre camarade Sampaix ; FIQUET, président du Conseil municipal de Paris le 6 février 1934, est battu

Mai 1936 : L'Humanité clame la victoire du Front populaire et des 72 élus communistes. L'union de la gauche ne durera que quelques mois.

L'influence du parti communiste dans le département

Divers éléments témoignent d'une influence importante, en particulier quelques rapports de police, mais il n'est possible d'en avoir une idée quantitative que par l'étude des élections.

Lorsque Jacques Girault note (7) qu'aux élections législatives de 1936, dans l'Indre, ''le niveau de 1928 n'est pas atteint'', l'affirmation doit être nuancée en considérant les circonscriptions :

	1928	1932	1936
Châteauroux première	2 504	847	1 666
Châteauroux deuxième (nord-ouest)	1 458	518	1 607
La Châtre	1 253	2 833	477
Le Blanc	940	295	1 259
Issoudun	2 398 (le candidat communiste Aurin élu au 2e tour)	1 320	1 963
Total des voix obtenues	8 559	3 263	6 972
Pourcentage des électeurs inscrits	10,4 %	4 %	8,6 %
Nombre d'adhérents (évalué d'après les rapports de congrès par Claude Pennetier)		111	421

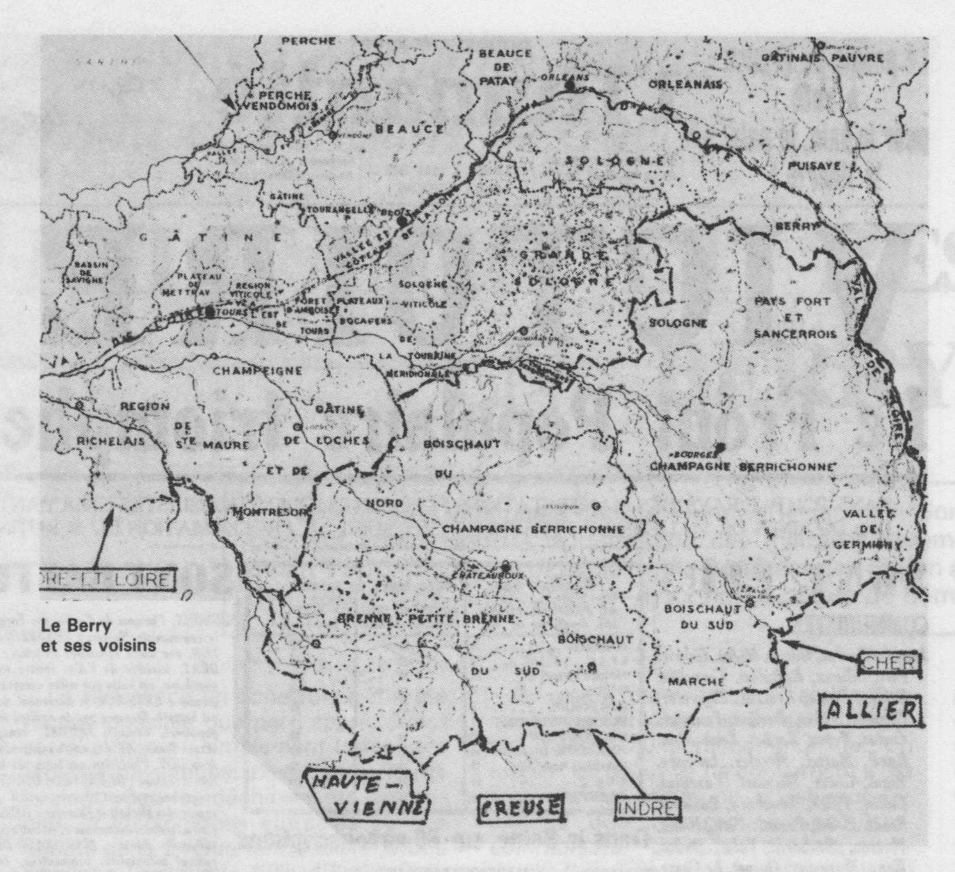
On voit à quel point l'influence déborde le nombre strict d'adhérents, et on s'aperçoit qu'en 1936, si le niveau de 1928 n'est pas atteint dans 3 circonscriptions sur 5, dans les deux autres (Châteauroux 2e et Le Blanc) il est largement dépassé. Le 2e tour de ces élections pose un problème : les candidats communistes obtiennent 165 voix, chiffre manifestement inférieur au nombre des adhérents ; mais la répartition par communes de ces votes fait apparaître que la discipline du Front populaire a été diversement respectée : plus à La Châtre qu'au Blanc où le désistement devait se faire en faveur de l'industriel Chichery, candidat radical, alors que le candidat communiste P. Gauthier était l'un des plus populaires.

Si l'influence du Cher se fait sentir en quelque sorte à la tête, puisque l'hebdomadaire l'*''Emancipateur''* est imprimé à Bourges où siège également le Comité régional qui comprend divers dirigeants de l'Indre, il existe également entre les deux départements une influence et une solidarité à la base, surtout dans la zone limitrophe du Cher.

Deux exemples sont significatifs : en 1928, le candidat communiste à La Châtre est le vigneron Desternes, de Châteaumeillant dans le Cher ; et en 1936, le candidat communiste à Issoudun est Keyser, de Bourges. Le journal l'*''Emancipateur''*, sur 4 pages, consacre généralement une demi-page à la rubrique de l'Indre et un peu plus à la Nièvre.

L'implantation locale : les militants

Dans le cadre de la ''région'' de Bourges, un rapport de police indique que la section de l'Indre du PCF ''aurait pour siège Châteauroux'' avec une sous-section à Issoudun ; le témoignage de Marcel Lemoine — membre du parti depuis 1936 — indique plus simplement deux ''rayons'' : celui de Châteauroux et celui d'Issoudun. Si le ''rayon'' de Châteauroux était d'abord urbain avec un certain nombre de cellules d'entreprises : manufacture des Tabacs, PTT (ouvriers des lignes et bureaux-gares), cheminots (dépôt de Châteauroux et gare), usine Debard et, dans la commune limitrophe de Déols, la SNCASO (ex-usine Bloch), il comprenait aussi des cellules de quartier (à St-Christophe par exemple), et son influence s'étendait sur une bonne partie du département. Il existait ainsi un secteur rural à l'ouest : cellules de Châtillon/Indre, Murs et St-Genou, et plusieurs vers le sud : zone d'Aigurande (cellules à St-Plantaire, Orsen-



Le Berry
et ses voisins

nes, Montchevrier, Gargilesse, Lourdoueix) près de St-Benoit du Sault (Mouhet), de La Châtre (Chassignoles).

Le "rayon" d'Issoudun, animé par des hommes tels qu'Emile Sebot (métallurgiste), Robert Habert (des cuirs et peaux), Chertier, Louis Hallouin et Dumez (cheminot) avait sans doute un peu moins d'adhérents que celui de Châteauroux, puisque la ville elle-même n'atteignait guère que 12 000 habitants (8). Le "rayon" s'étendait également vers le monde rural, principalement vers le nord. Reuilly, Dun-le-Poelier, et jusqu'à Chabris.

Quant à l'origine socio-professionnelle des adhérents, on peut noter à Châteauroux beaucoup d'ouvriers professionnels qualifiés dans les entreprises et le bâtiment ; quelques fonctionnaires (postiers, par exemple), et un assez grand nombre d'employés de commerce, en particulier à la Coopérative des Travailleurs de Châteauroux, dont le directeur Maurice Galatoire était un "dirigeant communiste connu et apprécié".

M. Lemaître nous précise par exemple la composition de 3 cellules : rurales (Murs) ou semi-rurales (St-Genou, Châtillon-sur-Indre, chef-lieu de canton), qu'il a bien connues : Châtillon 15, Murs 15, St-Genou 12, comprenant : ouvriers (mégissiers, porcelaines ou artisans), ouvriers agricoles, métayers, petits fonctionnaires locaux : 1 cantonnier, 1 facteur, et quelques anciens combattants de 14-18.

Quelques itinéraires personnels sont indicatifs : Maurice Galatoire, commis de magasin dès avant 1914, fut de ceux qui défendirent l'adhésion à la 3e Internationale en 1920, avant de diriger la Coopérative des Travailleurs ; il fut probablement volontaire en Espagne. Albert Dugenit, horticulteur, est, en 1935, chef des Jeunesses communistes de l'Indre puis secrétaire au Comité régional (Bourges) et secrétaire de la section de Châteauroux en 1937 ; Georges Pirot, paysan né en 1898, après avoir participé à la guerre de 1914-18 et projeté à son retour de créer une cellule dans son village, part exercer divers métiers à Paris jusqu'en 1927 ; adhérent alors au parti ; rentré dans l'Indre il prend à son compte une petite "locature" (15 hectares) à Jeu-les-Bois où il demeurera jusqu'à ses derniers jours. Marcel Lemoine, né en 1918, fils d'un cheminot — communiste — et d'une ouvrière de la manufacture des Tabacs, participe à l'Université ouvrière en 1935 et 1936, adhère aux Jeunesses communistes et au parti en 1936. Enfin, les frères Briand, à Dun-le-Poëlier : Siméon, fermier à Villebalin, tandis que son aîné, Théogène, correspond assez bien à ceux que Mme Rebeyrioux a nommés "familles de paysans urbanisés des petites villes" : il a créé une entreprise artisanale, en particulier battages et exploitation de carrière.

Si les enseignants étaient nombreux à la SFIO (en particulier le secrétaire départemental), ils l'étaient moins au parti communiste : un professeur de l'école normale, M. Duplan, avait été candidat aux élections municipales au titre du parti ; mais parmi les 350 instituteurs du département, moins de 5 étaient communistes, les deux plus actifs : Fernand Lemaître et aussi Roger Caillaut (à Frédille, très petite commune rurale), bien qu'assez proche de la tendance "Ecole Emancipée" et parfois en désaccord avec la politique du parti.

Les influences des structures sociales dominantes sur l'implantation communiste correspondent dans l'Indre à celles qu'a décrites Claude Pennetier (2) : le Boischaut de La Châtre prolonge celui de St Amand, l'engagement des vignerons de Châteaumeillant se retrouve dans l'Indre, avec le vignoble de Reuilly et celui qui borde la vallée du Cher ; tandis que les bûcherons du Cher influencent probablement le syndicat des bûcherons de Niherne dans l'Indre, et enfin que la Champagne berrichonne de l'Indre était aussi « pauvre en groupes communistes ruraux » que celle du Cher.

Syndicats et organismes sociaux

Les communistes de l'Indre se trouvent associés, dans le domaine syndical, avec des militants d'autres tendances, en particulier des enseignants — tel que Georges Thomas — d'abord au sein de la CGTU jusqu'en 1935, puis au sein de la CGT réunifiée ; secrétaire de la section CGT de la SNCASO, le communiste A. Blondeau fut licencié après la grève du 30 novembre 1938. La Bourse du Travail et l'Union départementale demeurèrent uniques de 1920 à 1936, malgré les divisions, et P. Gaultier fut élu secrétaire de l'UD syndicale de la fin de 1938 à la guerre.

D'autre part, l'ARAC, que les rapports du préfet liaient au parti communiste, a toujours tenu dans l'Indre un rôle important. A partir de 1935, des rassemblements unitaires de la gauche eurent lieu dans le cadre de la lutte antifasciste, ainsi que quelques tentatives de groupements paysans de gauche, auxquels participèrent Albert Dugénit et Georges Pirot. Ce dernier, dans son témoignage, précise qu'il faisait partie du Syndicat des Locataires, du Conseil d'administration de la Coopérative des Travailleurs et de l'Etoile rouge sportive... A ces associations siégeant à Châteauroux, on peut ajouter un autre club sportif assez notoire : le CSOI (Club sportif ouvrier issoldunois).

Face à "l'opinion publique"

Jusqu'à la fin de 1938, le parti communiste est effectivement dans l'Indre, selon l'expression de Serge Wolikow, un "élément essentiel de la réalité socio-politique". L'opposition qui lui fait face est de deux types : d'une part la compétition ou l'anti-communisme raisonné de certains hommes de gauche, ainsi Georges Thomas lorsqu'il dénonçait la "mainmise du PC sur la CGT" ; d'autre part l'anti-communisme absolu et souvent passionnel de la droite bourgeoise.

La presse locale est à la fois le symbole et l'instrument de l'anti-communisme bourgeois qui apparaît essentiellement dans les deux publications dont le tirage était le plus important :

— Un bi-hebdomadaire imprimé à Issoudun, *"L'Echo des Marchés du Centre"*, édité par la famille Gaignault

(propriétaires terriens et imprimeurs). Ce journal, dont l'audience débordait un peu sur le Cher, était l'ennemi des socialistes avant 1914 ; il combattit jusqu'à sa disparition (1944) toutes les idées et tous les hommes de gauche, communistes compris.

— Le *''Journal du Département''*, quotidien que dirigeait Ernest Gaubert, un homme du Midi qui appréciait Maurras et Mussolini, était influent par sa position de quasi-monopole dans le département. Aux élections de 1936, Gaubert regrettant qu'une candidature modérée, mais étrangère à la région, ait obligé Chasseigne à ''chercher les voix communistes'', pouvait se permettre d'écrire : ''j'en ai assez d'entendre dire que l'or de Moscou entretient la propagande communiste... Ce sont les ouvriers communistes, les coopératives communistes qui paient'' et il terminait sur l'''avarice stupide ''des'' modérés''.

A la fin de 1938, l'ambiance sociale et politique devint lourde : G. Thomas nota ''des germes de division'' à la CGT, une baisse des effectifs à l'Union départementale, avec la disparition de certains syndicats, l'affrontement des tendances, en particulier sur le problème du ''maintien de la paix''. La grève du 30 novembre 1938 fut le fait révélateur du désenchantement : découragés en partie, ''démoralisés par le gouvernement et la presse'' (E. Ballereau), beaucoup de syndiqués reculèrent devant la grève, ainsi qu'un des dirigeants de l'UD, Louis Appert.

A la réunion générale du SNI qui suivit la grève, on vit s'opposer, d'une part le communiste Roger Caillaut qui condamnait avec vivacité les ''décrets-lois'' et le fascisme, d'autre part, et pour la première fois, des syndiqués attaquant ouvertement la politique communiste.

La guerre de 1940

L'annonce du pacte germano-soviétique produisit les mêmes effets que partout ailleurs : ''Il faut être honnête : le pacte germano-soviétique nous a tous plongés dans un profond désarroi'', a dit Marcel Lemoine, ajoutant : ''De même lorsque l'URSS a attaqué et envahi la Pologne, le 17 septembre...'', tandis que F. Lemaître écrit : ''Le pacte nous tombe sur la tête...''

A ce trouble personnel et collectif s'ajoutèrent deux graves difficultés : la mobilisation et la répression. Celle-ci que F. Lemaître appelle ''la chasse aux anti-hitlériens'', est le fait de la presse et de l'opinion publique, des autorités politiques et administratives, de la police mais aussi des autorités militaires. C'est ainsi que F. Lemaître classé ''service auxiliaire'', à cause d'un accident oculaire, reçoit l'ordre de gagner immédiatement une caserne de Tours, qu'Albert Dugenit, engagé en 1939, sera arrêté à la caserne d'Issoudun et fera quatre mois de prison, avant d'être interné à Magnac-Laval.

Marcel Lemoine, non mobilisé, fut, en octobre, surveillé par la police, mais la répression avait en réalité commencé dès la fin d'août. Le numéro de l'''Ecole Emancipée'' daté du 26 août avait été saisi à Bourges à la sortie des presses, tandis que la surveillance policière se resserrait. Georges Pirot bien qu'ancien combattant de 1914-18 avait été mobilisé et affecté à la garde de la SNCASO ; il demeurait à Châteauroux en contact avec des amis. Une nuit, lui-même et M. Galatoire, en accord avec Guichard transportèrent les archives du parti, celles de l'ARAC et de plusieurs organisations syndicales à la ferme de Pirot ; une perquisition infructueuse eut lieu dès le lendemain à la Coopération des Travailleurs et en décembre, Galatoire fut arrêté, conduit à la prison de Tours où il retrouvera Guichard, arrêté de son côté. Peu après, Georges Pirot et Legrain trièrent les archives, détruisant en particulier les adresses.

G. Pirot témoigne qu'à la suite du pacte germano-soviétique, ''plusieurs communistes abandonnèrent le parti'', et il était difficile de ''convaincre les autres''. Pourtant, malgré les difficultés éprouvées par certains militants mobilisés, quelques-uns ne désespéraient pas : ainsi Marcel Peyat, mobilisé à Bordeaux, contactant le député communiste Fanton. Dans le département, le parti désorganisé et pratiquement atomisé, est en butte aux attaques de la presse : par exemple, ''l'*Echo des Marchés du Centre*'' s'adressant aux paysans sur le thème de la misère dans les koklhoz, ou reprenant des articles de journaux parisiens tels que *''La Nation''* ou *''Le Temps''*.



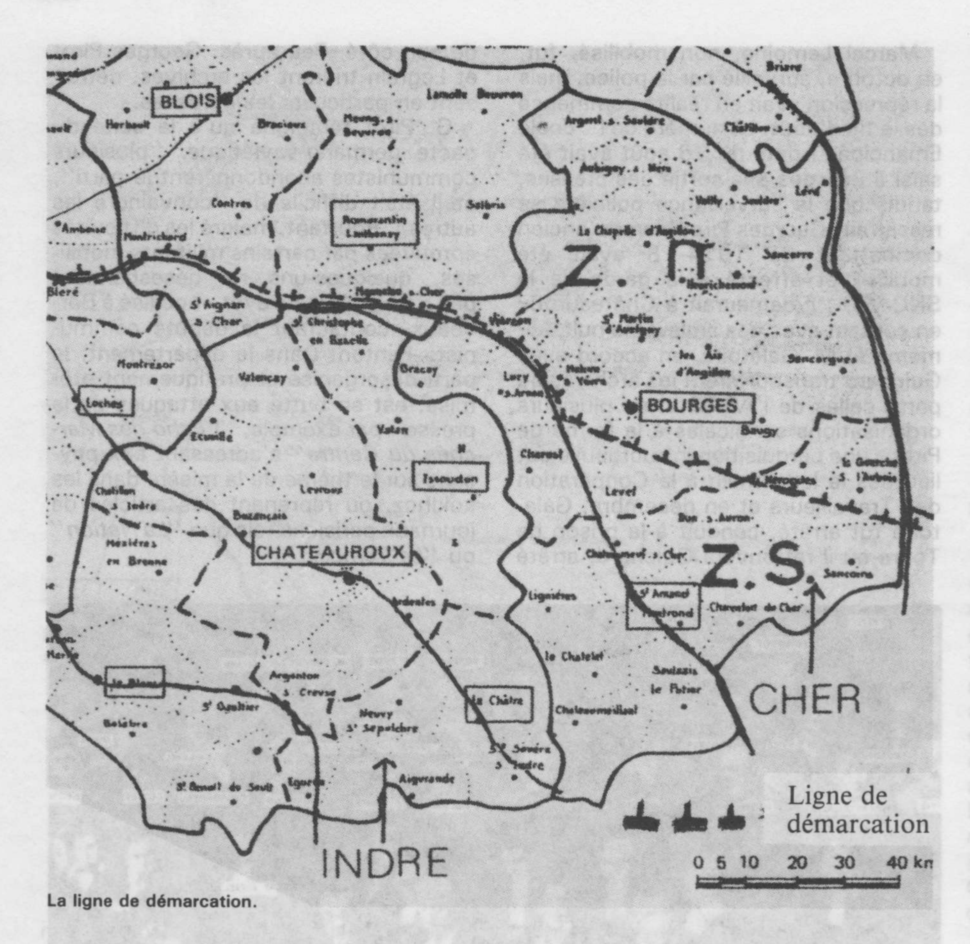
Août 1939 : le pacte germano-soviétique ''tombe sur la tête'' des militants communistes.
Le 26 septembre, le parti est dissous par le gouvernement. Une répression sévère mobilise l'administration, la police, la justice... On voit ici les députés communistes traduits en jugement, début 1940.

A PARTIR DE JUILLET 1940

Quand se furent apaisés, à l'été 1940, les conséquences de la défaite militaire, de la débâcle torrentielle des réfugiés et des unités combattantes en désordre, et de l'exode désespéré d'une moitié des Français sur le tiers du territoire, bien des militants, ruraux ou semi-ruraux, se trouvèrent tout naturellement résistants, face à l'occupation et face à la ''Révolution nationale'' de Vichy. Avant même les dirigeants d'avant-guerre, empêchés ou surveillés, les jeunes militants d'une nouvelle génération participèrent aux premières actions.

Ainsi, dans le Cher, des patriotes, liés avant la guerre au parti socialiste, avaient créé quelques groupes informels dans les petits bourgs : Louis Rozet à St-Amand, le coiffeur Emile Duruisseau à Sancoins, qui devaient être arrêtés et fusillés à Bourges en octobre 1943, tandis que le groupe de Châteaumeillant avec le meunier Athomas, le boucher Dubreuil et l'instituteur Javion prenait contact, à quelques kilomètres de là, avec les anciens membres des ''Jeunesses socialistes'' de La Châtre qu'animait Gaston Langlois. Et ce fut un militant paysan : Gustave Chantraine, d'opinions socialisantes et qui, en 1936 avait été candidat aux Législatives pour représenter la ''Confédération paysanne'', qui dès l'automne 1941, avait mis sa ferme et ses terres (région d'Argenton) au service des opérations aériennes des agents britanniques (SOE) en liaison avec l'ex-député socialiste Max Hymans.

Mais la fixation de la ''Ligne de démarcation'' le long du cours du Cher, de Bléré au sud de Vierzon, entraîna surtout une rupture totale pour le parti communiste. L'arrondissement de Loches, en Indre-et-Loire, la totalité du département de l'Indre et la moitié sud du Cher (de Lignières à Sancouis) formaient alors la pointe nord de la ''zone non occupée'' ; d'où une coupure totale avec Tours, Bourges et Vierzon et la nécessité de nouer des liaisons avec Clermont-Ferrand, la Creuse, la Corrèze, et surtout Limoges. La police de zone sud recherchait activement les opposants et bloquait les contacts entre les militants des deux zones par des arrestations préventives et des internements (ainsi dans le Cher : Jacques Georges, de Lunery et Jules Bornet, ouvrier agricole à St-Amand) ; tandis que les autorités administratives prenaient des mesures répressives : révocation du maire de Culan, du conseiller général de Lignières, et bien d'autres. Mais, par ailleurs, les structu-



La ligne de démarcation.

res militantes du département de l'Indre, en partie conservées, allaient permettre de reprendre l'action.

Résistants communistes de l'Indre

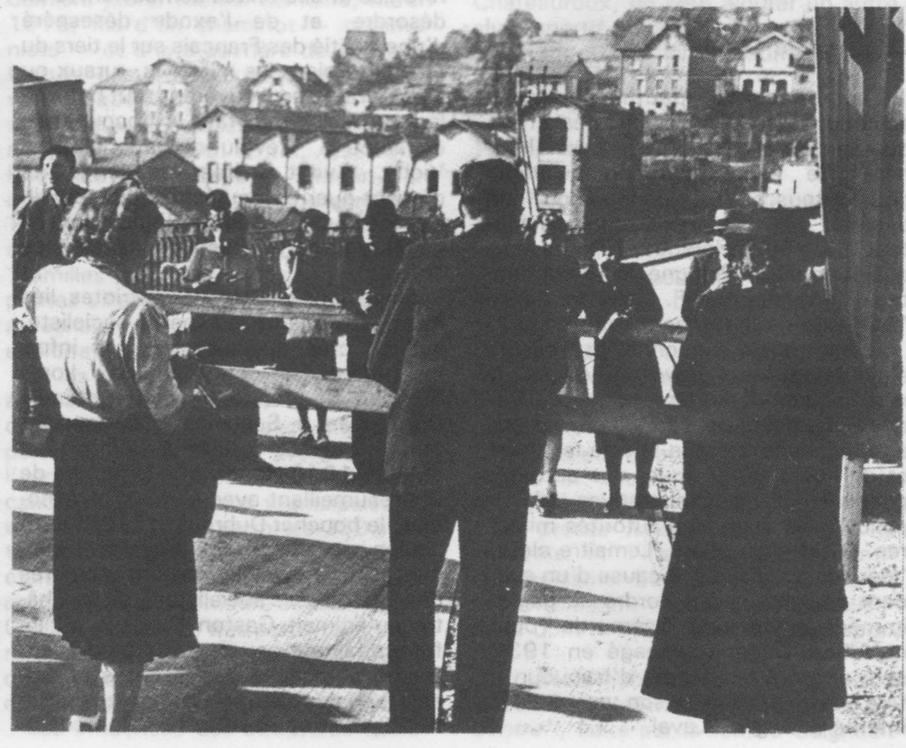
Les difficultés pouvaient apparaître insurmontables aux militants coupés de Paris, mais aussi de Vierzon et Bourges, confrontés à une opinion publique quasi-unanime en faveur de l'armistice et recherchés par la police dont l'action répressive continuait et s'accentuait. On peut distinguer trois phases successives d'action, contrecarrées à chaque fois par la répression policière.

Parmi les militants qui avaient été mobilisés, certains furent prisonniers, tel Roger Caillaut ; d'autres revinrent chez eux presque accidentellement comme F. Lemaître ; d'autres enfin, dispersés à travers le territoire ou internés comme Albert Dugénit. Pierre Gaultier, démobilisé, gérait une coopérative avant d'être arrêté en décembre 1940, interné quelques temps à Vierzon avant d'être déporté en Algérie. Maurice Galatoire, libéré de la prison de Tours avec Guichard à l'arrivée des Allemands, s'était installé à la ferme des Jodons, chez Pirot, et, malade, il devait y mourir peu après. L'action de la police devint autant préventive que répressive : c'est peu après la rentrée et sans avoir mené aucune action que l'instituteur F. Lemaître reçut la visite d'un inspecteur, puis fut déplacé d'office par ordre préfectoral, de St-Genou vers une école de hameau, le Poirond, commune de Montchevrier. Le dossier de police note d'ailleurs plusieurs autres déplacements d'office en cette période : quatre agents des PTT (St-Aignan, Gargilesse, Châteauroux) et deux instituteurs du Petit-Pressigny (Indre-et-Loire, en zone ''dite libre''). Les principaux dirigeants d'avant-guerre sont ainsi écartés de l'action.

Quelle action les militants pouvaient-ils mener ? Les témoignages font état, en juin-juillet 1940, de ramassage et stockage d'armes abandonnées, mais ce ne fut pas l'apanage exclusif des communistes ; puis, très simplement, de reprises de contacts entre les militants au fur et à mesure des démobilisations et des retours : Marcel Peyrat retrouvant ses voisins : R. Dubranle, R. Machelidon, près d'Eguzon ; F. Lemaître rencontrant quelques militants proches de sa nouvelle école. Dès octobre, des tracts nocturnes sont signalés par la police : vers Genillé (Indre-et-Loire), autour de Reuilly et à Châteauroux. Y a-t-il à cette période quelques rapports directs avec la direction du parti ? C'est peu probable ; quelques liaisons se sont nouées vers le sud, la Creuse, Limoges, et F. Lemaître évoque ces contacts, organisés ou imprévus, que l'on cherche à dissimuler aux yeux des voisins ; ces ''contacts difficiles'', selon l'expression de G. Pirot.

C'est en octobre que commença la plus importante activité : plusieurs jeunes communistes de l'agglomération Châteauroux-Déol (M. Lemoine, Bétous, Dutour, Bouilhac), improvisent dans une cabane de jardin une imprimerie de tracts. Après avoir diffusé l'''appel au peuple de France'' (M. Thorez, et J. Duclos, juillet 1940) ce qui implique quelques contacts au moins indirects avec la direction nationale, ils réussiront en 3 mois à imprimer plusieurs milliers de tracts, en particulier *''L'Emancipateur de l'Indre''*, et à les distribuer. Dans un département de zone sud, toute ''Résistance'' efficace étant forcément anti-vichyssoise, ces tracts mettent tout d'abord en valeur les problèmes de la vie matérielle : rationnement, situation des familles et des prisonniers ; puis ils s'en prennent aux occupants et aux vrais ''responsa-

La ligne de démarcation, jalonnée de barrières, de gardiens, de patrouilles et de barbelés, était un lieu de passage, et parfois, pour les familles séparées, un lieu de rencontre.



bles de la défaite'', et on peut estimer important leur impact sur l'opinion publique. C'est sans doute pourquoi E. Gaubert, directeur du journal *''Le Département''*, adressa son éditorial du 16 janvier 1941 ''à un auteur de tract'', en cherchant ''pour les gens de bon sens'' à réfuter à la fois les affirmations favorables à la Russie soviétique et les attaques contre Vichy. Cette initiative du petit groupe de Châteauroux demeura assez isolée dans le département, à part quelques rares contacts ; et Marcel Lemoine témoigne des difficultés rencontrées auprès de certains anciens militants : réticences, voire même refus, les difficultés de ce travail clandestin étant accentuées par les rigueurs de l'hiver 1940-41.

La ferme des Pirot, ''Les Jodons''. Ces demeures rurales, perdues dans la verdure, furent des lieux de relais ou d'asile pour les résistants pourchassés.



La répression, de l'automne 1940 à l'automne 1941

Un tableau significatif figure dans le dossier des archives départementales, mais il faut noter qu'il concerne, outre les militants du parti, quelques sympathisants.

	Perquisitions	Arrestations	Assignations à résidence	Internements	Déplacements de fonctionnaires	Révocations
Octobre 1940	13	2	7	3	2	
Nov. 1940	18	5		3	1	
Déc. 1940	8	1	3	3	1	
Janvier 1941	38	12		2	1	
Février 1941	10	8		6	4	1
Mars 1941	5			1	1	

On voit l'importance de la répression en janvier-février 1941 et son efficacité apparente puisqu'elle semble devenue sans objet en mars.

Après la saisie de quelques tracts le jour de Noël 1940 et le 1er janvier 1941, la distribution à Châteauroux-Déols, dans la nuit du 11 au 12 janvier déclencha une vaste opération. Marcel Lemoine fut arrêté le 17 janvier 1941, et, au total, une quinzaine de militants furent pris par la police en cette seconde moitié de janvier. Un dossier de police est consacré à Marchadier, ex-secrétaire de l'UD du Puy-de-Dôme : recherché à Clermont-Ferrand, en fuite, porteur de tracts et d'une fausse carte d'identité, il a en particulier été localisé à Loches le 29 janvier, où il rendit visite à plusieurs personnes ; et arrêté à Châteauroux le 10 février. Le rapport des RG pense que la réorganisation des Jeunesses communistes ne remonte pas au-delà de novembre 1940 et signale la saisie d'1 (ou 2 ?) machines à écrire et 3 machines à polycopier. Dans son témoignage, Marcel Lemoine précise qu'il n'a jamais totalement été coupé du Comité central (la ligne de chemin de fer Paris-Toulouse ?) et rappelle la rigueur de ses premiers mois de détention.

Au printemps de 1941, la police procéda dans l'Indre à plusieurs arrestations nouvelles : entre autres Simon Briand, de Dun-le-Poëlier, chez qui furent saisis des exemplaires de *''l'Humanité''*, puis, en septembre

1941, le groupe des jeunes de Châteauroux-Déols fut déféré au tribunal de Clermont-Ferrand. Si l'on y ajoute ceux qui furent arrêtés en octobre et jugés peu après, on peut dresser le bilan des sentences prononcées : peines de mort, 2 (Lemoine et Marchadier) commuées en travaux forcés à perpétuité ; travaux forcés à perpétuité, 1 ; travaux forcés 20 ans, 1 ; travaux forcés 10 ans et plus, 1 ; prison : 10 ans et plus, 18 ; prison 2 ou 3 ans, 3 ; acquittés, 2.

Les rapports du préfet de l'Indre au préfet régional minimisent certains problèmes, mais ils nous éclairent sur l'opinion publique. Ainsi, en octobre 1941 : "L'activité communiste est réduite, on a noté quelques propagandistes étrangers au département, on a trouvé quelques paquets de tracts près des voies ferrées et des routes, mais aucune distribution organisée", car dit-il, "les préoccupations politiques passent après les soucis matériels" ; et le mois suivant, en novembre 1941 : "La population ouvrière vit dans des conditions très précaires qui la rend perméable à la propagande antinationale", et est-ce une conséquence ? : "Une découverte de tracts au domicile d'un sympathisant a entraîné sept arrestations."

Après l'éditorial, déjà cité, d'Ernest Gaubert, le 16 janvier 1941, les allusions aux activités communistes ont disparu du journal *"Le Département"* ; mais on peut noter plusieurs attaques dans *"L'Echo des Marchés du Centre"*, en particulier "Le réveil du communisme" le 11 septembre 1941, avec une évocation des sentences contre les militants.

A la fin de 1941, les rapports du préfet font état de la poursuite et de la diversification de l'activité communiste, ainsi en janvier 1942 : "Les campagnes et les villages ont un état d'esprit moins satisfaisant que les villes importantes. Les propagandes subversives délaissent les villes et se répandent dans les campagnes." En mars 1942, il confirme : "Les événements de Russie encouragent les anciens militants et leur donnent sur leur entourage une autorité renforcée."

De mars 1941 à la fin de l'année : réorganisation et action

Après les arrestations de janvier et février 1941 à Châteauroux-Déols et aussi à Issoudun, les militants renouent leurs contacts progressivement, prudemment, le plus souvent à l'écart des villes, sous l'impulsion d'Albert Dugénit qui, évadé du camp d'internement, vit clandestinement dans le sud de l'Indre, chez un de ses frères et chez plusieurs militants, faisant circuler des tracts à travers le département. Un exemple de cette vie secrète : la petite école du Poirond où arrive, en janvier 41, Albert Dugénit encore en uniforme, puis quelques jours après, un retour inattendu au cours d'une nuit mouvementée où Dugénit avait échappé de justesse à



Une figure du parti communiste dans le Berry : Jules Bornet, ouvrier agricole, syndicaliste, candidat avant guerre dans la circonscription de Saint-Amand Montrond, fut arrêté et interné par les Allemands, et, en 1944, membre du Comité départemental de libération.

l'arrestation dans une ferme de la Creuse. C'est alors qu'Albert Dugénit avait retrouvé le contact avec la direction communiste, mais par le sud : allant jusqu'à Limoges pour certaines rencontres, se retrouvant au Poirond avec Madeleine Bellet, institutrice de la Creuse, et Victor Beaulaygue, jeune métallo de St-Etienne, gagnant la région de St-Benoît-du-Sault ou encore celle d'Eguzon où arrivera en avril 1942 un instituteur communiste, déplacé de l'Allier : Aimé Esmelin.

Il semble qu'en juin 1941, la section communiste de Châteauroux ait été reconstituée ; en septembre, un tract fut tiré et distribué sous l'impulsion de Roques, lors du procès de Marcel Lemoine et de ses camarades. La police poursuivait et étendait sa répression, avec une nouvelle vague d'arrestations après le 28 octobre 1941 : au moins quinze, dont les frères Dugénit sauf Albert. Ce dernier, quittant peu après le département pour Lyon, avait transmis consignes et contacts à Marcel Peyrat qui, habitant la commune de Mouhet et connaissant bien la région de St-Sébastien dans la Creuse, travailla à organiser des groupes de trois dans cette zone et dans le sud de l'Indre, en liaison avec René Gillet, qui devint plus tard responsable militaire en Dordogne, puis dans l'Indre. C'est également au tout début de 1942 qu'un autre responsable communiste venu du Loir-et-Cher, Georges Vignals, prit contact au nord du département avec les frères Briand, puis, à la ferme des Jodons, avec Georges Pirot chez qui il tira et imprima des tracts et où une véritable centrale d'impression fut créée, grâce à un réseau de dactylos et de distributeurs.

Ainsi l'action communiste s'étendait dans les campagnes du département avec deux bastions essentiels : l'un au nord (Dun-le-Poëlier — Chabris), l'autre au sud : de La Châtre au Blanc par St-Benoît et Eguzon, prolongé vers la Creuse, où les militants assez peu nombreux encore, savaient pouvoir compter sur nombre de sympathisants, que protégeait leur discrétion. Ainsi, à Châteauroux, G. Dreyfus, ancien des Brigades internationales en Espagne, reste sensiblement à l'écart des organisations du parti jusqu'à la fin de 1941.

Résistance et action militaires à partir de 1941

Bien souvent spontanée ou née au gré des circonstances, la Résistance a été le fait de patriotes "de toutes nuances" ainsi que l'a dit l'un d'eux, issus de tous les groupes sociaux de la nation.

Dans le Cher, comme dans l'Indre, quatre organismes ou rassemblements principaux ont joué un rôle important :

1) Les mouvements de Résistance non-communistes "Libération-Nord", et "Libération-Sud", de part et d'autre de la Ligne de démarcation, le mouvement "Combat", dans la région de St-Amand et dans l'Indre, ainsi que les groupes militaires "Vengeance" dans le secteur de la Sologne, d'Orléans vers Bourges et Vierzon.

2) Les réseaux de Résistance, organisés surtout en liaison avec la Résistance extérieure : services britanniques et services de la France-libre : SOE, Gallia, Mithridate et bien d'autres.

3) Les mouvements nés de l'Armée d'armistice, après la démobilisation de celle-ci en 1942 : tant dans l'Indre que dans la région de St-Amand.

4) Les mouvements liés au parti communiste ou animés en majorité par des communistes, surtout le Front national et les FTP qui, à cause du STO, se verront renforcés par de jeunes enseignants (9).

Dans tous ces mouvements ou groupes d'action les ruraux et les paysans ont fourni un appui indispensable, de même qu'ils furent à la Libération la majorité des volontaires engagés parmi les FFI et Corps-Francs.

Maurice NICAULT

REFERENCES

(1) Collection Pluriel du Livre de Poche : Daniel Halevy, *"Visites aux paysans du Centre"* 1978.

(2) Claude Pennetier : *"Les Militants communistes du Cher"* dans l'ouvrage collectif "Sur l'implantation du parti communiste dans l'entre-deux-guerres", aux Editions sociales.

(3) Georges Thomas *"Histoire du mouvement socialiste dans l'Indre"* F. 640 aux Archives départementales.

(4) Georges Pirot *"Mémoires d'un petit paysan berrichon du Boischaut Sud de l'Indre"*. Imprimé à Châteauroux : SENI septembre 1981.

(5) Eugène Weber *"La Fin des terroirs" éditions Fayard 1984.*

(6) Claude Pennetier "Le Socialisme dans le Cher", éditions Delayance 1982, pages 51 et suite.

(7) Ouvrage collectif, déjà cité note 2.

(8) Louis Aurin, communiste, élu député d'Issoudun en 1928.

(9) Roger Meublat *"Ce jour-là et les autres"* aux éditions Verso à Guéret, collection Témoignages.

LES CHAUFOURNIERS

Témoignage sur un métier d'hier

Dans notre n° 21/22, nous avons publié l'interview de deux anciens marnerons, réalisée par les *Cahiers d'histoire senonchoise.* Voici la deuxième partie de ces entretiens si pleins de naturel et marqués par la fierté professionnelle de ces hommes qui exerçaient, voici cinquante ans, des métiers difficiles dans des conditions que l'on jugera, aujourd'hui, à proprement parler infernales.

M. Longny.— J'ai commencé à travailler aux fours à chaux en sortant de l'école. Mais, avant ça, déjà, ma mère avait demandé à Lamirault que je quitte l'école pour donner la main à mon père. J'avais 9 ans...

Question.— *C'était en quelle année ?*

M.L.— Je vais avoir 61 ans le 24 février 1984. Alors, vous n'avez qu'à compter. Si on commençait si jeune, c'est qu'à cette époque-là, il n'y avait pas d'allocations familiales... Je revois encore le père Haton de la Goupillière disant à mon père : ''Alors, père Longny, tu m'amènes un petit chaufournier ?'' Nous autres, il fallait charger les wagonnets à la pelle, à la sortie des fours, de la chaux comme du feu, des fois.

Q.— *Combien y avait-il de fours ?*

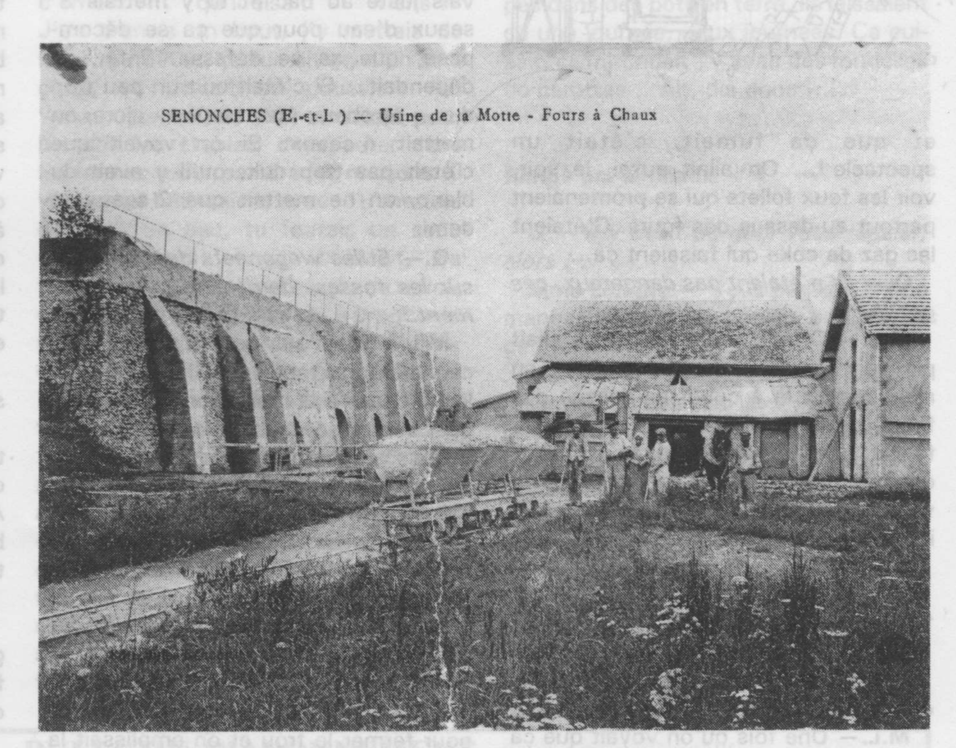
M.L.— Il y avait huit fours. Mais il y avait aussi les deux anciens fours de fonderie, qui ne marchaient qu'au bois. Un four, ça avait 16 mètres de haut et plus de 2 mètres de diamètre. L'intérieur, c'était tout en brique, de la belle brique blanche, de la brique réfractaire, quoi ! Un four qui avait tourné deux ou trois ans, les briques étaient bouffées et il fallait le refaire. C'était le père Vigneron, un maçon qui habitait rue du Vieux Fourneau, qui les refaisait quand ils se délabraient.

Q.— *Et alors, le four refait, comment est-ce qu'on l'allumait ?*

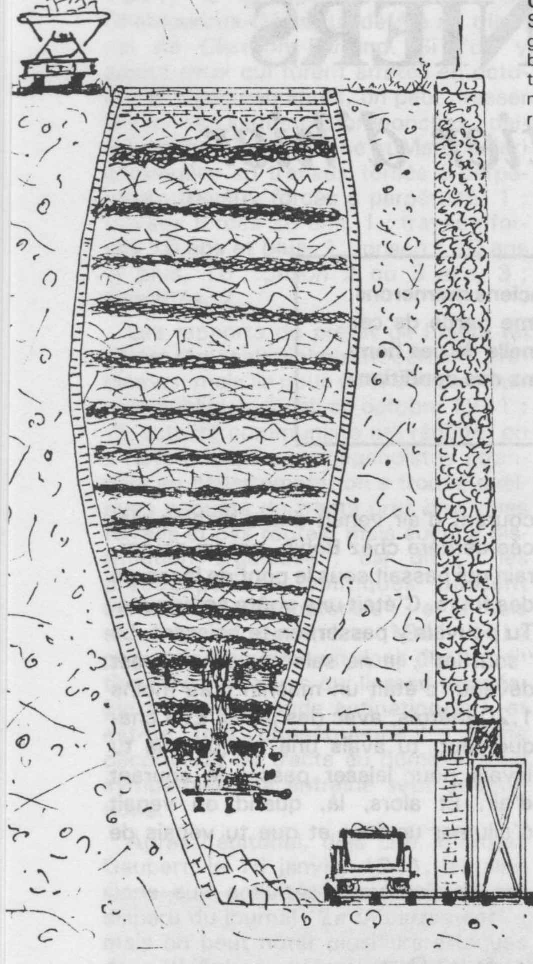
M.L.— Dans le fond du four, il y a des poutres métalliques en travers, et, dessus, des barres de fer, tous les 7 à 8 centimètres. Alors, sur ces barres de fer, on mettait une rangée de bourrées, puis une autre, croisée dans l'autre sens. Là, tu versais dix ou douze brouettées de coke sur les bourrées, avec dans le milieu, une bourrée tout debout pour le tirage. Puis, le gars du treuil descendait la marne qu'on étalait sur une épaisseur d'une vingtaine de centimètres. Un autre lit de bourrées, toujours une debout au milieu, et du coke, quatre ou cinq brouettes, et tu replaçais encore une couche de marne. Tu faisais trois lits comme ça et, après ces trois lits, on mettait seulement du coke et de la marne, toujours la même épaisseur de coke, la même épaisseur de marne. Arrivé à peu près à la moitié du four, on mettait ce qu'ils appelaient du ''chui'', du petit charbon fin, un genre de poussier ; trois brouettes de coke, deux brouettes de chui, qu'on mélangeait. Et, quand le four était plein, c'est le patron qui décidait quand il fallait l'allumer. Parce qu'après, pas question que ça s'éteigne, hein ! Fallait guetter !... J'ai vu mon père allumer le matin et, à deux heures de l'après-midi, il n'était pas encore revenu. On lui portait son casse-croûte. Il fallait attendre jusqu'à temps que le charbon commence à descendre. Parce que le charbon, quand il est pris, qu'il est bien allumé, il fait des cendres qui tombent. Alors, quand on voyait qu'il était bien pris, que le feu était arrivé en haut du four, et que ça commençait à fumer blanc là-haut, on attendait une journée. Après ça, on mettait le ventilateur. Le courant d'air venait d'une turbine placée derrière chez Bohin, par un souterrain qui passait sous le pont de la rampe des fours. C'était une voûte en briques. Tu pouvais y passer, en te baissant. Le ''soufflet'', je ne sais pas ce qu'il est devenu, c'était un machin d'au moins 1,20 mètres, avec des pales. Et à chaque four, tu avais une plaque que tu levais pour laisser passer le courant d'air. Et alors, là, quand on venait d'allumer un four et que tu venais de Dreux, le soir, les huit cheminées qui fumaient, c'est ça qui était joli à voir !...

Q.— *Les fours avaient des cheminées ?*

M.L.— Bien sûr !... Il reste même encore un bout de la dernière sur le haut de la butte. C'était un grand rond qui prenait toute la gueule du four, sur 2 mètres de diamètre avec 8 mètres de cheminée au-dessus. Tu descendais ou tu remontais ça comme tu voulais avec une crémaillère. Quand ils laissaient ça



Carte postale du début du siècle montrant les fours à chaux de Senonches.



Coupe d'un four à chaux.
Sur les barres de fer de la grille, au fond, deux rangées de bourrées *(fagots)* croisées, dix ou douze brouettes de coke, de la marne sur 20 centimètres, ainsi sur trois lits, puis seulement coke et marne alternés. Au milieu de chaque lit, une bourrée debout assurait le tirage.

et que ça fumait, c'était un spectacle !... On allait aussi, le soir, voir les feux follets qui se promenaient partout au-dessus des fours. C'étaient les gaz de coke qui faisaient ça...

Q.— *Ils n'étaient pas dangereux, ces gaz-là ?*

M.L.— Oh si ! Tiens, quand il allait pleuvoir, que la fumée, au lieu de s'en aller, restait là à cuver au-dessus des fours, ça nous prenait à la tête, ça te faisait une barre sur le front, hein, comme un homme qui est saoûl, tu ne voyais plus où tu allais... Tu n'avais pas intérêt à rester dans le coin !

''Tirer'' la chaux brûlante

Q.— *Quand est-ce que vous tiriez la chaux ?*

M.L.— Une fois qu'on voyait que ça dégrenait en dessous du four, on savait qu'il était pris. Ça fumait blanc en haut. Alors on tirait le lendemain.

Q.— *Je me souviens d'avoir vu faire ton père. Il ''bagotait'' les tiges de fer, et la chaux descendait.*

M.L.— Tu tirais une barre ici, une autre là, une là, une là !... La chaux descendait et emplissait le bas du four. Quand c'était plein, tu avais de quoi charger une quinzaine de wagonnets. Après, il fallait replacer les barres.

Q.— *Ça ne devait pas être facile ?*

M.L.— On avait une tige de fer, d'un mètre cinquante de long, à peu près, avec, dans un bout, comme un champignon, et, quand une barre ne voulait pas s'enfoncer, tu la cognais en bout avec le champignon.

Q.— *Mais, il n'y avait qu'un lit qui descendait ?*

M.L.— Ça dépendait comment c'était cuit, ça dépendait du tirage, comment le vent était placé... Mais j'ai vu descendre 2 lits, 3 lits. Et en haut du four, ça baissait des fois de 2 bons mètres ; alors ils remettaient 2 wagonnets de marne, 1 lit de charbon, 2 wagonnets de marne, ainsi de suite...

Q.— *Et quand la chaux descendait, on ne trouvait pas de coke ?*

M.L.— Non, il ne restait rien, et, n'importe comment, cela passait après dans les tamis. Après, on chargeait les wagonnets, à la pelle. C'étaient des ''Decauville'' qui tenaient un demi-mètre cube. Le wagonnet plein, tu arrivais juste au bac et tu y mettais 3 seaux d'eau pour que ça se décompose, que ça se défasse. Enfin, ça dépendait... Si c'était cuit un peu trop dur — la chaux était bleue — alors, on mettait 4 seaux. Si on voyait que c'était pas trop cuit, qu'il y avait du blanc, on ne mettait que 2 seaux et demi.

Q.— *Et les wagonnets descendaient sur les fosses, derrière le grand bâtiment...*

M.L.— Mais oui, tiens !... Ils ne descendaient pas tout seuls. Il fallait que tu les pousses à la main, sur des rails qui passaient au-dessus de la fosse ; et là, tu basculais pour vider la chaux. Il aurait surtout pas fallu tomber dedans. Tiens ! Un œuf... Tu mettais un œuf dans la fosse. Tu le retirais cinq minutes après. Il était cuit ton œuf, tellement c'était bouillant ! Une fosse, c'était plus grand que ma cuisine et, dans un coin, en bas, il y avait un trou carré, 80 sur 80 centimètres, avec une grille. Sur la grille, on mettait des blocs pour fermer le trou et on emplissait la fosse. La fosse pleine, on faisait sauter 2 ou 3 blocs, pas plus, avec une barre de fer, et la chaux commençait à descendre 6 mètres plus bas sur la chaîne à godets qui la remontait vers les tamis. Mais il fallait se méfier. Il ne fallait surtout pas que ça parte trop vite, parce que c'était du feu qui coulait. Tiens, je me rappelle, quand mon gamin est venu au monde, c'est Lesage qui m'a remplacé à la fosse. Qu'est-ce qu'il a fait Lesage ? Il a bien défoncé 3 ou 4 blocs et après, pour aller plus vite, il a pris une échelle et il est descendu pour enlever les autres blocs. Mais il ne savait pas ce que ça faisait : une nappe qui est partie, comme de l'eau : ''vouf !'', et il était enfoui là-dedans jusqu'à la poitrine. Il s'est sauvé comme un voleur, et il hurlait, il hurlait !... Il n'y est jamais retourné, à la fosse. C'est qu'il fallait se méfier, bien guetter ton ouverture. Tant qu'elle n'était pas assez grande, fallait pas descendre. Il valait mieux y passer 2 ou 3 minutes de plus avec *la branle* (la branle, c'était comme une barre à mine, mais avec une poignée au bout). Alors, quand le passage était bien dégagé, tu amenais la chaux dans le trou avec *le rabot* (une espèce de binette large d'une quarantaine de centimètres) et la chaîne à godets la remontait dans les tamis — comme une bluterie — des cylindres de 5 ou 6 mètres de long, avec de la toile clouée avec des broquettes. Pour 25 ou 30 sacs de bonne chaux, tu avais un wagonnet de déchets, de bouts mal cuits qu'on emmenait dans des fosses à côté de chez Blaise pour faire du ciment. Le vieux tamis existe encore à la petite bluterie. La chaux était donc tamisée et il y avait quatre gueules pour emplir les sacs.

Q.— *La chaux était ensachée tout de suite ?*

M.L.— Tout de suite. Aussitôt blutée, aussitôt en sacs. Des sacs de jute comme pour la farine, mais plus serrée. A chaque gueule, il y avait un rond de bois qui tenait le sac ouvert. On y mettait le sac et il se remplissait.

Q.- *Il n'y avait qu'une fosse ?*

M.L.— Il y avait quatre fosses, deux grandes et deux petites. Les grandes fosses faisaient 800 sacs et les petites de 350 à 400.

Q.— *Combien de sacs faisiez-vous par jour ?*

(Publicité parue dans *La Gazette* en juin 1902).

CHAUX HYDRAULIQUE DE SENONCHES
Chaux en poudre et en pierre
Représentant et seul Dépositaire pour la Contrée
P. ROUSSEAU, Hôtel de la Petite-Vitesse, **LA LOUPE**
Ce dépôt était tenu précédemment par Madame Leroux
Briques, tuiles, pavés, tuyaux, plâtre. — Ciment et Portland
Se trouvent également chez **M. P. ROUSSEAU**

M.L.— Le plus fort que j'ai fait, c'est 380. Oui, 380 sacs en onze heures de travail.

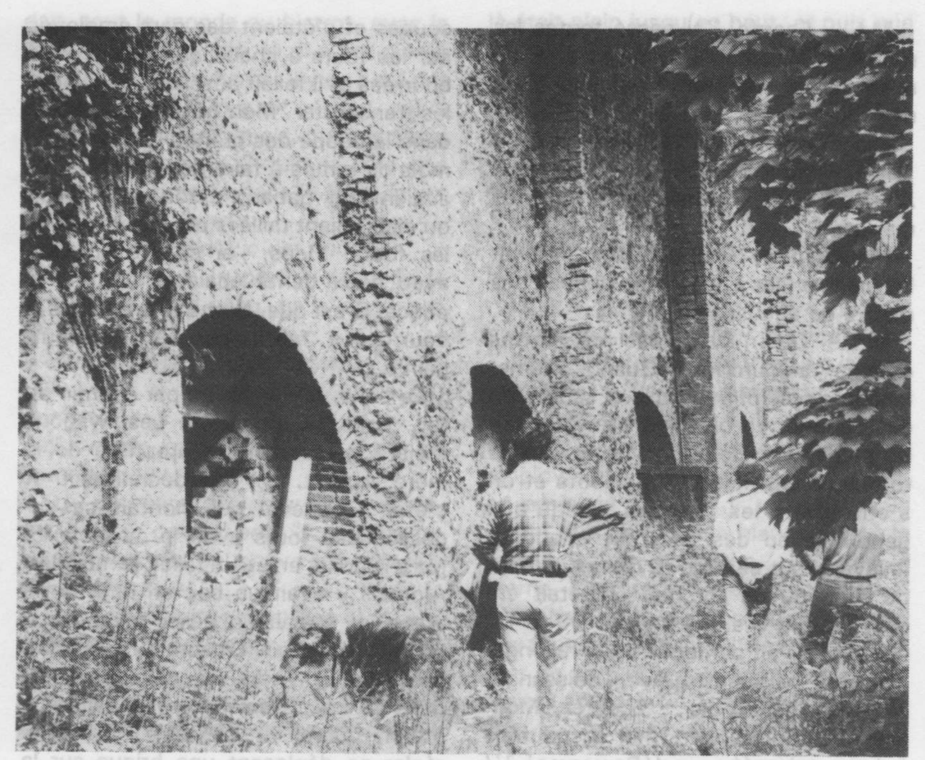
Q.— *Et après, où allaient les sacs ?*

M.L.— On les mettait dans le grand hangar où le chemin de fer arrivait. Le hangar, c'est Pasdeloup qui l'a démonté, avec Jean Fontaine. Avant la guerre, le train descendait de chez Le Prieul et arrivait au grand hangar par un embranchement de la ligne de Senonches à Dreux. On y mettait 4 wagons bout à bout pour charger les sacs. Ça, c'était avant la guerre, mais tout de suite après, en 46, 47, c'étaient des camions. Les gars de Flins, de chez Renault, qui allaient au Mans, en revenant, ils chargeaient de la chaux pour Paris, 400 sacs par camion. Mais ils n'étaient pas tout seuls. Si tu avais vu la queue de camions et voitures à chevaux. Incroyable ! J'ai vu des fois arriver à la maison, avaler une bouillie et repartir en vitesse, parce que les gars attendaient pour le chargement. C'était la queue, la queue, la queue... Celui qui n'a pas vu ça ne peut pas l'imaginer. Il y avait des gars qui venaient avec des chevaux, de Saint-Maurice-les-Charençais, pour chercher de la chaux. C'était forcé. Tout de suite après la guerre, tu ne trouvais plus rien nulle part...

Q.— *Toute la chaux était livrée en sacs ?*

M.L.— La chaux à bâtir, oui... Parce qu'il y avait aussi la chaux vive, la ''chaux-pierre'' comme on disait, qu'on vendait en blocs. Il fallait la trier dans le four. Tous les beaux blocs, bien jaunes, bien légers, ceux-là, c'étaient les meilleurs, il fallait les mettre de côté, ne pas les abîmer. De tous les côtés, on nous en demandait. Toutes les maisons étaient peintes avec ça. Et quand il y a eu la première fièvre aphteuse, combien qu'il en est parti (1) ! On mettait ça dans des paniers. Mais il fallait qu'elle soit belle, hein ! Tu le sentais au poids, parce qu'un bloc qui n'est pas cuit, il est comme de la terre, il est lourd. Un bloc de ''chaux-pierre'' bien cuit, c'est

(1) La chaux servait à badigeonner les murs des étables, pour les désinfecter.



L'entrée des fours à chaux en 1983.

une plume. Un gars me demandait de la ''chaux-pierre'' : — ''Tu es sûr que c'en est ?...'' qu'il disait. — ''Tiens !'' J'en prenais un bout, j'y mettais de l'eau. Ça pétait, ça fumait et, d'un seul coup, ça partait en poussière. La ''chaux-pierre'', ils s'en servaient pour blanchir les étables, désinfecter dans les fermes, pour peindre les maisons. Il y en a qui bâtissaient avec. Tu mettais ça dans un bac, tu foutais un seau d'eau dessus et ça bouillait, ça fondait... Il fallait attendre que ça refroidisse et il n'y avait plus qu'à prendre le pinceau. Toutes les maisons de Senonches étaient blanchies à la chaux. Remarquez bien qu'il y avait les anciens fours de fonderie, deux anciens hauts-fourneaux qui servaient uniquement pour faire de la ''chaux-pierre''. Ils avaient aussi 16 mètres de haut et ils étaient chauffés avec des bourrées qu'on fourrait par en haut. La braise tombait dans le bas. Il y avait les braisières à côté du vieux bureau où on faisait les essais de chaux. Les braisières faisaient bien 15 ou 20 mètres de long sur 5 ou 6 de large. Alors, les charcutiers de Senonches amenaient leurs tripes dans des pots en terre. Ils laissaient ça une journée, deux journées. Ça cuisait, ça mitonnait ; y avait des rondelles de carottes... Ah, dis donc !...

Rongé par la chaux

Q.— *Il y avait de quoi vous régaler, alors !*

Mme Longny — Vous parlez !... Il ne mangeait que de la bouillie et il buvait de l'huile.

M.L. — Il n'y avait que ça qui passait, tellement on avait les lèvres brûlées par la chaux. A la fin, ils nous ont trouvé des masques, comme des nez de cochon. Pour aller près des fours, on y mettait une éponge qu'il fallait mouiller au bac, mais tu ne pouvais plus respirer, tu n'avais plus d'air, ça t'étouffait. Moi, j'aimais mieux y aller directement, comme ça...

Q.— *Quand même, la poussière de chaux...*

M.L.— Ecoute, j'ai passé toutes les radios, en Allemagne et partout, ils ne m'ont jamais rien trouvé aux poumons, rien du tout.

Q.— *Pourtant, la chaux, ça brûle.*

M.L.— Pour ça, oui... Les lèvres... Ah, les lèvres... On ne pouvait plus rien manger.

Mme Longny — Et les pieds... Il avait les pieds brûlés à sang. Il ne pouvait pas mettre de chaussures.

M.L.— On n'avait pas de bottes comme aujourd'hui. Quand même, Pineau nous fournissait des sabots en caoutchouc. Eh bien, on s'enveloppait les pieds avec des bouts de drap, des torchons. On mettait les sabots et on s'entourait les jambes jusqu'aux genoux avec des sacs. Et quand tu enlevais tout ça, que tu retirais le bout de drap ou de torchon qui était en-dessous, la viande était à vif... Un coup, on avait demandé de la rallonge, les gars faisaient grève. Boissenger s'amène. Je lui dis : ''Ecoutez, Monsieur de Boissenger, moi je pourrais faire grève''. — ''Pourquoi ?'' — ''Regardez donc mes pieds dans quel état ils sont. Vous dites toujours que vous me donnez 30 centimes de plus pour un sac'' (Oui, j'avais 30 centimes de supplément par sac. A ce moment-là, c'était gros). ''Mais, regardez-moi ça''. J'ai défait mes chiffons : toute la peau venait avec. Il n'en revenait pas. La viande était rongée et aussi partout où il y avait de la sueur, sous les bras, entre les parties, c'était intenable. Et les cheveux ! Tu avais beau mettre un bonnet...

Q.— *Vous ne pouviez pas vous soigner ?*

M.L.— On n'avait rien à ce moment-là, que du talc. J'en ai employé je ne sais combien de paquets de talc... Des fois, j'avais du mal à marcher...

Mme Longny — Il brûlait tous ses maillots de corps... Et puis, on n'avait rien à manger, pendant la guerre.

M.L.— Heureusement, Pineau se débrouillait pour nous. Quand les gars d'Alençon venaient chercher de la chaux, il leur disait : ''On n'a rien à bouffer. Si vous voulez de la chaux, amenez à manger pour les gars''. Et on en a profité. Ils ramenaient des sacs vides, il y avait des mottes de beurre cachées dedans. Et le soir, quand tu allais au bureau, tout était coupé, chacun avait sa part... Autrement, on n'avait rien. Quelle misère !

Q.— *Combien d'ouvriers employaient les fours à chaux ?*

M.L.— Rien que là, aux fours à chaux, quand ça marchait à plein, il fallait compter 27 ou 28. Il y avait sept fours qui tournaient. Il y en avait toujours un d'arrêté pour l'entretien. Alors, il fallait des gars pour amener les bourrées. Les fours à chaux achetaient des coupes et c'étaient des gars employés par les fours à chaux qui faisaient les bourrées et il fallait aussi des gens pour les transporter. Mon frère était occupé dans la coupe des grands hêtres, deux mois de temps à faire des bourrées. Ils avaient un gabarit parce qu'il fallait qu'elles soient taillées pour rentrer dans les fours. Tiens, j'ai encore un broc avec deux dents épaisses comme le pouce. C'est que, quand tu entonnais la bourrée, il fallait pousser au bout, hein !...

Le coke, lui, il arrivait par chemin de fer, coke et poussier. Les wagons étaient garés dans la propriété de la mère Aubert. On les déchargeait et c'était le cheval qui montait ça au-dessus des fours avec le *''bagniau''*. Mais le coke, en été, il fallait le mouiller. Alors, il y avait un bac en haut de la butte, et c'était un bélier hydraulique qui le remplissait. En somme, c'était le poids de la rivière qui envoyait l'eau dans le bac. Seulement, le bélier, le matin, quand tu arrivais, il fallait le régler en déplaçant une brique sur la planche parce que ça dépendait de la force du courant. Des fois, ça demandait dix minutes pour le mettre en route. Une fois la brique bien réglée sur la planche, tu l'attachais comme il faut. Mais tu sais, à force de taper ''Paf... Paf... Paf...'', ça arrivait à déplacer la brique. Il fallait recommencer le réglage. D'autres fois, tu n'avais pas à y toucher, ça marchait tout seul. Pas besoin d'essence ni d'électricité...

Il y avait aussi l'usine à ciment. On y portait les déchets, le ''trop-cuit'', les gruaux, dans deux grandes fosses de 6 ou 7 mètres de profondeur. Ça restait à l'air et ça se défaisait tout seul. Après, ils passaient tout ça dans le gros broyeur. C'était un moteur à gaz pauvre qui faisait marcher le broyeur. Ça donnait un ciment à ''prise lente''. Une fois qu'il était pris, ce béton-là, rien à faire pour le casser.

Il y avait aussi la vieille forge à côté des écuries. C'est là que le père Depussay travaillait. Avec Pineau, il avait monté l'atelier où ils réparaient tout le matériel et où ils faisaient les rails pour les marnières... Guinsec, lui, il s'occupait des sacs, des sacs en toile de jute. Il fallait bien les réparer de temps en temps aussi. C'étaient les femmes qui faisaient ça. Toutes les bonnes femmes de Senonches raccommodaient des sacs. Elles venaient en chercher quelquefois quarante ou cinquante. Fallait les taper l'un contre l'autre pour sortir la poussière et après, elles les recousaient, ou bien, elles remettaient des pièces.

Q.— *Mais la chaux ne prenait pas l'humidité dans ces sacs-là ?*

M.L.— La chaux de Boussard, plus elle était vieille, plus elle était bonne. Mais il fallait la garder au sec. Toussaint, un maçon de Neuilly, quand il arrivait, il disait toujours : ''Les gars, je veux pas de la fraîche, hein !'' Après, on a eu les sacs en papier. Quel bordel ! Et puis la guerre est arrivée, le papier manquait ; alors les clients devaient ramener leurs sacs. Il fallait les compter. Naturellement, les bons étaient sur le dessus. Mais dans le milieu du tas, ils t'en mettaient qui étaient percés. Alors, quand tu crochais ça à hauteur, et que la chaux arrivait là-dedans toute bouillante !

Q.— *Et la marne, il fallait aussi l'amener ?*

M.L.— Elle arrivait aussi par wagonnets. Il y avait une voie Decauville qui venait des marnières, derrière les Mourronneries jusqu'à Boussard. C'était le père Rotier qui menait le tracteur. Mais des fois ça patinait et il fallait descendre du sable sur les rails. Et quand il y avait de la neige, on partait du four à chaux, avec la pelle, pour dégager la voie. Quand tu étais en forêt, ça allait, mais, dans la plaine, le vent te brisait ! Tu parles, avec nos sabots en caoutchouc et nos sacs autour des jambes... Quelle misère !... Mais avant, c'était un cheval qui allait chercher les wagonnets à la marnière. C'était Bandit. Tu ne l'as pas connu, Bandit, toi ! Ça, c'était un cheval !... Pour arriver à la route, les wagonnets descendaient et le cheval était derrière.

Q.— *Et les wagonnets, qui les chargeait ?*

M.L.— Il y avait plusieurs gars sur le tas de marne, là-haut. Tu avais le père Jobiot. Il n'était pas grand, le pauvre bonhomme. Il avait une habitude : il prenait la marne par en-dessous. Ça, c'était dangereux. Tu avais des blocs de 70 ou 80 kilos. J'ai vu Lilic Bohin, avec trois blocs, il emplissait la banne ! Et des fois, ça s'éboulait et ça allait loin. Le matin, en arrivant, j'ai vu les rails des wagonnets recouverts par les éboulements. Le père Le Brix y a été aussi, un Breton toujours en sabots. Ils l'avaient mis sur le haut du tas, à attraper la banne au-dessus du puits. La banne montait à 2 ou 3 mètres au-dessus. Il poussait son lorry et il faisait signe au gars de la machine, Plumeran ou un autre, pour le redescendre sur le lorry. Mais, un coup, avec ses sabots de bois, le voilà qui glisse ! Il n'a eu que le temps de se rattraper je ne sais comment. Autrement, il filait dans le fond du puits. Le pauvre vieux, il répétait : ''Je reviens de loin, je reviens de loin... J'aime encore mieux biner mes betteraves !...'' Tu parles si ça glissait sur la marne. J'ai vu, sur les fours, à force d'y vider les wagonnets, il restait toujours de la marne ; alors, dis donc, quand il tombait de l'eau, le gars qui ne faisait

pas attention, il ne manquait pas de s'étaler !

La Sainte-Barbe des marnerons

Q.— *Et les marnerons ?*

M.L.— Il fallait se lever de bonne heure pour les voir partir au boulot. Pendant la guerre, j'arrêtais des fois à six heures du soir. Je venais manger une bouillie et je retournais avec le père Taillandier jusqu'à deux heures du matin, à la machine à broyer la marne. Deux heures et demie, trois heures, on voyait Lilic Bohin qui partait avec sa lampe. Le père Bohin partait à quatre heures moins le quart. Après, on revenait, on cassait une petite croûte et on rattaquait la fosse. Mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que les marnerons fêtaient la Sainte-Barbe. Ce jour-là, ils quittaient plus tôt. Ils descendaient tous de la marnière. Des fours à chaux, on les voyait arriver. On disait : ''Tiens, ça y est, c'est la Sainte-Barbe !...'' Et ça chantait, ça descendait, tout le monde au bistrot, avec la musique. Et le sapin, là, il a été planté un jour de Sainte-Barbe. Il y en a qui ont voulu l'abattre. On a dit : ''Non, celui-là, on ne l'abattra jamais, c'est le sapin de Sainte-Barbe''. C'était la fête des marnerons, comme dans le Nord, c'est la fête des mineurs...

Q.— *Et tout cela, c'est fini.*

M.L.— Oh, si le père Hatton de la Goupillière avait vécu, ça n'aurait pas été fermé.

Mme Longny — Ils avaient fermé déjà avant qu'on se marie, et ils ont rouvert...

M.L.— Ils ont fermé trois fois les fours à chaux, je crois...

Q.— *En même temps que les marnières ? Parce que, quand ils ne descendaient plus, ils ne pouvaient plus alimenter les fours...*

M.L.— Mais non, c'est pas ça. C'est que la chaux ne partait plus. Le grand hangar où le chemin de fer arrivait (c'est là qu'on entreposait les sacs pour charger les wagons), quand ce hangar-là était plein jusqu'en haut, et puis que l'autre, là-haut, était plein aussi, tu pouvais dire : ''Ça va pas !...'' C'était tout de suite avant la guerre. La chaux ne se vendait pas.

Q.— *Pourtant, quand l'eau arrivait dans les marnières, ils arrêtaient au fond.*

M.L.— Mais nous, on travaillait tout le temps.

Q.— *Il y avait assez d'avance de marne pour faire tourner les fours ?*

M.L.— Et ce tas qu'il y avait à la marnière ? Tu avais de la marne sur 100 ou 200 mètres de long, 4, 5 ou 6 mètres de haut. Alors, le temps que ce soit employé, un tas pareil... Pense donc, au mois de juin, on y trouvait de la glace, oui, de la gelée blanche dans le milieu du tas de marne... Oui, de la marne, il y a toujours eu de quoi faire. C'est parce que la chaux ne partait plus que tout a fini... Eh oui, je suis bien content de pouvoir vous raconter tout ça, mais je voudrais bien le voir encore marcher !

Liste des articles parus dans Gavroche

DOSSIER

SUR L'INTOLÉRANCE

1985 n'aura été que pour bien peu dans les mémoires l'année du tricentenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes. Cet événement eut pourtant de durables et profondes répercussions dans notre pays.

Aujourd'hui, il reste surtout un modèle historique de l'intolérance ; intolérance religieuse — et notre époque n'est-elle pas plongée dans un terrible conflit de religions, dont le Liban est le plus cruel théâtre ? Intolérance envers "l'autre", envers sa "différence", ce qui est une des définitions du racisme.

Ce dernier numéro daté de 1985 comporte plusieurs textes qui se rattachent à ce thème : la suite de l'article de Marie-Aimée Joyeux sur *l'Eglise, l'Etat et l'Ecole sous l'Ancien Régime* montre combien les guerres de Religion, l'Edit de Nantes, puis sa Révocation ont profondément marqué la vie scolaire en ce temps-là, et, curieusement, de façon parfois bénéfique. L'article sur *l'Eglise française de l'abbé Châtel* illustre la réaction victorieuse du clergé face aux nombreux et généreux courants de pensée qui naquirent dans notre pays en cette première moitié du 19e siècle.

Enfin, nous publions ci-après un "Dossier" dont les textes, parlant de temps et de sujets apparemment sans unité, ont pour lien cette redoutable intolérance. Plusieurs sont empruntés à l'excellente revue VAN *(La Vie et l'Art en Normandie),* avec l'aimable autorisation de son directeur, notre ami Jean Saussaye. Le texte sur les échos de l'Affaire Dreyfus par delà la Première Guerre mondiale est tiré du mémoire de maîtrise de M. Marc Knobel.

Nous aurions pu multiplier à l'infini ces exemples : il suffit d'ouvrir un livre, un journal d'hier ou d'aujourd'hui pour voir que l'intolérance et son frère le racisme sont de partout et de toujours. Raison de plus pour les dénoncer sans relâche.

En contrepoint de ce désolant dossier, nous publions quelques lettres adressées à Aristide Briand, lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par des catholiques (souvent des prêtres) dépourvus de ce sectarisme qui amenait beaucoup de leurs frères à dénoncer la "loi scélérate" de Séparation, dont "beaucoup aujourd'hui, même parmi les évêques les plus traditionnels, savent qu'elle fut bénéfique et quels privilèges elle leur apporta, en particulier par l'affectation des lieux de culte et des presbytères..."

Ces lettres, jusqu'alors inédites, ont été confiées à VAN par Mme Billiau, nièce de Briand. Elles rendent hommage à celui qui fut, autant que "l'apôtre de la Paix", celui de la tolérance et des Droits de l'homme.

Le sort des protestants sous Louis XIV : l'exemple de Pont-de-l'Arche

AVANT LA REVOCATION

Plus que tout autre, apparemment, le fonds du bailliage de Pont-de-l'Arche aux Archives de l'Eure, qui vient d'être classé, conserve des traces nombreuses des poursuites exercées par les officiers de la juridiction contre des protestants, principalement ceux de la région d'Elbeuf, ville qui était de leur ressort.

Poursuites pour blasphèmes contre des reliques (juillet 1649). Arrestation de Jean Legendre, meunier de Saint-Cyr du Vaudreuil, se disant catholique, pour "mépris, blasphèmes et parolles injurieuses... contre l'honneur des Saincts, et notamment du glorieux sainct Vigor, patron du Pont-de-l'Arche". Retournant du marché de Louviers en compagnie de femmes de Léry, il évoque la découverte dans un champ des reliques de saint Vigor qui avaient été dérobées six mois plus tôt. Ses compagnes voulant attribuer aux mérites du saint les pluies abondantes qui viennent de tomber après une longue sécheresse, il rétorque que cela vient uniquement de la toute puissance de Dieu, avec seulement peut-être intercession du saint. Parlant du crâne de saint Vigor, il assure avec mépris que ses os ne valent pas grand chose, que ce saint est "un beau lantrique", qu'il ne leur apporterait pas du pain s'ils en manquaient, et "que la ville du Pont-de-l'Arche seroit bouleversée il n'en seroit que mieux, veu que tous les habitans d'icelle ne valloyent riens à la réserve de cinq ou six". On l'accuse d'être "un huguenot et un athée" ; une bagarre s'ensuit, il est emprisonné.

Condamnation d'un "relaps et séducteur de catholiques" (1678-1681). Poursuites entreprises par le procureur du roi au bailliage et vicomté de Pont-de-l'Arche "sur le haro interjetté par le sieur curé de Saint-Jean d'Elbeuf sur la personne de Jean Le Monnier dudit Elbeuf, accusé de crime de relaps et prisonnier aux prisons dudit Elbeuf en conséquence dudit haro, mesme accusé d'avoir voulu séduire plusieurs catholiques pour les faire changer et embrassser la Religion prétendue réformée, disant que ladite prévaloit la Religion catholique, qui est un crime d'Estat et punissable exemplairement pour empescher le crime et la licence de tels séducteurs au préjudice de laditte église catholique".

Jean Le Monnier, cardeur d'Elbeuf, originaire de la ville de Caen, y a fait en 1668 abjuration volontaire et profession de foi suivant le Concile de Trente, mais bien que baptisé, est accusé de simuler sa conversion car :

— Il ne fait pas ses Pâques (il se prétend malade).

— Il travaille à carder la laine pendant les fêtes religieuses et veut attirer chez lui des catholiques.

— Il fréquente des huguenots et endoctrine son entourage de cardeurs et compagnons drapiers.

— A l'église, il ne met qu'un genou à terre et détourne la tête quand on lève la sainte hostie.

— Il a des discussions inlassables et des contestations touchant la religion, déclarant par exemple : "Vous allez à la messe ? Quand le prêtre chante "Dominus Vobiscum", qu'est-ce que vous y comprenez ?".

— Sa fille ayant mal aux yeux, un ami lui dit qu'il faut la mener à "Sainte-Larme", mais lui répond qu'il vaut mieux la mener à "Sainte-Merde", et qu'il faut plutôt s'adresser au maître qu'aux valets.

— Sa femme se rend également au prêche de Quevilly, très fréquentée.

Emprisonné à Pont-de-l'Arche, il cherchera à s'évader avec un complice. Mais en 1681 il sera déclaré "convaincu du crime de relaps, de séduction des autres catholiques et d'athéisme" et condamné à comparaître tête et pieds nus, à demander pardon au roi et à la justice, puis à servir sur les galères royales à perpétuité, avec entière confiscation de ses biens meubles et immeubles.



Cette gravure de 1686 dénonce les conversions forcées opérées, après la Révocation, par les dragons du maréchal de Rut, "missionnaires bottés".

APRES LA REVOCATION

Poursuites de Nouveaux Convertis d'Elbeuf pour blasphèmes (Mars 1689).

Dénonciation par Jean de la Rue, marchand drapier d'Elbeuf, des propos tenus par un nouveau converti au cours d'un repas chez un teinturier de la ville : "Mathieu Frontin qui proffessait par cydevant la relligion protestante dont il a fait abjuration entre les mains de Monsieur le Coadjuteur de Rouen, et discourant ensemble, le déposant entendit dire au dit Frontin que la Relligion catholique apostolique et romaine ne vallait rien, et qu'il ne la croyait pas bonne..." (Arch. Eure, série B, Pont-de-l'Arche).

Assemblée illicite de Nouveaux Convertis à La Haye-Malherbe (Nov. 1687)

Rapport du Procureur du Roi du Bailliage et Vicomté du Pont-de-l'Arche, "... qu'il s'estait fait une grande assemblée de personnes nouvellement converties dans le hameau du camp des Ventes deppendant du village de La Haye-Malherbe, qui s'étaient enfermez dans une grange de François Dugard dans laquelle lesdites personnes auroient chanté les pseaumes de David et fait autres prières semblables ainsi qu'autrefois faisoient les gens de la Religion Prétendue Réformée..." (Arch. Eure, série B. Pont-de-l'Arche).

Lettres à Aristide Briand

Briand, rapporteur de la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1906, était avant tout homme de paix et profondément tolérant. La loi qu'il présenta fut refusée par l'ensemble de l'épiscopat français, sur l'ordre du Pape Pie X, bien qu'une minorité d'évêques cherchaient l'entente. Les Eglises protestantes acceptèrent la loi et formèrent des associations culturelles, car pour elles aucun problème dogmatique ne se posait ; elles avaient toujours eu une structure démocratique.

Le pape ne crut pouvoir accepter que l'Etat français veuille traiter avec l'Episcopat et non avec lui, tandis que les catholiques "libéraux" souhaitaient que le clergé "de base" et les fidèles eussent leur mot à dire, même par simple consultation, pour la nomination des évêques.

Lorsque après la Première Guerre mondiale, le climat ayant changé et l'Ambassade avec le Saint-Siège ayant été rétablie, l'Etat et A. Briand envisagèrent la création d'associations diocésaines (tenant lieu des cultuelles refusées en 1906), on assure que Briand, pour les démarches préliminaires, ne voulut traiter qu'avec son voisin, le doyen de Pacy-sur-Eure.

Lettre de l'abbé Lemire

L'abbé J. Lemire, démocrate chrétien avait été élu député d'Hazebrouck, encouragé dans son action sociale par l'encyclique du pape Léon XIII "Rerum Novarum", sur la condition des ouvriers à la fin du XIXe siècle. Il était de ceux qui constituèrent un parti national au congrès de 1894. De là devait sortir Marc Sangnier, fondateur du "Sillon"... "pour mettre au service de la démocratie les forces sociales du catholicisme..." Désavoué et même "interdit" par la hiérarchie, l'abbé Lemire, tardivement réhabilité, fut un pionnier, un modèle de vie et d'action.

Evian-les-Bains (Hôtel des Etrangers)
Le 29 août 1910

Monsieur le Président,

Je suis de ceux que les attaques dirigées contre vous émeuvent parce que votre politique me paraît celle que le pays demande et dont il a besoin. Les journaux disent que vous avez l'intention de vous expliquer et de vous défendre, mais que la ville où vous prononcerez ce discours n'est pas encore choisie...

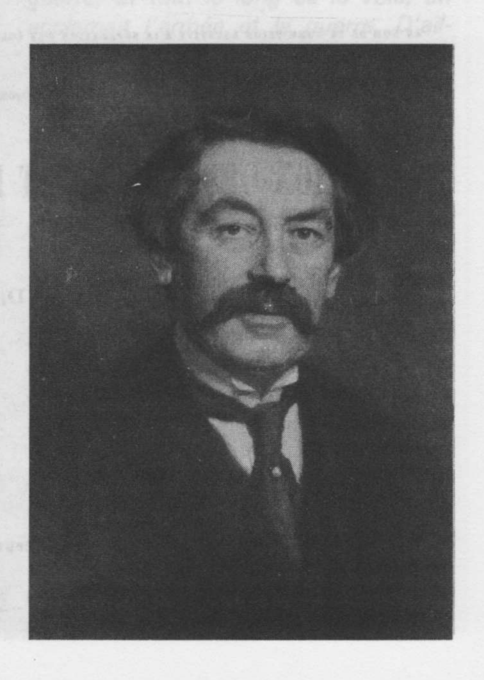
Mon humble capitale ne mérite pas l'honneur d'attirer l'attention. Toutefois, je tiens à vous faire savoir que le dimanche 2 octobre prochain, un banquet par souscription sera offert à Hazebrouck aux élus républicains de l'arrondissement qui tous, député, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, acceptent votre programme. Ce banquet sera présidé par M. Trysham, sénateur. On annonce 500 couverts. S'il vous était agréable de l'élargir par des invitations faites au dehors, je crois que M. le Préfet s'y prêterait. On pourrait en tout cas faire en sorte que vous n'ayez que des amis et vous toucheriez de près des populations laborieuses, républicaines et catholiques.

Je serai rentré à Paris lundi prochain et si vous désirez quelque explication à ce sujet, je suis tout disposé à venir place Beauveau au jour et heure que vous m'indiqueriez.

Il va sans dire, Monsieur le Président, que personne n'est au courant de cette lettre, écrite dans la plus grande spontanéité.

Agréez, je vous prie, mes bien respectueux et tout dévoués sentiments.

Abbé J. Lemire, Député



Lettre de l'abbé Wetterlé

Jusqu'à la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, le gouvernement, conformément au Concordat, nommait les évêques de France et le pape leur donnait l'"investiture canonique" Le rappel de l'ambassadeur de France auprès du Vatican fut le prélude de la Loi de Séparation. En 1921, les passions étant apaisées, l'Ambassade fut rétablie ; l'abbé Wetterlé, prêtre alsacien, libéré par la victoire de 1918, était attaché à l'Ambassade.

Ambassade de France près le Saint-Siège
Rome le 9 janvier 1925

Mon cher Président,

Vous êtes le plus aimable des hommes. Grâce à votre intervention au Quai d'Orsay, j'ai immédiatement obtenu le supplément de vie chère, qui me permettra de mieux remplir les obligations de mon emploi. Vous l'avouerai-je ? J'ai surtout été sensible à cette nouvelle preuve d'une amitié (...).

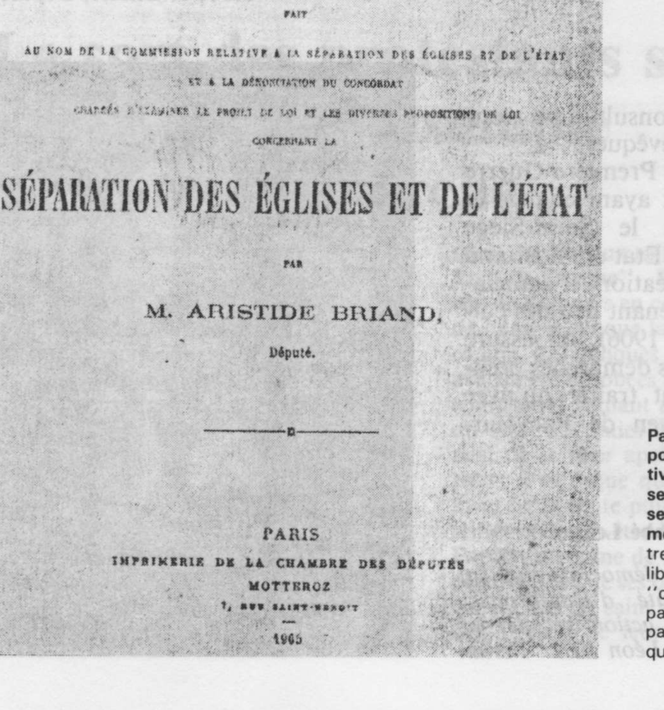
Vous avez laissé à Rome les meilleurs souvenirs dans tous les milieux (...). Votre cote d'amour est également excellente dans le monde ecclésiastique. J'ai vu bon nombre d'évêques et d'ecclésiastiques influents de France au cours des derniers mois. A part quelques lecteurs impénitents de l'Action Française, ils rendent tous pleinement justice à la droiture de vos intentions et à une bienveillance que rien n'arrive à décourager. D'aucuns regrettent ouvertement de ne pas vous avoir suivi plus tôt, à l'époque où, en vous écoutant, ils auraient pu sauver le patrimoine de l'église française. Il est vrai qu'en ce temps-là, ils subissaient l'influence des politiciens, en redingote, qui souhaitaient, entre l'Etat et l'Eglise, la continuation d'un état de guerre, dont ils vivent.

Ces trublions n'ont pas encore désarmé et, si votre ambassade ne les surveillait pas, ils auraient tôt fait de s'assurer de nouveau l'appui des intransigeants du Sacré-Collège, tout aussi désireux qu'eux de vous voir mettre la clef sous la porte. Il est en effet assez curieux de constater qu'en l'espèce, Merry del Val et de Lay sont complètement d'accord avec Léon Blum, pour souhaiter notre départ. Il n'est pas jusqu'au célèbre Mgr Bénigni qui ne relève la tête et ne s'apprête à reprendre des intrigues au lendemain de notre départ.

Avant de nous supprimer en droit, on nous fait mourir par tranches. Comme vous le savez, le secrétaire d'Ambassade, Combon, a été nommé à la Commission des Détroits. Les deux secrétaires ont été changés, sans être remplacés. Restait encore le chancelier. On vient de le rappeler à Paris. Il n'y a donc plus en fonctions que l'ambassadeur et moi. Le fils de M. Doulcet nous donne un coup de main à titre bénévole. Si nous devions être maintenus par les Chambres, il faudrait sans retard compléter le personnel.

Agréez, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

E. Wetterlé



N° 2302

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

NEUVIÈME LÉGISLATURA

SESSION DE 1905

Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 4 mars 1905.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION RELATIVE À LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

ET À LA DÉNONCIATION DU CONCORDAT

CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI ET LES DIVERSES PROPOSITIONS DE LOI

CONCERNANT LA

SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

PAR

M. ARISTIDE BRIAND,

Député.

PARIS

IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MOTTEROZ

7, RUE SAINT-BENOÎT

1905

Page de couverture du rapport de la commission relative à la séparation des églises et de l'Etat, que présenta en 1905 au Parlement, Aristide Briand. Contre l'avis des catholiques libéraux et d'une partie du "clergé de base", l'épiscopat français, sur ordre du pape, s'éleva contre la loi qui en découla.



L'affai[re Dreyfus] et la Défe[nse] vues par l'A[ction Française]

Le capitaine Alfred Dreyfus avait été réhabilité le 22 juillet 1906. Le mot "fin" pouvait désormais être écrit au bas d'un chapitre tumultueux de notre histoire.

Pourtant, l'Action Française refusa de s'incliner devant l'arrêt des Chambres réunies de la Cour de cassation et la proclamation solennelle de l'innocence de Dreyfus. Pour elle, cet officier demeurait un traître et cette réhabilitation était une calamité.

Quand Georges Clémenceau prit la présidence du Conseil en remplacement de Sarrien, il choisit l'ex-lieutenant colonel Picquart, réintégré dans les cadres de l'armée le 13 juillet 1906 avec le grade de général de brigade, comme ministre de la Guerre. Cette nomination apparut comme une véritable provocation. Picquart représentait pour Maurras et ses disciples *la désorganisation de l'armée,* il symbolisait l'humiliation de la France devant l'étranger et par-dessus tout devant l'Allemagne.

Ce thème de la désorganisation de l'armée allait être mis en exergue, irrégulièrement certes, mais d'une manière continue, de cette nomination aux années 30. En 1910, Henri Delassus, auteur de *La conjuration antichrétienne,* prétendit que l'affaire Dreyfus avait fomenté la guerre civile et qu'elle avait fait de la France une proie jugée facile à dépecer par l'Allemagne. Delassus se fit fort de connaître des exemples qui confirmeront cette accusation : en août 1900, le cuirassé d'escadre *Brennus* coule sur la côte du Portugal : 43 victimes ; en février 1903, le contre-torpilleur *Espingole* coule près de Saint-Tropez ; en juillet 1905, le sous-marin *Farfadet,* en Tunisie : 14 morts ; en février 1907, le *Jean-Bart* se perd sur la côte occidentale d'Afrique. "C'est, affirme Delassus, parce que les ennemis de la Patrie complotent (...) pour tout chambarder depuis l'Affaire !" (1)

Le 10 mai 1911, le colonel de Saxcé donne une conférence sur l'Affaire Dreyfus aux jeunes filles royalistes du Loiret. Devant ce singulier auditoire, le conférencier, en guise de conclusion, dénonce "la puissance du peuple juif qui a pu tout chambarder en France, y compris dans l'armée, pour arriver à ses fins" (2).

(1) H. Delassus, *La conjuration antichrétienne,* tome II, Paris 1910, p. 598.
(2) Colonel de Saxcé, *Conférence sur l'Affaire Dreyfus,* Paris 1911, p. 16.

e Dreyfus
se nationale
tion française

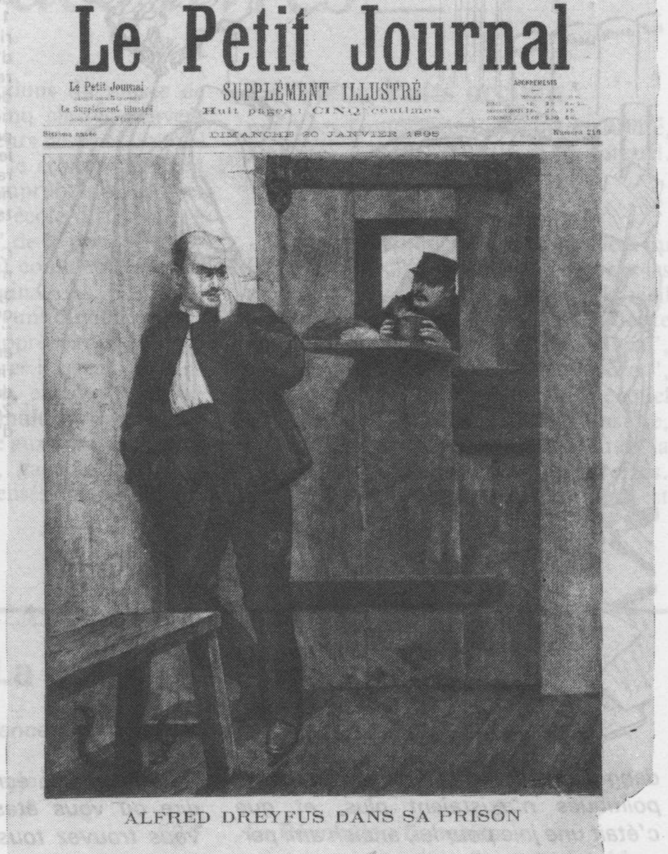
Depuis cette réunion, il ne se passe plus un rassemblement quelconque sans que Cuignet, Maurras, Daudet ou Larpent n'évoquent ce bouleversement aux conséquences tragiques. Il en est ainsi, le 30 novembre 1912, lors de la réunion de clôture du cinquième congrès de l'Action française, ou au mois de février 1913, lorsque Léon Daudet tente de démontrer devant deux mille personnes que l'Affaire désorganisa l'armée ''en jetant le pays dans la guerre religieuse''. Justement, Daudet fut le fer de lance de cette campagne. Dès le mois de septembre 1911, tout en frôlant constamment la caricature et l'injure, il dénonce ''l'immense réseau de l'avant-guerre''.

La parution de *''L'Avant-guerre''* (3), que complète *''Hors du joug allemand''* annonce un rengagement de la campagne. Dans l'avant-propos de cet ouvrage, l'auteur explique qu'il montrera comment l'Allemagne, guidée par *''le Juif''*, ''qu'il s'appelle Weyl, Dreyfus (...) ou Jacques Grumbach'', a su trouver en France ''toutes les facilités, toutes les complicités, toutes les trahisons même qui lui ont permis de supplanter nos nationaux dans les diverses branches du commerce et de l'industrie intéressant la défense nationale ; comment il a pu se rendre maître de notre blé, de notre or, et occuper (...) les points stratégiques (...) du pays''.

Le schéma général et progressif de cet envahissement est d'une grande simplicité : ''le Juif gêne les transports et les approvisionnements, affame Paris, détruit les travaux et éteint les forts de l'Est par manque de combustible ; il rend les dirigeables inutilisables... en vue des opérations de la guerre''. A la page 217, Daudet est catégorique ; ce travail souterrain de destruction est étendu méthodiquement sur le pays tout entier depuis l'Affaire Dreyfus et son corollaire, la suppression du bureau des Renseignements ; il va jusqu'à affirmer que ''partout en France, il y a un agent (...) juif du clan des *''ya''* que manœuvre l'Allemand et qui vend à l'Allemand la clef de son patelin, avec la manière de s'en servir''. Il en déduit alors que ''si c'est monstrueux (...) c'est ainsi *''parce que''* c'est la République''.

L'Affaire Dreyfus ne serait plus qu'un épisode malheureux ou scandaleux de notre histoire. Elle aurait mis en évidence les tares du régime parlementaire, ses insuffisances, ses incohérences. En 1929, le colonel Larpent posera la question décisive : ''un bon Français peut-il être républicain ?'' (4).

(3) L. Daudet, *L'Avant-guerre*, Paris 1915, p. 3.



ALFRED DREYFUS DANS SA PRISON

Alfred Dreyfus dans sa prison.
Le supplément illustré du Petit Journal en date du 20 janvier 1895 écrit à propos de cette gravure : *Après sa dégradation, le traître (...) fut mené à la prison de la Santé où il attend son départ* (pour le bagne).
On aurait pu croire que le traître allait voir sa moustache rasée, ses cheveux coupés, et qu'on le forcerait à revêtir l'uniforme de la prison. Il n'en a rien été (...). Ah ! s'il avait volé un pain, on l'eût traité avec la dernière rigueur ; mais, songez donc, il a seulement vendu sa patrie (...). Au reste les renseignements sur la vie actuelle du traître sont très difficiles à obtenir. Pourquoi ?

Quand l'Etat français remplaça la IIIe République, l'édition de Lyon de l'*Action Française* en date des 6 et 7 avril 1941 — et ce n'est sûrement pas un hasard — glorifia cette croisade de Daudet, en notant que ''loin de gêner nos services, la référence à la monarchie, nous mettait clairement à part de tout ce qui touchait à un régime épuisé, aux mortelles faiblesses de son personnel et de ses trahisons''.

Pendant la guerre 14-18, l'Action Française avait écourté provisoirement cette campagne, même si des militants du mouvement propageaient dans les corps de troupes les doctrines monarchistes par la diffusion du journal et l'introduction d'ouvrages comme celui de Léon Daudet. C'est le temps de l'union nationale. On ne critique plus, on ne juge plus : la France est innocente, l'Allemagne est coupable !

Dans ce contexte, les Juifs s'affirmèrent aussi bons et valeureux soldats que les autres. La famille Dreyfus participa à la ''Grande Guerre''. Dreyfus lui-même est en première ligne. Le 25 septembre 1918, il est nommé lieutenant-colonel et promu officier de la Légion d'honneur. Son neveu, Emile Dreyfus, fils de Mathieu Dreyfus, se battit avec courage. Au mois de juillet 1914, il écrit à sa mère cette lettre que nous reproduisons dans son intégralité : *''Nous avons été rappelés précipitamment à Fontainebleau le jour de ma rentrée à Mailly, et nous sommes embarqués la nuit par quatre trains spéciaux. De la sorte, j'ai pu passer encore une bonne nuit sur les banquettes des wagons, ce qui portait à trois nuits sur quatre cette manière de dormir. Les soldats étaient ravis, croyant partir en guerre, et tout le long de la voie, on acclamait l'armée et la guerre. D'ailleurs, tout n'est pas arrangé et nous sommes tous sur le qui-vive. J'ai fait hier la connaissance du baron d'Harcourt. C'est un vieux patriote, Lorrain, ami intime de Déroulède, fondateur de la Ligue des Patriotes, écrivant dans les journaux les plus nationalistes, catholique fervent, chevalier de tous les ordres de Catherine de Russie, d'Isabelle la catholique, etc., officier de la Légion d'honneur et ancien combattant de Soixante-dix. Avec cela un militariste enragé ! Tu vois d'ici l'homme ! Eh bien, lorsque je lui ai été présenté hier et qu'il a su qui j'étais, il est venu me serrer la main, me faisant asseoir à côté de lui, et disant que quoique nous ayons été de partis absolument opposés, il était heureux de voir que je n'avais pas craint, avec le nom que je porte, de devenir officier, que devant le*

(4) Colonel Larpent, *Les leçons de l'Affaire Dreyfus,* cours professé à l'Institut d'Action Française du 7 avril au 7 mai 1929, Paris 1930, p. 1.



La campagne anti-dreyfusarde, et corollairement anti-sémite, atteignit des excès incroyables. En 1898, les célèbres caricaturistes Forain et Caran d'Ache fondèrent un petit recueil hebdomadaire de dessins uniquement destinés à fustiger Dreyfus, ses partisans, et les Juifs dans leur ensemble. Ils y déployèrent une violence de ton qui ne les honore pas, mais quel talent !

Dans le dessin ci-contre, Caran d'Ache exprime son mépris haineux pour Zola, après ''J'accuse''. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ''se plante'' singulièrement en ce qui concerne la postérité : il y a aujourd'hui davantage de rues Emile-Zola que de rues Caran-d'Ache !

danger menaçant la France, les partis politiques n'existaient plus, et que c'était une joie pour lui, ancien ami personnel de Déroulède de serrer la main à un Dreyfus ! Le soir même, j'étais invité à dîner dans un hôtel à Fontainebleau avec quelques camarades, et à plusieurs reprises il m'avait dit qu'il tenait absolument à m'avoir comme invité. Nous avons passé chez lui une délicieuse soirée. La baronne est charmante et ils reçoivent avec une (illisible)qui met à l'aise tout le monde. Inutile d'ajouter que les chants militaires tinrent la première place dans les divertissements de la soirée.

Petite mère, écris-moi vite pour me dire où vous êtes et comment vous vous trouvez tous. Je vous embrasse très tendrement tous de tout mon cœur'' (5).

Cette lettre est intéressante et révélatrice à plus d'un titre. Elle exprime l'attachement inébranlable d'Emile Dreyfus à sa patrie, d'un Dreyfus acceptant l'invitation d'un ancien partisan de Déroulède dont il se targue d'être l'invité ; elle montre un nationaliste, probablement antisémite, intégrant dans son cercle de revanchard, un Juif !

Après la guerre, cette campagne de l'avant-guerre allait-elle continuer ? Reparlerait-on de ''l'espionnage judéo-allemand'', de la ''trahison des Juifs'' et de l'Affaire Dreyfus ? En 1923, une série d'articles sur le sujet paraissaient à nouveau dans l'*Action Française*. Le 18 octobre, on pouvait lire notamment que le parti dreyfusien ''condamna à mort des centaines de milliers de Français'', le 15 décembre, il était écrit que ''les dégâts de 1789-1830 et 1848 (...) sont aggravés dans cette révolution dreyfusienne qui aboutit au pillage des églises et au désarmement national. Par la défaite provisoire qu'elle impose ainsi à la France, la démocratie libérale désorganise notre armée et lui crève les yeux ; elle prononce dans ses journaux et ses prétoires la condamnation capitale des quinze cent mille jeunes morts de la guerre future''. Enfin, le 19 juin 1927, ce même journal rendait l'Affaire responsable d'être à l'origine de la mort de 1 500 000 soldats français pendant la Grande Guerre.

Les thèmes développés par l'Action Française, dans leur effarante horreur, apparaissent donc nettement :

1 — Il y a eu trahison et désorganisation de l'armée.

2 — Cette désorganisation de l'armée de terre et de mer retarda la victoire et nous entraîna sur le plan incliné qui devait aboutir aux morts de 14-18.

3 — La désorganisation n'a pas cessé depuis, elle entraînera à l'instar de la Grande Guerre, les morts de la future guerre.

Les responsables désignés sont :

1 — le régime républicain, et

2 — l'Allemagne avec le concours des Juifs.

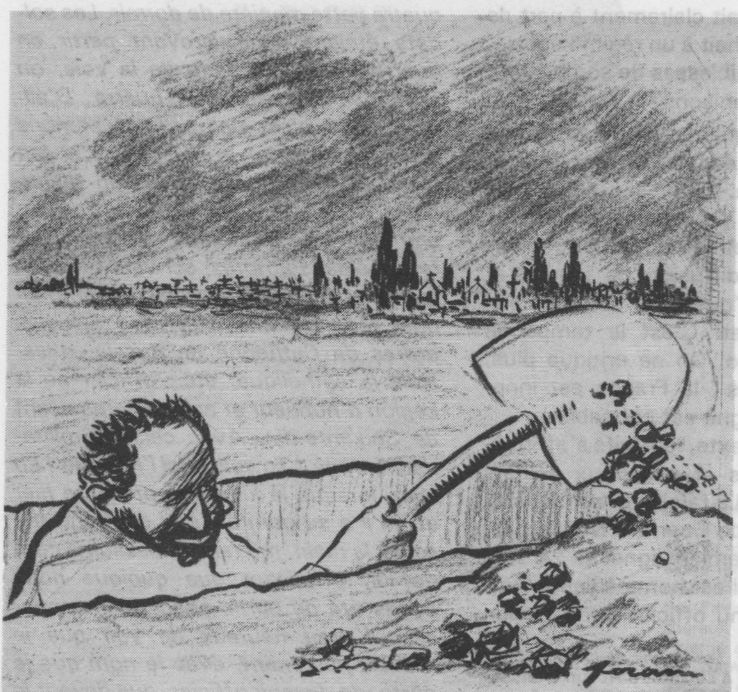
En conséquence, d'où faut-il attendre le salut ? De la seule force d'opposition antiparlementaire et antisémite, désireuse de construire les fondements d'une société nouvelle et autoritaire.

Ne cherchons pas à surestimer la portée d'une telle campagne, par trop irrégulière dans le temps, et quelque peu grotesque parfois. *L'Action Française* ne fut pas suivie par les autres mouvements nationalistes, elle ne put convaincre l'opinion publique, ni même mobiliser ses adhérents.

Néanmoins, il ne faudrait pas non plus sous-estimer le propagande facile de Maurras et des siens. L'Affaire Dreyfus conserve un caractère passionné, elle garde ses irréductibles fanatiques vouant les Juifs au massacre. Enfin, plus précisément sur ce thème, *l'Action Française* donne des leçons de haine politique à un petit nombre d'adeptes de la guerre raciale.

Marc KNOBEL

(5) Lettre appartenant à Mme France Beck, petite-fille de Mathieu Dreyfus.



Terrible dessin de Forain, montrant en bordure d'un cimetière, un Juif qui ''fait son lit''... Forain n'aurait peut-être pas repoussé la ''solution finale'' chère aux nazis !

Le temps des livres

IWW et le syndicalisme révolutionnaire aux Etats-Unis.

Spartacus, n° 133 (avril-juin 1985).

Est-il temps de revenir à ce numéro de l'an passé de **Spartacus ?** Ces cahiers mensuels forment un ensemble de textes d'histoire politique dont la cohérence vient d'une optique commune dans l'étude des faits et des écrits, et non d'une quelconque actualité.

Alors, ce qui est paru sur l'IWW reste actuel. Et c'est assurément un aspect peu connu de la vie américaine, que ce mouvement des Industrial Workers of the World ; mouvement internationaliste, ouvrier, et révolutionnaire. L'une des seules forces à vrai dire à s'être élevée face au capitalisme triomphant du paradis de la ''libre entreprise''. Seuls tenants de la lutte des classes, les IWW proclament leurs buts dès 1908, en rédigeant leur constitution — trois ans après leur création :

''La classe ouvrière et la classe patronale n'ont rien de commun. Il ne peut y avoir de paix aussi longtemps que la faim et le besoin seront le partage de millions de travailleurs, pendant que la minorité, qui compose la classe des patrons, possède tous les biens de la vie.

Entre ces deux classes il doit y avoir lutte, jusqu'à ce que les ouvriers du monde entier s'organisent comme classe, prennent possession de la terre et des instruments de production, et abolissent le système du salariat.''

Adversaires du capitalisme, des Trade Unions, réclamant pour arme essentielle l'arrêt de travail, les IWW allaient à contre-courant de la société américaine dans son ensemble. Ils furent cependant actifs puisque vers 1924, où leurs luttes ouvertes furent souvent suivies par le prolétariat nouvellement immigré, entre autres. La guerre mondiale, les bouleversements industriels et sociaux qui la suivirent, éclipsèrent le mouvement qui, aujourd'hui, n'est plus qu'une association sans réelle activité.

Mais ses 20 années de pleine action révolutionnaire forment, sous la plume de Larry Portis, une passionnante histoire, dont la plus dure des répressions marque bien l'importance.

La Révolution française Cent crayons pour une B.D.

Ed. Messidor La Farandole, avec la ville de Montreuil et le musée de l'Histoire vivante.

Idée originale, qui naquit chez les enseignants de Montreuil appuyés par la commune, et qui se traduit aux éditions Messidor par un album de B.D. pas comme les autres.

Cent auteurs y participent en effet ; cent écoliers de la ville qui, guidés par quatre professionnels, ont traduit en images leur vision de la Révolution, documentée par les collections du musée de l'Histoire vivante. Cinq classes peuvent signer cet album où leurs dessins, point si naïfs qu'on pourrait le croire, alternent avec des documents empruntés au musée. Chaque classe, d'une école différente, a illustré un ''moment'' de la période révolutionnaire, et on sent combien ce temps frappe les jeunes imaginations.

L'ensemble forme un ouvrage amusant, dont les uns apprécieront le côté documentaire, les autres l'aspect pédagogique. Une expérience, en tout cas, que l'on aimerait voir se multiplier-en reconnaissant qu'elle donne aux enseignants un travail énorme dont, gageons-le, ils se sentent bien récompensés en feuilletant l'album !

Le Vieux Puits occitan

par Yves Gourgaud. Editions du Roure, Neyzac 43260 St-Julien-Chapteuil. 76 pp., 50 F

A partir des noms des rues et places du Puy-en-Velay, Yves Gourgaud cherche les mots, les sources, les résonances du vieil occitan. Et on a déjà la poésie chantante des ''chenebouterie'', ''Pouzarot'', ''Gouteyron'' et autres ''Martouret'', dont on ne se demandera pas de quel homme célèbre il s'agit... Ensuite, l'auteur tire de tout cela un tableau de la vie communale ponote d'autrefois. Enfin, cette promenade historique est illustrée de belles photos du Vieux Puy.

PROMESSES ELECTORALES

AUJOURD'HUI



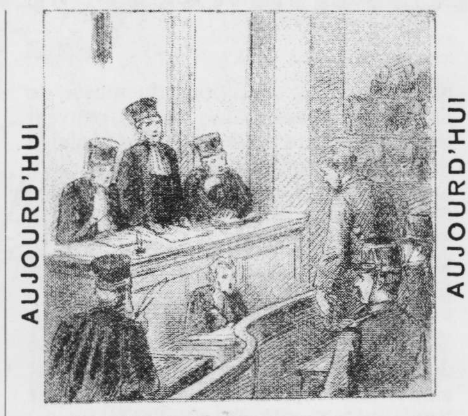
Aujourd'hui, par la faute du gouvernement actuel, la terre a diminué de valeur, la charge annuelle par tête est de 150 fr., et le paysan ne peut plus vivre.

DEMAIN



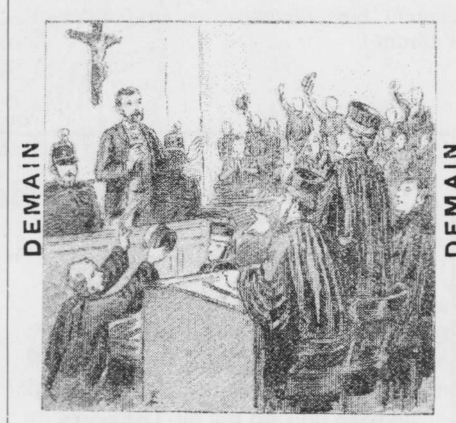
Demain, si vous votez pour le **Général Boulanger** (ou pour son candidat) vous verrez les impôts diminuer, les affaires prospérer et l'abondance renaître.

AUJOURD'HUI



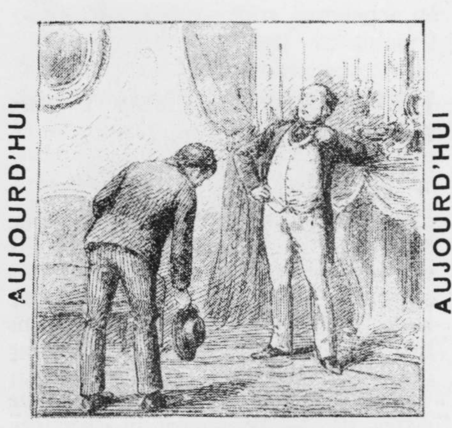
Aujourd'hui l'inviolabilité du domicile n'est plus respectée, et les citoyens sont traînés devant les tribunaux sans avoir commis aucun délit.

DEMAIN



Demain, si vous votez pour le **Général Boulanger** (ou pour son candidat), la loi, appliquée par des magistrats indépendants, sera la sauvegarde de tous les citoyens.

AUJOURD'HUI



Aujourd'hui, les places sont données à la faveur. Aussi, il faut voir avec quelle arrogance les favoris ignorants reçoivent les citoyens.

DEMAIN



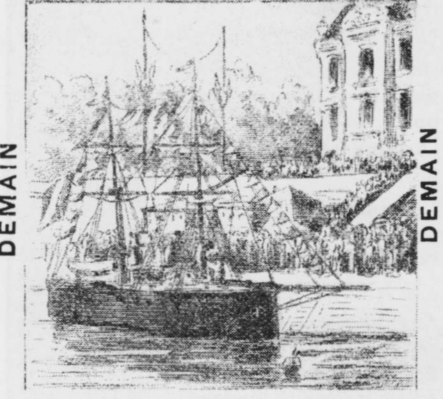
Demain, si vous votez pour le **G[l] Boulanger** (ou pour son candidat) les places ne seront plus données qu'au mérite, et les fonctionnaires accueilleront poliment leurs administrés.

AUJOURD'HUI



Aujourd'hui, les ministres changent si souvent qu'ils n'ont pas le temps de connaître leur personnel, ni d'être connus de lui. Aussi les plus graves affaires restent en suspens.

DEMAIN



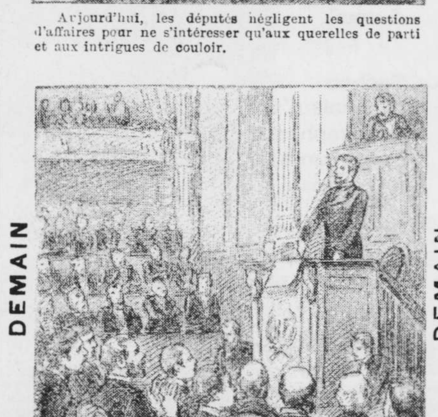
Demain, si vous votez pour le **Général Boulanger** (ou pour son candidat) la stabilité ministérielle permettra d'entreprendre et de terminer les plus grands travaux.

AUJOURD'HUI



Aujourd'hui, les députés négligent les questions d'affaires pour ne s'intéresser qu'aux querelles de parti et aux intrigues de couloir.

DEMAIN



Demain, si vous votez pour le **Général Boulanger** (ou pour son candidat), les députés sérieux et honnêtes s'occuperont avec zèle des affaires du pays.

AUJOURD'HUI



Aujourd'hui, par la faute de nos gouvernants actuels, tout le monde souffre en France, et l'ouvrier, sans travail, manque même de pain.

DEMAIN



Demain, si vous votez pour le **Général Boulanger** (ou pour son candidat), la France, forte et respectée, verra commencer une nouvelle ère de prospérité.

(Voir en page 15 l'explication de ces gravures électorales en faveur du général Boulanger).